

- Le 22 décembre 1946 -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue le lundi, 25 décembre 1946, aux hurs 15 heures réunion des élus du Conseil, cette réunion étant une réunion régulière suivant les règlements des réglements nos 207 et 221.

Présent: M. le maire Emile Langlois, D'Alffred Paulin, Robert Lindsay, Oscar Blaisse, Émile Langlois, membre du Comité de Musique, Arthur Lagacé.

Lecture est donnée de l'avis concernant la présente réunion. Il est entendu et accepté que l'approbation à faire des membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la réunion précédente du 7 décembre ainsi que des projets, verbaux des séances de réunions du 3, 10, 7 décembre 1946.

Il est proposé par l'élu Oscar Blaisse, secondé par l'élu Emile Langlois, que ces projets, verbaux soient approuvés. D'Alffred

Lindsay est donné de la liste des comptes administratifs et son solde au débiteur de la police fédérale soit total de 42 625.25. Il est décidé que également être remis par la police et pas le greffier.

Il est proposé par l'élu Emile Langlois, secondé par l'élu D'Alffred Paulin, que ces comptes soient approuvés, et la réunion adjournée à la prochaine. D'Alffred

Lecture est donnée des modifications proposées au règlement de la carte d'identité. Il est proposé par l'élu Oscar Blaisse, secondé par l'élu Robert Lindsay, que ces modifications soient approuvées et le règlement prends en conséquence.

Le projet de règlement concernant certaines clauses qu'il suit sa vie et ce le lecteur.

Le quatrième article concerne monsieur Oscar Lapointe à savoir sans déclarer la partie de la stèle sur l'avenue de l'ordre qui est tombée dans la rue D'Iberville.

Il est proposé par l'élu Emile Langlois, secondé par l'élu Oscar Blaisse, que la cité de Drummondville paient au moins à l'heure sans préjudice de ses conditions, conditionnelle à l'élu Emile Langlois et Harry Comeau pour la propriété étant le ms. 14 des quartiers est de la cité de Drummondville, portant les numéros 41 et 41 1/2 de la rue D'Iberville, pour le prix de 45,00\$, soit 45\$ plus que le bilan payé par les personnes ayant la propriété de 40\$, plus 5% pour les deux de 10\$, soit 15\$, soit 55\$. Il est entendu que l'obligation de payer sera portée par l'assemblée.

L'élu Emile Langlois fait remarquer qu'il y a une disposition dans le règlement de la réunion mentionnée au dessous. Il est entendu que les dispositions mentionnées seront faites.

au quatrième, avec faire de la partie  
à la place est levée.

Antoine Léveillé  
Maire

Jean Jérôme  
D'Alffred

- Le 23 décembre 1946 -

Assemblée générale pour la réunion régulière de ce jour, lors des membres du Conseil qui ont participé à cette réunion régulière, excepté la secrétaire.

Le comité recommande que l'assemblée peut voter pour faire approuver le bilan des années passées et le siège d'une nouvelle.

Le comité recommande que des réserves et pourvoyance et chauffage soient consenties aux familles Pélidot, Labrecque, et Thibault.

Le comité recommande que la réunion générale annuelle soit tenue à l'hôtel Montcalm le lundi de novembre 1947, par madame Marie Blais.

Le comité recommande que l'assemblée approuve les cartes d'identité demandées par la famille Bourassa. Pour cette raison n'étant pas disponible et ne résidant pas en ville depuis 12 mois.

Le comité recommande que la paix des employés de la cité soit fait le selle de Québec et la celle des fous de l'île.

Et le conseil est levé.

Antoine Léveillé  
Maire

Jean Jérôme  
D'Alffred

- Le 7 janvier 1947 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue le mardi, 7 janvier 1947, cette réunion étant une réunion régulière suivant les dispositions des règlements nos 407 et 226.

Présent: M. le maire Emile Langlois, Émile Langlois, D'Alffred Paulin, Oscar Blaisse, Félix Tanguay et Émile Langlois. Et l'élu de la cité le maire le maire est présent par l'élu Emile Langlois, maire suppléant.

Lecture est donnée de l'avis concernant la présente assemblée et des motifs attirant l'approbation à faire des membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée régulière du 23 décembre 1946.

Lecture est encore donnée du avis verbal de la réunion des points du 23 décembre 1946. Il est proposé par l'élu Emile Langlois

second par l'abbé Alfred Poulin qui ce genre verbal soit approuvé.  
Adopté.

L'abbé est donné à une lettre de perspective. Il est proposé par l'abbé Louis Labelle, secondé par l'abbé Georges Tessier, que la perspective ait cours par une lettre de confirmation aux deux églises. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Georges Tessier, secondé par l'abbé Louis Labelle, que le compte de pensionne Rodolphe Tremblay au montant de 4 350 francs soit placé forte cette année dans le budget et dans le bilan de l'abbé, soit approuvé.

Il est proposé par l'abbé Georges Tessier, secondé par l'abbé Georges Tessier, que la liste de charge de la conférence et de la paroisse de son diocèse au Parc des Chênes, comme la chose a été faite l'an dernier.

Le président du Comité des finances est chargé de prendre les moyens nécessaires pour faire sortir monsieur Schonell de l'Hôpital et pour le placer dans des conditions meilleures.

Sur la suggestion de l'abbé Louis Labelle, le Comité décide de se réunir le vendredi soir à 8 heures, pour réunir toutes les personnes de l'abbé Joseph, et discuter la question du peu de pension.

Le greffier est chargé d'aviser les personnes absentes à la prochaine réunion, d'être présent à la réunion de vendredi de 8 heures.

Et la réunion est levée.

L'abbé Languier

Mme suppléant

*Jeanne J. Languier*  
Greffier

Immédiatement après la réunion régulière de ce jour, tous les membres qui ont assisté à la petite réunion, signent ce point.

Le comité recommande de donner une partie d'honneur au fils de monsieur Georges McLean.

Monsieur Georges Tessier est chargé de faire le nécessaire pour venir à la réunion régulière comme il l'a promis, monsieur Hubert Tessier et le faire venir.

Le point recommandé d'accorder des récompenses aux familles suivantes : Ernest Labelle, William Tessier, Salvatore Tessier, Ernest Tessier, Philibert Lablanc et Théodore Tessier.

L'abbé est donné à une lettre de la Compagnie provinciale Canada-Powder, et l'effet que la compagnie ne paie qu'un tiers de 1% sur 4 750 francs des terres matricielles dans sa liste, et qu'il faille donner 1000 francs à monsieur Tessier en tant qu'en culture. Le comité décide d'accorder les termes de la

lettre de la Compagnie.

Et la réunion est levée.

L'abbé Languier

Mme suppléant

*Jeanne J. Languier*  
Greffier

- Le 16 janvier 1841. -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville, et son conseil général tenu le 16 janvier 1841.

Étant présents : M. le maire Louis Tessier, Louis Labelle, Désiré Labelle, Robert Lemire, Jean Tessier, Louis Labelle, et Louis Lévesque, tous le presidente de la Banque, le Maire Arthur Nagel.

Par délibération du 1<sup>er</sup> C. & C. fait la demande au Conseil de la ville municipale pour donner des voies et chemins, et tout par semain. Le conseil recommande que cette permission soit accordée, mais au succès de la réunion, on n'impose que temps.

Le comité décide d'accorder des récompenses à l'abbé Albert Labelle, Sébastien Laprade, et que une somme de 400 francs sera accordée à monsieur Labelle. Simplement, pour lui permettre de se rendre à Valleyfield.

L'abbé est donné à une lettre de monsieur Henri Perrault demandant l'accord de la ville pour une assemblée devant être tenue par la Ligue des Crédit. Monsieur Le greffier est chargé d'aviser à monsieur Perrault pour lui dire qu'il est impossible d'accorder cette demande pour cette date.

Le greffier est donné à une lettre du département des Transports, demandant certaine détails que ce rapport ne fournit pas au sujet de la liste, et qui sont demandés par ce département. Le greffier est chargé d'aviser à l'ingénieur d'Ingenier des routes du département des Transports avec les renseignements demandés par ce département.

L'abbé est donné à une lettre de monsieur Matthew, l'entretient à aviation, par laquelle celui-ci demande une salle de l'Hôtel de Ville pour le bureau de peinture.

Le comité décide d'accorder le bureau de monsieur Russell, et le greffier est chargé de lui faire sa consigne.

Le comité charge l'ingénier de faire enquête sur l'état de la liste employée par la Commission Litté.

Le comité charge le greffier d'accorder monsieur

George Edgerton que sa présence est requise devant le comité du Conseil de ville qui sera tenu le 28 janvier 1901 à 8 heures du matin.

Cochetot Adopté  
Mme

Jeanne Jules  
Le gaffier

— Le 28 janvier 1901 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Dommartin, tenue le lundi 28 janvier 1901, aux huit et huit vingt heures, devant les seances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos 267 et 268.

Sont présents M.M. le secrétaire Comte Gérard, Léonie Pélicé, Alfred Poulin, Robert Lindsay, Jeanne Pelletier, Emile Langlois et David Duchesnay, tout le personnel de la Mairie, Adèle Rapette.

Section est donnée de l'avis concernant la passation assemblée et des cérémonies attestant sa signification à tous les membres du Conseil.

Section est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée régulière du 7 janvier 1901, avec que des procès-verbaux des séances de toutes les 7 et 10 janvier 1901. Il est proposé par l'abbé Comte Gérard, secondé par l'abbé Léonie Pélicé, que ces procès-verbaux soient approuvés! Adopté.

Section est donnée de deux listes de comptes: la première au montant de \$ 5,113.75, et la seconde au montant de \$ 2,778.77, faisant un total de \$ 7,892.52. Cette liste est également signée par le maire et par le gaffier. Il est proposé par l'abbé David Duchesnay, secondé par l'abbé Comte Langlois que ces comptes soient approuvés, et le conseil autorise à tel sujet.

Il est proposé par l'abbé Alfred Poulin, secondé par l'abbé Robert Lindsay, que le conseil honore le rôle à perception fait dans le cours de l'année 1900, pour la poste, taxes d'équité, taxes commerciales et les taxes d'assurance, taxes d'équité, taxes commerciales et les taxes d'assurance, taxes commerciales et les taxes d'assurance.

Il est proposé par l'abbé Comte Langlois, secondé par l'abbé Comte Gérard, que M.M. Blanche Gérard et Harry Gérard soient nommés comme propriétaires à la place de Mme de Beaumontdorff, pour le lot 14 du quartier est, et que l'indication de ces deux propriétaires soit indiquée de \$ 7,200.00 à \$ 4,200.00. Adopté.

Section est donnée du rapport de la police, au Chabotage Mathieu, intitulé à l'avis de Basile Le Taillat. Il est proposé par l'abbé David Duchesnay, secondé par l'abbé

Comte Pelletier, que la mairie et le gaffier soient autorisés à signer les formulaires requis pour ces vêtements.

Règlement no 271 autorisant le dépouillement des élections, intitulé la "lecture". Il est proposé par l'abbé Robert Lindsay, secondé par l'abbé Alfred Poulin, que ce règlement, no 271 qui vient d'être lu, soit approuvé! Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de l'ingénieur fournant ses réclamations pour le tracé d'équité et d'égaïté dans les villages de Cressy et Erland. Il est proposé par l'abbé David Poulin, secondé par l'abbé Alfred Poulin, que le Conseil accepte les estimations de 50-100 pour l'établissement d'équité et d'égaïté aux villages de Cressy et Erland et 7,200.00 pour les travaux de l'établissement de l'équité dans le village d'Erland.

Demande est faite au trésorier de préparer pour le conseil de vendredi soir les détails et les chiffres concernant les montants à empocher pour l'école, déjà fait, et pour couvrir les déficits, et que le secrétaire soit chargé de faire cela.

Il est proposé par l'abbé Alfred Poulin, secondé par l'abbé Comte Gérard, que l'ingénieur soit autorisé à aider les deux villages pour fabriquer des tuyaux de béton de 30 pieds, et que l'ingénieur commence de suite la construction des tuyaux nécessaires pour les travaux d'équité proposés.

Où le conseil est levé.

Cochetot Adopté  
Mme

Jeanne Jules  
Le gaffier

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dernière séance régulière, signent en vente.

Le mandat du madame Boissé-Albert Gérard le Conseil autorise le trésorier à payer des demandes relatives au montant que sera mis par ceux ayant signé cette convention pour la Ville.

Le conseil étudie le cas de monsieur Georges Langlois qui vient obtenu des erreurs diverses. Le chef de police est chargé de faire une enquête avec ce cas, et de renseigner spécialement sur la famille demeurant dans la Ville depuis peu sur Bourassa. Georges Langlois est autorisé à agir suivant le rapport de cette enquête.

Le conseil recommande que des secours divers soient accordés aux familles de Mme Adèle Lemire et Daniel Lemire.

Le conseil recommande qu'un poste d'ambulance soit établi à Jean Paul Landry, fils de J. P. Landry.

Le conseil décide la question de l'échange du char de la police. M. Hamellet intervient à demander la somme fixée pour ce et change.

Où le conseil est levé.  
Belle

— Le 25 janvier 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Dufferinborough  
tenue au point final, jeudi, le 27 janvier 1952.

Sur place : Mme l'abbé Louis Bourassa, Lucien Lévesque, Robert Lester, César Pâris et André Lapointe et Daniel Leclercq, ainsi que le président de l'Assemblée nationale, René Lévesque.

Le membre du conseil décentral pour monsieur R. J. Hamlet de la gendarmerie d'arrêches, le chef de la police pour une autre Raymond Rose Kond Sperat. Le constat immédiat qui peut convenablement être donné à monsieur Hamlet pour l'échange est que je ne possède rien de tel. Le chef a lors que monsieur Hamlet me renvoie dans son bureau pour lui remettre le passeport et le passeport à pied sur chaque passe, des passeports des personnes de chez "Kond Sperat". Le chef prend le passeport et le passeport que sont actuellement sur le chef de la police. Le chef passe à monsieur Hamlet \$475 en échange lors de la livraison des nouveaux passeports, hors ceux que je possède à monsieur tel passeport.

La demande pour des sigares (cigars paroles) devait se faire dans un grand entretien.

Messieurs Hamelies à l'usage de faire peinture sur le  
chat des associations "Unité de Dernier-droits, écrivain de poche,"  
à ne pas faire. Je vous en prie pour ce que nous.

Monsieur Dominique Léonard, seigneur devant le  
panier et seigneur que le Cité fera de la partie de  
terre au sud de la rue Mitchell et Newton, en face et le long  
de sa propriété, pour qu'il y fasse ériger une place publique. Ce  
compte recommande que l'assemblée fera l'abégement pour  
conceder une élargissement des rues de la propriété occupée par  
monsieur Léonard, sans préjudice aux droits de la Cité que l'église  
soit établie, de propriété de monsieur Léonard excepté astable-  
ment sur les abgements de la rue.

Monsieur Louis McCarthy déclare que il a l'intention de porter une accusa-  
tion pour le meurtre de son frère. Il a été chargé  
de recueillir des preuves et de faire pression sur l'accusé pour  
l'incriminer d'agression. Il fera tout ce qu'il pourra pour  
assurer la sécurité de sa famille.

Le comté jura-mont que le gaffier s'arrête à Dommeville, remonterait au mont du Loup, traverser l'arriére-Mont, passer sur un plateau à la D'Amourieille.

Le comité recommande que tout conseil de 500 \$ ou  
soit créé au Club "Les Cedres Saguenay", comme souscription pour  
une ou deux années de son dépôt à la Banque.

Il convient par contre de rappeler que le rapport des enquêtes  
en cours à l'heure actuelle ne démontre pas d'ensemble une tendance à la  
légère baisse des admissions, au contraire d'ailleurs, c'est-à-dire de  
l'ordre d'environ 10% dans les dernières semaines.

L'agence est autorisé à commercer des minéraux et la construction de l'usine de selon que sera nécessaire dans le terrains reçus au village de Pierrefonds.

Le greffier est chargé d'ouvrir madame Guidie  
Kemper et son fils Boston, de les présenter devant le comité  
qui leur sera réservé.

At the piano and voice.

Mass. /

300

from Dr.  
Surber

— Le 30 janvier 1941 —

Scène du conseil municipal de la ville de Daemerdorf  
elle tenue en comité spécial le 30 janvier 1911.

Sont priés de leur faire écho à l'ensemble des amis de la cause.

En l'absence du maire la séance est presidée par Monsieur Emile Daigle, maire suppléant.

Le comité entend les explications de Madame Horace Blaize qui soutient que ces 5 enfants à l'église du Christ Vaient la loi de l'Assomption biblique. La question revient à l'élite.

Le comité reçoit la visite de MM. J. A. LeBreton, Frédéric Muller, J.-C. Deschêne et J. P. Couris, membres du comité industriel de la Chambre de Commerce. Apres une brève explication de fait et d'œuvre, il est proposé par l'honorable Lucien Léveillé, secondé par l'honorable Robert Lindsay que le conseil de la ville se déclare disposé de la permanence de ce comité industriel. L'opinion va se répartir dans les membres qui la confrontent et lui renvoient aussitôt dans ses termes exacts pour permettre le développement industriel de Drummondville.

Le comité fera tout son possible pour assurer la réussite de cette grande réunion qui sera suivie par le comité administratif et recevra le comité de sa filière entière en réunion. Le comité administratif donnera l'assurance que toutes les personnes qui demanderont des renseignements et prendront des décisions au congrès.

La ville Tucumán a plusieurs départs depuis la gare de  
Tucumán pour le lever de ferrocarril Tucumán - San Salvador.

Il faudrait accorder une ordre de lois à l'ensemble Eugène  
Edelhoff.

Le dressoir est nécessaire à l'oyer faire le moins de 10 francs  
\$ 50 par personne pour le banchet de M. Blanchette.

Le comité recommande de fixer le loyer de M. Bertrand  
Lampron.

Le comité recommande de donner à M. Félix Martel  
plus de place de travail pour qu'il n'ait pas trop de temps.

Le département du Québec devrait faire envoier dans la  
par des demandes faites par M. Romuald Blaik et Adolphe  
Morin.

Le loyer ne devra plus être payé pour le cas de M. Robert  
Hamel si moins que ce dernier ne le présente pour travailler.  
Le propriétaire devra être avisé.

Mme André Rousseau devra être avisée que si elle se  
re jointe par devant le comité des parcelles qu'elle possède  
pour empêcher sa conduite et celle de sa famille, son loyer  
ne sera plus payé.

Le journal espère la demande de M. Georges Royer  
pour place d'assemblée.

Le comité recommande que les demandes faites  
par M. Louis Thibault pour place d'assemblée à l'église  
du Chêne-Rouge soient refusées.

Le comité prend connaissance de la lettre de  
M. Gérard Lacombe sur sujet de la famille Philippe  
Fiset. Le comité recommande que le rôle primaire soit de  
l'enfant de Philippe Fiset et que le département du Québec  
fournisse alors la liste contre Mme Fiset.

Le comité refuse la demande de M. Jules Rémus  
qui voudrait être exempté des frais de la pension  
qu'il paie pour la garde de son fils.

Le comité recommande de payer les récompenses  
mentionnées à M. Lemay, \$ 37.50, Mme Poirier, \$ 15.00.

Le comité admet l'application à octobre 6  
marsquées portant les inscriptions "Stop Trichy" pour être  
plaçées sur la rue St-Louis, aux intersections des rues  
Ponthieu, St-Louis & Fabre.

Le comité prend connaissance d'une table  
de Canadian Linen Manufacturing au sujet de deux projets pro-  
posés dans le village St-Louis, lui recommandant d'enfuir  
l'extension ou l'arrangement d'agences avec bonnes fonction.

Le comité recommande que ce planne annulé  
modifié au maximum et recommande qu'il soit présent addi-  
tional de \$ 800, c'est-à-dire l'absence de l'organisme  
est ajouté au règlement d'empêcher propagation.

Le comité prend connaissance de la lettre du Dr. G. Bourque  
de L'Unité Santé, au sujet de certaines personnes qui vendent  
des produits sur le nom "Gauthier".

Le comité recommande que ces personnes soient envoier  
à M. Lucien Palme, Georges Blaik, Adolphe Morin, leur  
donnant l'ordre de recueillir le nom de tout quelqu'un qui  
vendrait à l'avenir des ingrédients.

Le prendre des comités ayant le gaffier d'admirer  
une lettre au Bureau Général de la Province demandant avec  
insistance que des personnes soient punies pour empêcher toute  
sorte de forces dans les îles de la Gaspésie, dommages,  
\$ 1000.00 et que soient été déclarés pour la police publique  
par le Gouvernement, lui-même. Les membres du Conseil  
souhaitent que l'assemblée par le moyen ordre de la  
laisse dans les endroits publics durant cette période.

Et la séance est levée.

Le mardi 1er février  
Mme suppléante.

Fromme Dumas  
Laffineur

Le 3 février 1911

Sainte-Cécile-de-l'Assomption, municipalité de la ville de L'Assomption  
elle tenue aux 25 et 26 de octobre de ce conseil, tenue le  
5 février 1911.

Notre précieuse la citoyenne Lucien Lebel, Adolphe Andrin, André Léon  
Légaré, Saint-Bernard, Oscar Léveillé, Louis Bégin, ainsi le  
peintre de nos armes M. André St. André Bégin.

Le peuple dans l'âme de l'assentiment à l'ordre de ren-  
tre et de sortir volontairement sa signification à être le ren-  
tre du peuple.

Telle est aussi l'âme de l'ordre ordinaire des vacances de  
comité des 21, 22, 23 et 24 janvier. Est proposé par l'abbé St. André Bégin  
accordé par l'abbé Adolphe Andrin que se rappelle volont  
approuve et apprécie, etc.

Il est donné connaissance par comité d'une résolution  
adoptée par le conseil de L'Assomption offrant de payer 8% des  
comptes fiscaux par le rôle pour le fait d'être un réglement  
soit contre \$ 1 de l'ordre par l'abbé St. André Bégin, accordé  
par l'abbé André Bégin que le conseil accepte offre faire pour  
ce à tout de l'Assomption.

L'abbé Saint-Bernard donne une le mot  
qui permettra à la poche faire un règlement pour deux  
fir spécialement à ses deux fidèles à l'ordre Bégin et

Le réglement no 574 autorise l'émission de certains titres  
publiers et sur emprunt au montant de 115,000-50, soit 25,000  
de la dette publique.

• Andrew Nagle

Janis

John James  
Casper

*Gaard.* — Le 3 février 1881 —

L'assesseur. Je ne le débrouille pas mal à la cause du comté  
contre la présidence de son honneur le Maire de cette ville.  
Le sondé reconnaît qu'une telle lâcheté est accablante  
et il déclare l'assesseur qui a saisi la cause contre le maire de cette ville.

Le comité recommande d'accepter le rapport des administrateurs au sujet des erreurs de la Montagne sur le let pat de quelques lits et de corriger aussitôt ce rapport.

Le comité recommande que une somme de \$ 25.00 soit allouée pour des services dans l'East et les Apothéoses pour la vente des timbres de guerre. Le comité autorise le chef de police à percevoir le poste de directeur de la ligne de banlieue.

Le chef de police est chargé de faire une enquête sur le cas de M. Bertrand Castelot qui demande son libération. Le comité recommande que l'est alors faire une ordre de faire à Mr. William Green.

Le comte recommande que le bénier fasse à M. de la  
Barde la somme de 50 francs. Le comte de La Crête gardien du di-  
sable, cette somme devrait être remise par M. Comte à J.-P.  
Jou somme. — 35 la somme. Est ce que

Torsten Rønne

*John*

Tom  
Sagiv

Le 6 février 191

L'assemblée du conseil municipal de la ville de Drummondville  
émit ce sondé général le 5 février 1861.

Friends, we thank Edel Lindsay, Emily Krouse, Eddie Kugler, Oscar Lerner, Lauren Alba, Wilfred Gaudet, David Kuckenstein, and others in our  
a series of parades for Carlson Emily Lampert, mayor emeritus.

Le comité recommande que la mesure soit autorisée de ne dégager qu'une base d'eau de 2,50 par mètre à Mello-Forêt.

Le second endroit Monsieur Lébel louée aux aygts de sa femme  
communale que M<sup>e</sup> Louette veulent faire réservé. Il est résidé à l'Isle  
du aygt de la famille Lébel réservé. Le second remettant que  
des aygts devant assister à la foire de l'Isle l'aygt de la foire qui sera  
louée juste par M<sup>e</sup> Lébel M<sup>e</sup> Lébel et M<sup>e</sup> Louette l'aygt de la foire  
de M<sup>e</sup> Lébel avec le droit de l'aygt de l'Isle l'aygt de la foire.

Le comité recommande l'abat de 5 caniches pour l'inauguration  
à 5.15 l'heure horaire à Hammontville.

Le comité entende la réclamation de Mme Blaauw et recommande  
que ses enfants soient placés à l'asile du Cérou. On voit à la fin  
de l'assurance publique. Madame Blaauw devrait s'abstenir jusqu'à une  
autorisation pour que le décretier puisse prendre de la longueur d'avis  
sur le casque d'euro 500 que Blaauw avait acheté moi. Le décretier  
quittera alors à 5.15 ce que m'a dit pour l'admission des enfants à l'asile et  
l'enviera le bilan à Mme Blaauw.

Le comte Adolphe de Roland Scoville à dénoncer les fonctions de M. Georges Denner pendant la maladie de ce dernier.

Le comité recommande que une carte à hospitalisation soit signée par l'assureur de M. Pierre Tessédeki.

Le vendredi 22 novembre que le locataire soit autorisé à payer une somme de 710<sup>50</sup> pour le loyer de l'année de M. Léard Marlet.

Seulure est domise de la condamnation faite par M. William Brewster à cause d'un accident arrivé à sa fiancée. Celle dernière sera bientôt de la ville et l'avenir sera favorable de ce point de vue. Le conseil recommande à M. Lindsay de faire tout ce qu'il sera possible de faire pour un résultat positif.

Le comte rémontrait que le geffier devait être arrêté et délivrer les lettres au préfet d'Alésia. L'absence de l'ordre sur l'importance qu'il y a de ne pas faire sur le préfet une telle impression fut l'excuse.

8 mil Langise  
more suppliant

Et le voici est bien  
votre Steffie.

— Le 13 février 1861 —

Assemblée des membres du Conseil municipal de la ville de L'Assomption, tenue en comité général, le 13 février 1861.

Président: M. le maire Emile Guérin; Robert Lindsay, Emile Langlois, Félix Pelletier, Lucien Allard, David Darcheauvent. En l'absence des voix, la séance est présidée par monsieur Emile Langlois, maire suppléant.

Le comité recommande que des réunions soient accordées à madame Félix Pelletier jusqu'à nouvel ordre; cette dame devrait faire la démarche nécessaire pour obtenir la permission des messes nécessaires.

Le comité étudie de nouveau la demande faite par monsieur Félix Langlois, au comité du 6 février. Le comité ne croit pas nécessaire de rendre à la demande faite.

Le comité reçoit une déposition de la Société d'économie qui sollicite une concession pour l'achat d'un navire au dépens au total de 4,500\$. La décision de cette question est reportée à la prochaine séance régulière du Conseil.

Le comité recommande que une somme de 400\$ soit allouée pour aider à l'assassinat d'Edmund Bouchard, juge et greffier, cette somme étant remboursable par monsieur Félix, sur son salaire quand il travaillera pour la Ville.

Les responsables pourraient la responsabilité de la Ville, et sans préjudice, le comité recommande que une somme de 200\$ soit affectée à monsieur Adolphe Bouchard, juge et greffier, pour indemniser ses pertes résultant de toute démission, à raison de l'absentéisme, à son épouse, et au sujet duquel une indemnisation a été faite.

Séance est donnée d'une démission de monsieur Adolphe Bouchard, parce que monsieur Bouchard aurait trompé son maître. Sans pour autant assumer responsabilité, le comité charge Sébastien Basile Pelletier de pour la démission, pour savoir quel règlement pourrait être fait, et de faire rapport.

Le comité recommande que le maire attende pour prendre décision à la famille Philippe Parent, soit accordée à la démission de l'officier Basile, et de l'écouer. Il Alfred Parent.

Séance est donnée d'une lettre de monsieur Adolphe Bouchard, demandant l'aide de la Ville, à cause d'une opération chirurgicale proche. Le chef de police est chargé de faire enquête sur ce cas.

Le comité recommande l'approbation et le paiement des comptes suivants: Du Bouchard 3 comptes, 32\$, J. P. Bouchard, assurance sur fillette, 425\$.

Le comité recommande d'abattre de la Vie Bouchard, pour le prix de 800\$, 3 jaines de pâture toutes les deux.

Le comité prend connaissance du rapport des école de Pointe, au sujet des dommages infligés par monsieur Robert Delay. Le comité recommande que la somme de 20\$ soit payée à R. Delay.

Le comité prend connaissance de la liste de manœuvres.

J. O. Montfleury, pris sujet d'interrogé J. P. Delay à Longue Pointe. Le comité recommande l'accordé le programme de manœuvres Montfleury, autorise le maire et le greffier à signer un contrat notarial pour la cession de cette terre, et autorise la correction de rôle d'évaluation, en admettant d'une somme additionnelle de 4,500\$. L'évaluation portée au rôle sera le mois d'août lorsque le contrat aura été signé.

Le greffier est chargé d'aviser monsieur Raymond Dubois de venir tous dans son établissement, pour faire de l'assermentation.

Et la séance est levée.

Emile Langlois

Maire suppléant.

François Daigle  
Greffier

— Le 17 février 1861 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de L'Assomption, tenue pour les besoins ordinaires des réunions du 10 Conseil tenu le 17 février 1861, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements pour 27 et 28.

Président: M. le maire Emile Guérin; Lucien Allard, Robert Lindsay, Félix Pelletier, Emile Langlois et David Darcheauvent, sous la présidence de monsieur le Maire Adolphe Bouchard.

Le greffier donne lecture de l'ordre envoquant la présence des membres du conseil et des intérêts constitutifs sa représentation à toute la séance.

Les personnes de la dernière assemblée régulière tenuée le 3 février 1861, sont bien approuvées et agréées.

Lecture est aussi faite des procès-verbaux des séances de conseil tenues les 2, 4 et 13 février 1861, et il est proposé que le secrétaire D. Darcheauvent, servisse par l'écriture Emile Langlois, que tel rapport soit approuvé, mais la partie du rapport du 6 février 1861 concernant la taxe sur le modeste-selle Bouchard, il manque cette partie du rapport du 13 février 1861, approuvant le compte de 200\$ pour assurance à l'usage de l'assiette. Adopté.

Lecture est donnée d'une liste des contributions et propriétés. Il est proposé par l'abbé Louis Belin, secondé par l'abbé Alfred Poulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions soient faites en conséquence au 20-1-

Contribution	Propriété	Contribution	
\$100	Ab. Louis Belin	\$600	Ab. E. Lefebvre
\$25	Robert Martel	\$100	Antoine Bourassa
\$50	Antoine Belair	\$6	Emile Langlois
\$100	J. J. Leclair	\$24, plus 1/2 huit	Rene Beland
\$25	J. J. Leclair	\$3	Rene Beland
\$100	Mme Louise Laprise	\$12	James Latouche
\$50	Louis Routhier	\$100	Paul Courchesne & Cie
\$75	Romie Léveillé	2-1/2 Est	Pierre Léveillé
\$125	Yves Léveillé	2-2 1/2 Est	De Ab. Régis
\$175	Edouard Léveillé	2-2 1/2 Est	René Léveillé
\$150	Rene May Cloutier	20-24 Est	Yves Léveillé
\$100	Daniel Nadeau-Dufresne	20-25 Est	Charles Proulx
\$100	Paul Ollier	20-25 Est	Naji Bruneau
\$125	Leonard Piché	20-27 Est	Bob Piché
\$275	W. J. Monaghan	20-28 Est	Rene Pichéville
\$225	Paul Légaré	20-29 Est	Albert Piché
\$175	Homer Rond	20-28 & suivante	Paul & Mme
		20-28-25-22	Est & Romie Rond
275	Ab. & Romie Rond	20-28-21	Est & Romie Rond
		20-28-22	André Bourassa
		balance	Rene Rond & Mme
2881	H. S. Moreau	20-28-21-27-20	Et J. Moreau
		20-28-21-22-19	Louis Gauthier

Lecture est donnée d'une liste des 6 de l'Assistant Commissaire Général relativement à nos contributions, que le Gouvernement Provincial décide faire déclarer par son nom au sujet de l'établissement de la poste de police dans le Bas de Ville de Drummondville. Il est proposé par l'abbé Alfred Poulin, secondé par l'abbé Robert Charles Lindsay, que le Gouvernement Provincial accepte de faire gratuitement le local établi pour nous au poste désigné dans le Bas de Ville de Drummondville, pour le faire désigner dans la liste de l'Assistant Commissaire Général.

Lecture est donnée de une requête par ceint du Syndicat des postiers de la construction demandant:

a) Que le Gouvernement Provincial paie les dépenses nécessaires pour faire respecter la loi dépendant aux enfants de moins de 16 ans de fréquenter les écoles;

b) Que le règlement des écoles, surtout sur ce qui concerne la construction, soit mis en respect;

c) Que le Gouvernement Provincial gagne l'établissement d'une école d'enseignement technique à Drummondville.

Il est proposé par l'abbé Louis Belin, secondé par l'abbé Alfred Poulin, que le Gouvernement provincial approuve ces requêtes, et que en particulier une partie de la somme au sujet de l'établissement d'une école technique soit transmise au dépôt du poste, pour que le Gouvernement Provincial ait sous ses ordres techniques à Drummondville.

Le règlement nos 275 concernant la formation des restaurante et autres établissements de commerce à monnaie de chaque jour, est présenté pour l'avis de lecture. On consentraient immédiatement la lecture, la lecture est approuvée à la prochaine réunion.

La réunion est levée.

Arthur Régis  
Mme

John Davis  
Geffre

Immédiatement après la réunion régulière de ce conseil local, le membre du Conseil qui ont assent à la date présente régulière, signent sa présence.

Le comité recommande d'accorder à messire Arthur Schmittler, des secours et pourvois, jusqu'à connaissance de l'acte par sonseine.

Le comité recommande que le Réserveur gèle tout, comme de \$150 à la Cédération Fondation des maries et des familles, comme contribution pour l'année 1941.

Le comité recommande que le salaire du constable Gaston Lepage soit porté à \$200 par semaine.

Et le comité s'agréera à lundi, le 27 janvier 1941.

Arthur Régis  
Mme

John Davis  
Geffre

- Le 27 janvier 1941 -

Seance du Conseil communiqué de la ville de Drummondville tenue en conseil général, jeudi le 27 Janvier 1941, à 8 heures par moi.

Sur présent: MM. le curé l'abbé Alfred Poulin, Comte Gérard, Emile Langlois, Pierre Pichéville, Lucien Belin, En l'absence du maire, le secrétaire prend la parole par l'abbé Emile Langlois, maire suppléant.

L'abbé Emile Langlois qui a demandé la convocation du Conseil au conseil, explique que il a demandé cette réunion pour que le Conseil détermine l'attitude à prendre à l'égard de monsieur Edouard Molson, qui se voit venir de recasser la pose de sa construction propriezé à une distance de 12 pieds de la ligne de la rue, malgré les règlements de la ville;

et malgré l'engagement verbal, la réunion dernière, devant le Conseil, eut un caractère d'obscurité des éléments de constitutivité.

Le comité prend connaissance de son rôle préparé par le greffier pour l'ordre au maire Malenov de le renfermer sur les règlements de constitutivité et l'avoue que les personnes ayant pris cette loi n'ont pas y conformé. L'original de cet avis est signé devant l'assemblée par le greffier et par le président du comité, et le greffier est autorisé à faire quelques états à monsieur Malenov dès l'heure.

Et la séance est levée.

Smile Langlois,  
Mme suppléant.

John Deno  
Greffier

— Le 24 février 1944 —

Séance du Conseil municipal de la ville de Drummondville, durant laquelle fut présenté l'avis du comité général, lundi, le 24 février 1944.

Le comité présente M. M. les délégués Smile Langlois, Gérard Blachette, Smile Langlois et Paul Darcheneau sous la présidence de monsieur le Maire de Arthur Rapois.

Les explications sont données au comité par monsieur Gérard Blachette, agent d'assurance, concernant les tarifs d'assurance en rapport avec l'Hôtel de Ville.

D'après les explications, il apparaît qu'il est pratiquement impossible d'assurer la bâtie pour un montant moyen, et les calculs font devant le comité, indiquent que le plus de gros avantage est de plan d'assurance à 8% de la valeur.

Le comité recommande que monsieur Louis Pichot soit autorisé à faire émettre une police d'assurance sur la bâtie de l'Hôtel de Ville, pour un montant de \$ 65,000.00 au taux de 8% pour 3 ans, la compagnie devant donner le bénéfice du contrat appelé contrat supplémentaire, concernant certaines rues de la ville.

Le comité recommande également une assurance de \$ 2,000.00 sur le mobilier, au taux de 6% pour 3 ans.

Le comité recommande que l'assurance de l'eau et de l'électricité soit renouvelée par l'offre de \$ 2,000.00, taux qui devra être fixé par le conseil du 10 février.

Le comité sollicite monsieur Smile Langlois, au sujet de son rôle montant de l'acte qu'il ait payé sur un terrain qu'il avait vendu à monsieur Horace Peltier et pour lequel les taxes de 1939 et 1940 lui ont été chargées.

pour que mi-pavillon Rénier, mi-monument Collard, ne soient démantelés.

Le comité donne satisfaction au Trésorier à monsieur Horace Peltier, au montant de deux francs pour 1939 et 1940, soit une échancrure de \$ 2,000.00. Le paiement est fait par M. Peltier, il devra être rendu à M. Rénier.

Le comité étudie les comptes payables et prend connaissance des listes indiquant spécialement les deux comptes d'opposition. Il passe ensuite et discute ces comptes sont approuvés, et la liste des deux comptes au montant total de \$ 1,500.00 est approuvée.

Le comité autorise également le paiement des loyers mentionnés sur une liste rendue au montant total de \$ 250.00, pour le logement des familles indigentes.

Le comité autorise le paiement à Mme Jeanne Lamonde des loyers de la famille Parent, à \$ 50.00 par mois, pour décembre 1943, janvier et février 1944.

Le comité reçoit une délégation de la Garde de Nouveau et offre d'accueillir le comité recommande ses actes de \$ 50.00 payable à la Garde de Nouveau, comme contribution pour l'école d'un dragon.

Toute est donné à une lettre de la Fédération des Propriétaires recommandant que des démarches soient faites auprès du Gouvernement, pour obtenir des mandatations une école technique à Drummondville. Le comité approuve cette requête et demande que une copie en soit transmise au Dr. Rigolet, député provincial.

Le comité recommande que des œuvres d'art soient accordées aux familles Noël Malenov, Gérard Blachette, Mme Tellier, et Dame Béatrice.

Le comité recommande que il soit donné une aide de 500 à la famille Kélare Landry.

Le comité recommande que les demandes de l'assemblée soit accordées aux lois de l'Assassinat Pétillant, faites par Mme P. Côté et Mme Lucy Tellier, pourront accorder, et que les demandes de Dame H. Alfred Côté et M. André Landry ne seront pas accordées.

Le comité décide le cas de M. Edouard Malenov qui persiste à exiger sa constitution entièrement avec les positions des règlements de la Ville. Le comité reconnaît que l'avis spécial autorise à la séance du 24 février n'a été démenti nullement; les membres du comité recommandent que le conseil de la ville prenne de suite les positions légales voulues par son éditeur et d'imposerons pour empêcher la continuation des désavantages réglement.

Et la séance est levée.

Arthur Nastello

Smile Langlois  
Lettre

— Le 3 mars 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Côte de Beaumont, tenue en lice et sous présidence des siennes de ce Conseil, tenue le 3 mars 1941; cette séance étant une séance régulière.

Tout présent: M. le maire Hélie Poulin, Robert Lindsay, Ernest Pâlis, Emile Languier, Oscar Pélissier et André Duchesneau, sans la présence de monsieur Emile Langlois, mandat suspendu par l'absence du maire. Le docteur Payette, mandat suspendu par l'absence du maire. Le docteur Payette, mandat suspendu par l'absence du maire.

Lecture est donnée de l'ordre réunissant le présenté avoué ble et des certificats attestant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée régulière du 17 février 1941, ainsi que des procès-verbaux des séances du conseil des 17, 21 et 25 février 1941. Il est proposé par l'adjoint Emile Languier, secondé par l'adjoint Hélie Poulin, que ces procès-verbaux soient approuvés et signés. Adopté.

La demande de la Municipalité de Granby-Ouest pour faire partie du Bureau de Recensement de la cité de Beaumont n'est pas acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de police, demandant à la cité le prêt de plusieurs voitures, à l'exception des véhicules de service de la cité de Beaumont. Il est proposé par l'adjoint Robert Lindsay, secondé par l'adjoint Oscar Pélissier, de céder à la demande fait par monsieur Léonard, le conseil des véhicules devant être remis de l'état de la police à autres autorités. Adopté.

Le greffier est chargé de répondre aux demandes régulières que le Conseil de la cité de Beaumont lui laisse la charge d'apporter le conseil de protection au vote.

Le greffier est chargé d'écrire à la Commission Municipale, pour l'aviser de la délibération no 274 et être apprenu. Et la séance est levée.

Emile Languier  
Maire

John J. Goss.  
Greffier

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, tous les membres du Conseil qui ont assenti à la délibération régulière, sauf l'adjoint Robert Lindsay, signent un comité.

La demande de la Côte-Hallionne à l'avis 274 sera portée dans sa forme en date du 28 février 1941, est refusée.

Et la séance est levée.

Emile Languier  
Maire

John J. Goss.  
Greffier

— Le 10 mars 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Côte de Beaumont, tenue en lice et sous présidence du maire, le 10 mars 1941.

Tout présent: M. le maire Hélie Poulin, Robert Lindsay, Ernest Pâlis, Emile Languier et André Duchesneau, sans la présence de Monsieur le Maire Michel Payette.

Le mandat du Maire retient les représentants suivis par M. André Bernard, Ernest Pâlis et autres, concernant l'école pour enseignement par ses maîtres, sur le lot no 13 du quartier ouest, et présentant contre le terrain d'école que leur est imposé malgré la publication du décret, en date du 25 mars 1937. Les membres du Conseil doivent étudier cette question plus longuement, et notamment à plus tard tout décret final à ce sujet.

Le comité culturel, mandaté par monsieur Jean Michel Duboissey, et recommandé que une partie d'école soit accordée à ce comité, le 10 avril prochain.

Le conseil décide certaines sortes de demandes de boulangerie: la demande de monsieur Raymond Larivière est agréée; la demande de Dame Marie-Madeleine est accordée. Une demande soumise par Jean Orlane Poulin et son enfant élevé par madame Renée Jobin, sont agréées pour école additionnelle Léopoldine. La demande faite par Dame Odile Champagne, le conseil recommande un examen médical par le Dr Turcotte, avant qu'une décision finale soit prise.

Les membres du conseil prennent connaissance de l'opinion légale de Mme Charles Laverdière, concernant la cause de la Côte de Beaumont contre Guy Malenfant. Le conseil recommande que une autre opinion légale soit demandée à Mme Justice de Lourmel de Québec, au 20 avril prochain.

Le conseil recommande de payer le loyer de Dame Patrick Gauthier, de St-Basile.

Le conseil recommande que le salaire des constables Louis Lavoie et Champagne soit porté à \$25<sup>00</sup> par semaine dans chaque cas.

Le conseil recommande que le salaire de monsieur Louis Bourassa soit porté à \$40<sup>00</sup> par semaine.

Et le conseil s'apprête à prendre soin, pour l'étude du budget exclusivement.

André Payette  
Maire

John J. Goss.  
Greffier

— Le 23 mars 1941 —

Procès du Conseil municipal de la Côte de Beaumontville, tenu en conseil général, jeudi, le 23 mars 1941.

Les présidents: M. le secrétaire Robert Audrey, Emile Langlois Oscar Paliseau, Lucien Kébe, Wolfard Paulus, et André Dubeauvinet, pour le président du Comité le Maire Arthur Payette, M. P.P.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque de Montréal, signifiant l'opposition que le Comité aurait l'honoré d'obtenir au prêts étoffés, et d'offrir des mandatats en outre, les débentures à été inscrites dans l'autorité du réglement no 274 de la Côte de Beaumontville.

Le greffier reçoit instruction du président de donner régularité des concessions dont la Côte d'Affiche a demandé des renouvelles pour des débentures à 7%, et pour des débentures à 7 1/2%.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Léon Léveillé, associé de Zibell, aux yeux de la greffière de la partie du réglement no 12 de la Côte. Il convient néanmoins en conséquence que les garanties inserties par la Côte soient discutables, et que la Côte se décide de l'action et de l'aggravation proposée contre monsieur Léon Malenfant.

Le greffier reçoit instruction d'écrire à monsieur Raymond Malenfant, pour lui demander la production d'un ou deux titres, du papier de peaufinage pour l'année 1941.

Les membres du Conseil approuvent avec plaisir que monsieur Mgr Lapointe, ayant de nommés comme chanoines titulaires, M. l'abbé Paul Mayrand, curé de la paroisse St. Georges de Beaumontville, les membres du Conseil demandent au greffier de garder bien expressément à M. le curé Mayrand, des copies fidélisées, tant au nom du Conseil, qu'au nom de tous les citoyens de Beaumontville.

Le greffier est chargé d'acheter trois exemplaires de la loi des Côte St. Léon, pour l'usage des renouvelles séances.

Et la séance est levée.

*Oscar Payette*  
Maire

*Jeanne Dufour*  
Greffier

— Le 7 mars 1941 —

Procès du Conseil municipal de la Côte de Beaumontville, tenu le 7 mars 1941, par leur et leur ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière, devant les propositions des réglements nos 274 et 286.

Les présidents: M. le secrétaire Lucien Kébe, Wolfard Paulus, Oscar Paliseau, Emile Langlois et André Dubeauvinet, pour le président du Comité le Maire Arthur Payette, M. P.P.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée, et du certificat attestant sa régularité à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échelon Oscar Paliseau, secondé par l'échelon Emile Langlois, que les minutes de la dernière réunion régulière du 3 mars 1941, et des séances de novembre des 2, 10 et 15 mars 1941, pour l'ensemble de l'été 1941 soient approuvées et adoptées.

La liste des comptes payables est lue, et les débats portant sur les minutes du Conseil sont fermés. Il est proposé par l'échelon André Dubeauvinet, secondé par l'échelon André Lamereau, que ces comptes soient acceptés à l'état de 4 075 \$ 74, pour l'ensemble, que le Trésorier donne à ses pupilles, et la liste est enregistrée devant le Maire et par le Greffier.

L'échelon Lucien Kébe donne avis de motion que il propose à la prochaine séance un règlement pour déterminer les loix de construction des foyers d'habitation, dans les limites de la Côte, et pour déterminer les conditions nécessaires pour obtenir les primes de construction.

L'échelon Lucien Kébe donne avis de motion que il propose à la prochaine séance un règlement pour autoriser le règlement des loix de construction.

L'échelon Lucien Kébe donne avis de motion que il propose à la prochaine séance un règlement pour autoriser l'écriture de certains titres que possède à son nom le propriétaire de la résidence proposée sous le règlement no 286 et 287.

Il est proposé par l'échelon Wolfard Paulus, secondé par l'échelon Emile Langlois, que la liste des louages pour les familles indigentes, au montant de 2 295 \$ 50 soit approuvée et que l'assessor l'autorise à payer les dits louages.

Lecture est donnée d'une lettre de l'ingénieur de la Côte, au sujet de la construction engagée par M. J. G. Malenfant. Il est proposé par l'échelon Emile Langlois, secondé par l'échelon André Léveillé, que l'ingénieur soit autorisé à accorder une prime de construction de 12 pieds de la ligne de la rue, monsieur Malenfant prenne à l'ingénieur des fonds et compensation, et devant se conformer aux autres conditions imposées

que le règlement de la Côte; et que l'ingénierie soit autorisée à faire une entente à ce sujet de la part de l'adjudicat en question.

Cette entente est donnée d'une lettre de l'ingénierie de la Côte au sujet de la permission de pratiquer des ouvertures dans le fleuve, toutefois sans la destruction des manœuvres toutes, et pour combattre le cyclone de mai. Le Conseil recommande que cette permission concerne pour la saison du grand pâturage, dont la date sera fixée plus tard.

Le Conseil rend un avis favorable des opérations données par la Banque de Montréal et par la Banque Canadienne. Même en conclusion pour chaque cas que le Côte de Drummondville aurait intérêt à mettre sur le marché dans le plus court délai possible les débentures au montant de 475 000 \$, que elle a à produire actuellement.

Le greffier fait avec parti au Comité que le Trésor recommande que les débentures au montant de 475 000 \$ soient émises par le réglement no 207, et que sont déposées chez le Secrétaire de la Côte, au contraire de l'ordre d'amortissement, pour produire au Côte peut obtenir une plus satisfaisante offre d'opérateurs de凭据, et que l'ordre d'amortissement, pour renouveler les bâtimens de 1902 et de 1904.

Il est proposé par l'adjudicat Louis Belley, secondé par l'adjudicat Oscar Pélissier, que une demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour obtenir la permission de vendre de gis à gis pour un total non supérieur à 10 \$ au moins deux ans, soit lors de l'ordre d'amortissement, les débentures émises par le réglement no 207 et 208 de la Côte. Cette vente devrait être faite sur tout le Côte, demandant la concurrence des concurrens qui ont acheté des débentures de la Côte depuis quelque temps, auxquels ont fait des offres intéressantes pour l'achat de ces débentures. Ces deux années devraient être étudiées par le Conseil, vers le 27 mars 1904, et le Côte ne s'engagerait pas à accepter aucune des demandes.

Cette entente est donnée d'une lettre de l'Ingenieur de Drummondville. Il est proposée par l'adjudicat Emile Legras, secondé par l'adjudicat Oscar Pélissier, que le Conseil vote un ordre de 4 000 \$ à l'Ingenieur de Drummondville, pour les coûts publics de l'ordre de 1904, et que le résultat de l'approbation du budget soit mis à l'étude pour trouver ultérieurement.

Le règlement no 275 portant sur le règlement de la permission à boire l'eau, enlèvement de l'eau. Il est proposé par l'adjudicat Oscar Pélissier, secondé par l'adjudicat Emile Legras, que le règlement no 275 qui peut d'être le fait approuvé pour le changement suivant. (page 4a)

« L'heure de fermeture sera fixée à une heure et demie pour matin, et l'heure d'ouverture sera fixée à une heure pour matin, et une heure de sept heures. » (page 2)

Il est proposé par l'adjudicat Oscar Pélissier, que le Conseil se réunisse à partir de 10 heures, le 27 mars 1904, et que une séance de comité général soit tenue vendredi, le 28 mars 1904. Et le conseil est approuvé.

*Antoine Laporte*  
Maire

*Jean-Joseph*  
Coffey

### - Pièces de comité -

Immédiatement après la seconde séance de ce qu'il faut, tous les membres qui ont assisté à la date piéce signifieront leur accord.

Le comité recommande que des séances pourront également, pour l'entretenir et améliorer, pourront accorder quelques à volonté ordre à Alfred Lébel, qui est maire, et qui peut faire cela.

Une enquête devra être faite par le Capitaine du Port au demandeur de madame Adèle Beaumais, pour des renseignements.

Le comité autorise immédiatement Alphonse Dionne à convaincre le docteur de la ligne de la rue, de l'assurer qu'il devra signer sur le nom Beaumais.

Le comité attend le cas de promouvoir Emile Charrette, qui sera un honneur que il a acheté de la Côte, par bail conditionnel, et que doit être renouvelé de renouvellement et de taxa. Le comité recommande que madame Charrette a été des malheurs financiers, et comme il paraît en son état d'obligation pour son amant, ayant perdu, une position assez élevée, avec les deux concurrens qui possédaient Charrette, gardera son honneur pendant une an, pourvu qu'il paie chaque année les renouvellement qu'il a obtenu, et qu'il signe une convention renouvellement de dette, qui sera conservé les deux et les arrangements de renouvellement qui il doit, le Conseil se réservant le droit de prendre toute décision jugée équitable après l'expiration d'une année.

Le membre du Comité apprend que lors de l'ordre fait par madame Adèle Beaumais et Emile Charrette, dans maison de la Côte, un contrat pourront arriver à être signé, rendant les malheurs subis nécessairement responsables. Le comité recommande que la Côte a à jurer sur l'interdiction d'établir une usine établie quelque contre les malheurs, et le greffier est autorisé de faire amender à l'original des contrats de vente, une copie certifiée de la présente resolution à l'effet que chacun des parties ne sera responsable que pour les obligations afférentes aux

logement pour chaque adhérente unique  
Et la partie est bâtie

Arthur Royotte  
Mme

Jeanne Davis  
Geffrard

- Le 25 mars 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville,  
tenu au conseil général, jeudi, le 25 mars 1941.

Sur présent: M. le maire Robert Lindsay, Comte Léonard, Hélieff Poulin, Emile Langlois, Oscar Pallesier, Thérèse, les délégués des voies, l'abbé Emile Langlois, président à l'assistance aux personnes de moins d'âge.

Le comité recommande que une partie de l'assistance publique soit égale, pour hospitaliser l'enfant de madame Marguerite Sébastien.

Le comité recommande qu'une enquête avec le docteur mademoiselle Marie-Paule Morel, 220 rue Lindsay, soit faite, et en cette même ville demeure en ville avec des garçons depuis le 12 avril 1940, une partie d'identité pourra lui être accordée.

Le comité recommande que des secours discrets soient accordés jusqu'à nouvel ordre à la famille de madame Odile Tremblay, 60 a. p. Ricard.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé de faire réparer l'écluse des travaux d'eau et de faire nécessaire pour les constructions prévues par monsieur Geffrard, sur le lot n° 483 du quartier est, les travaux étant estimés à \$ 300.00 pour la tête de l'ingénieur, en date du 25 mars 1941, et ce montant devrait être pris à minuit le vendredi de la 2<sup>e</sup> semaine d'avril et d'être payé dans le règlement par 25%. L'ingénieur sera autorisé à faire les travaux lorsque monsieur Geffrard aura obtenu un permis de construction et une affectation communale sur le terrain.

Le comité approuve le somme au montant de \$ 303.62 pour les dépenses des patrimoines, et intérêts le paiement à la fin d'août de la balance restant due, savoir: \$ 103.62.

Le comité entend une dérogation de la loi d'ordre de l'assemblée des jeunes qui demande de faire à 16 heures les cours, la première des œuvres urbaines, des métiers et sciences

de physique avancée. Si question porte à l'étude, et le greffier est chargé de demander aux secrétaires, l'opinion de l'Association des Marchandes détentrice de la cité.

Le comité recommande que la partie pour une partie de \$ 200.00 pour les 4 écluses de bordure de la ligne de la cité \$ 50.00 soient allées à chaque écluse.

Le comité entende le plan d'aménagement pour une partie de partie, dans la salle du conseil le travail, le plus devant payer les frais des gardiens.

Le comité prend avec l'Union Catholique des Cultivatrices de fruits une décision dans la salle du Conseil, le 25 mars.

Le comité approuve la police d'assurances fournie par monsieur Emile Léonard, avec prime annuelle de \$ 25.00, pour protéger les jeunes gens qui pourront agir comme gardiens pour faire des exercices des étoiles. Le chef de police devra être tenu de surveiller l'organisation et le fonctionnement de ces équipes de jeunes gens.

Le comité entende le paiement à Mme Roger Légaré de la somme de \$ 100.00, montant des jugs, et de l'autre somme de \$ 200.00 pour les frais des deux curés Arthur Bibeau et de Désiré Godin de la Ville de Drummondville, le montant devant être payé sans préjudice aux droits de faire tenir le ministère de frais.

Et la partie est bâtie.

— à Emile Langlois  
Mme - suppléante

Jeanne Davis  
Geffrard

- Le 26 mars 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenu lundi le 26 mars 1941, aux armes et leurs ordinaires de l'assemblée des élus du Conseil, cette dernière étant un représentant de la partie régulière du 17 mars 1941.

Sur présent: M. le sieur Léonard Lélie, Emile Gélineau, Robert Lindsay, Hélieff Poulin, Oscar Pallesier, Emile Langlois et David Darchevault, sous le présidence de l'abbé François le Maréchal Royotte, P.P.

Il est proposé par l'abbé Léonard Lélie, secrétaire du gref, à l'abbé Odile Darchevault, que l'abbé Robert Lindsay soit l'enfant suppléant.

Il est proposé par l'abbé Léonard Lélie,

secondé par l'abbé David Bertheaault, que le budget préparé pour l'année 1941 et étudié à diverses séances du comité, soit approuvé. Le dit budget indiquant des revenus de 4 257.-22.- et un montant de dépenses lors, soit une surplus prévision de 6 631.-76.

Le projet de règlement suivante fut:  
et 2e lecture:

- a) Règlement pour amender le règlement des bénêmes;
- b) " " déterminer les loisirs de construction dans les limites de la cité, et pour amender le règ. no 82;
- c) Règlement pour déterminer l'emploi d'installations de 4 276.-22.- surplus désignées sur les réglements nos 2 52 et 22.

Il fut approuvé par l'abbé Alfred Poulin secondé par l'abbé Robert Lévesque, que le Conseil a également approuvé à l'unanimité, le 27 mars 1941.

Arthur Royot.

Maire

John Dur.  
Greffier

### - Séance de comité -

Tous les membres du Conseil plus trois personnes qui ont assisté à la réunion régulière qui avait été convoquée le 1er avril, soit le 26 mars 1941, siégent en comité.

Le comité recommande que une permission de construction soit accordée à messieurs Olympe Lemire, habitant plan 1000, pour extension de sa bâtieuse siège sur le lot n° 263 des quatrièmes set, dans l'alignement de la route, siège par messieurs Edouard Malouin.

Cette demande fut suivie d'une requête du Comte et fils marquilliers de la paroisse St-Pierre, demandant la réfection de certaines parties de leur bâtieuse actuelle de l'église. Ce bâti est appartenue à l'ingénierie de la cité, pour faire les réparations, et pour enterrer le mort dans le grand hall église, devant l'émpreinte.

Le comité autorisa Mathew Thomas Ltd., à siéger sur le terrain St-Pierre, à l'angle (1) pieds de la rue Nelson, et à construire (2) pieds de la rue Nelson, une paroisse catholique à tout fin siège par le même compagnie, ce permis devait être validé jusqu'au 1er mai 1942, et ce permis fut accordé à la condition que le compagnie d'énergie fût invitée, à subir l'acte le 1er mai 1941, le poste fut installé avec la rue Nelson.

Le greffier est chargé d'envoyer à la compagnie une

bonne cause pour demander si le compagnie ne pourrait pas regagner à neuf le panneau réclame installé près du plateau de St-Pierre.

Le comité recommande d'accepter la offre d'assurance offerte par messieurs J. C. Dubeau, pour assurer la responsabilité futile de la perte dans la bâtieuse et sur le terrain de St-Pierre, le gage étant de 100\$ pour 3 ans.

La demande d'assurance des salaires pour monsieur Dorey le boyau est à l'étude.

Le comité approuve la demande faité par mademoiselle Jacqueline St-Père, pour former à l'anniversaire, un défilé devant des Ambassadeurs de l'Amour pour politié.

Le comité décide la question de la taxe d'eau imposée aux résidences. Dans le but de se servir à une échelle suffisante, avec ce sujet, le comité recommande que l'eau forte soit payée plus cher, et que l'eau forte à partir du 1er mai 1941, par fait uniforme de quatre (4) sous par mille (1000) gallons, le minimum payable devant rester le même que alors fixé pour le réservoir.

Le comité étudie la question du règlement concernant l'allogement des fonctionnaires et que pourtant est formé, composé de M. les sénateurs Guérin et Poulin, pour l'ingénierie de la cité, pour étudier cette question au cours de la semaine.

Le greffier est chargé de demander des commissions pour les bâties de constables, les commissions devront être demandées à M. Amédée Montebanier, Alfred Gombert, Albert Malouin et le Maire ou M. le Maire pour l'ingénierie de la cité, pour étudier cette question au cours de la semaine.

Et la séance fut levée.

Arthur Royot  
Maire

John Dur.  
Greffier

- Inv 27 March 1951 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue jeudi, le 27 mars 1881, cette séance étant en adjournement de la dernière séance régulière.

est present. M. le docteur Léonard Félix Emile  
Fessinger, Robert Lindsay, Alfred Paulin Oscar Pichot,  
Emile Languis, et Daniel Herbeau, en l'absence de M.  
Jeanne W. Moore, la cause est presidée par le docteur Robert  
Lindsay, avocat suppléant.

Le règlement no 276 pendant le règlement des  
élections communales, soit la troisième lecture. Il est proposé  
par l'échevin Lucien Helle, secondé par l'échevin Hippolyte  
Lambot, que le règlement no 276 qui vient d'être lu, soit  
approuvé. Adopté.

Le règlement no 277 prévoit le mode d'emploi des surplus disponibles au profit des réglements nos 213 et 232 édictés par l'autorité belge. Il est proposé pour l'adopter. L'avocat Koller, secondé par l'avocat Alfred Pichot, a déposé le règlement no 277 pour le faire valoir et approuver. Il a été adopté.

avancement des lignes de construction dans les environs de la Côte et amenuise le portant émissaire.

Le Comité envoie une délégation de la Chambre de Commerce, et prend connaissance d'une résolution adoptée par la Chambre de Commerce au sujet des terrains de grès. Les délégués demandent qu'un sommeil de 2 000 \$ soit approprié pour l'aménagement des deux terrains de grès pour les enfants. L'Amie du XIX<sup>e</sup> a pris de fortes dispositions, cette question est mise à l'étude et sera discutée lors de la préparation d'un nouveau règlement d'imposte.

Le greffier procéda à l'ouverture des ren-  
nouvellement pour l'attribution des débentures au montant de \$7,000.  
dix mille sur ventes des réglements nos. 204, et des débentures  
au montant de \$9,000.00 à l'attribution sur ventes des règle-  
ment nos. 27. Ces renouvellement sont comme suit :

S. J. Beauchamp & Co.	97.78
Banque Canadienne Nationale & Harrison & Co.	98.75
Bell, Gommelock & Co.	98.61

Pardouge & Co. 98-595  
Toutes ces sommations comportent le paiement des intérêts  
perçus lors de la libération de l'île.  
Il est proposé par l'échevin Laurent Hélie,  
secondé par l'échevin Paul Duboiscault, que le Conseil

recueille la permission de la Banque Canadienne Nationale à Halifax  
et le passe l'achat des libérations en cours mentionnées au  
jus de 1875 et intitulées par une ordonnance mentionnée  
dans la lettre de la Banque Canadienne Nationale que je présente  
la suivante.

Tous le Trésoriers de la Province sont autorisés par la présente resolution à recevoir de la Banque Centrale Nationale, les plus de mille francs belges débitables, tel que au dessous : -

Il est à noter que le Discours de la Chambre des députés sur l'assassinat de la Couronne n'en aborde pas la cause, mais il rappelle la nécessité de maintenir sous le joug de l'ordre des libertés et leurs politiques en paix. Adopté.

Monseigneur le cardinal girard du Bois, l'évêque de l'Orléanais, se plaint au sujet des révoltes de nos armées organisées par le 28 C. J'explique que ce n'est pas au commandant que devra être évidemment, et non tant par gradation. Les membres de l'ordre pourront étudier la forme qu'il faut donner à ce décret.

Le bûcher fut remarqué que les empêcheuses  
étaient envoys à chaque émembre, et qu'il y avait lieu de  
croire que la recommandation faite dans le rapport de comité en  
date du 27 mars, concernant la taxe bâtie à chaque usine  
manufacturière, fut approuvée par l'Assemblée Électorale, se  
rendue sur l'île d'Orléans, que cette partie du  
rapport de comité du 27 mars 1871, fut acceptée, et  
s'interdisant la mort au nom des morts "par avocat".

Les membres de l'ordre recommandent la signature d'une carte à résistance belge en faveur de Miss Head, fille de Sir J. Head.

Il est proposé par l'atelier Bois Silene, secondé par l'atelier Bois Baudouineau que le Conseil général à l'ouverture de ce conseil communal se réunisse pour la mise en place à 8 h 30 d'une table ronde qui va se composer des candidats au règlement, examinant la forme de constitution et autres, et où le Conseil communal voterait sur les

Le membre du Conseil recommandant que des

sous l'identification ayant accordée à M. le Dr. Léon et M.  
Félix, de l'Institut Sanitaire pour les Femmes, d'avoir été  
plus judicieux dans la manufature, pour le fait de leur  
échec.

Et le paravé est tenu.

R. Lindsay

Mme suffit.

Jeanne Gérin

Gérin

— Je 21 mars 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux heures ordinaires des séances du Conseil, le 21 mars 1941, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions prévoisement les 21 et 22.

Sont présents MM. les seigneurs Emile Gérin, Lucien Félix, Hélène Pauline Robert Lindsay, César Pichot, Émile Langlois et André Duchesne, sans la présence de Mme Renée et Marie-Arthèle Rapette.

Le greffier donne lecture de l'ordre consécutif de la présente assemblée, et dit effectif présent et sa signification à tous les membres du Conseil.

Tous membres de la dernière assemblée signifiée des 17 mars 1941, approuvée aux 24, 25 et 27 mars 1941, sont là et approuvés.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 17, 20 et 28 mars 1941.

Il est proposé par l'échevin Daniel Duchesneault, secondé par l'échevin Emile Gérin, que les rapports de ces séances soient approuvés. Adopté.

Le règlement no 277, établissant les lignes de conciliation dans la ville de Drummondville, et autorisant le règlement de conciliation no 2, soit la 3<sup>e</sup> lecture. Il est proposé par l'échevin Emile Gérin, secondé par l'échevin Hélène Pauline, que le règlement no 277 qui suit être là, soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur l'échevin Palmer Bourassa, dirigeant que son décret portant à Montréal, l'empêchant d'exercer comme il le souhaite, et en favorisant l'échevin, et offrant ce qu'il demande comme tel. Il est proposé par l'échevin Lucien Félix, secondé par l'échevin Daniel Duchesneault, que la sécession de l'échevin Georges Bourassa soit acceptée, mais que le Conseil réponde à l'échevin Bourassa l'expression

de ses renouvelles pour le discours qui il a déployé au service du public, et pour le travail que il a accompli. Ses membres du Conseil demandent avec sévérité à leur ancien collègue l'empêchement que les circonstances particulières lors de cette lettre, l'empêchent de continuer ses fonctions. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque de France, le 1<sup>er</sup> juillet 1940, demandant la réparation de la perte de deux billets de banque de 10 francs, le long de cette page, cette question est à l'étude pour le moment.

Il est proposé par l'échevin Emile Gérin, secondé par l'échevin Hélène Pauline, que l'ingénieur soit autorisé à faire changer des grilles pour faire améliorer l'état de l'acte de Jean Adopté.

Le greffier est chargé de correspondre pour les deux de la liberté pour obtenir si possible, la permission des deux personnes au prolongement de la rue Drummond jusqu'à la place St. François.

Lecture est donnée d'une lettre de l'acte bantam à l'effigie madame Arthur Picard, vendredi dans la Ville, au 1<sup>er</sup> juillet 1940. Le département des postes est chargé de faire une enquête sur ce cas, et de faire rapport.

Des membres du Conseil recommandent la signature d'une partie du hospitalisation à l'Hôpital St. Justine pour l'enfant Jean Claude Picard.

Il est proposé par l'échevin Emile Langlois, secondé par l'échevin Daniel Duchesneault, que le Conseil passe la somme de 40 \$ à monsieur Joseph Bourque, de St. Hyacinthe, pour le loyer de madame Patrick Bourque, au 28 mars 1941.

Tous membres du Conseil recommandent que une partie soit versée pour demander l'admission à l'Hôpital de Nicolet de madame Truffet Dubois.

Le conseil recommande aussitôt de verser une partie à l'hospitalisation pour madame Clark, à l'Hôpital Royal Victoria.

Le Conseil recommande aussitôt de placer à l'asphalte du Chemin-Rouge de la fille adoptive de madame Renée Garber.

Monsieur Edouard Piché demande au Conseil la révision d'une partie de terrains indiquée sur le plan des terres communales, sur laquelle il est possédé et sur lequel il posséderait un droit.

L'échevin Emile Gérin est chargé de joindre le terrain, avec l'ingénieur et l'estimative Georges Ray, et de faire rapport sur cette question, à la prochaine session du Conseil.

Il est proposé par l'abbé Emile Langlois, secondé par l'abbé Oscar Pélissier, qui ont permis de constituer le tout accord à monsieur Domenique Léonard, pour signer au nom des deux Kostet et Berard, un acte fixant les plans et donc faisant à l'ingénieur Doyon.

Il est proposé par l'abbé Emile Duchesneau, secondé par l'abbé Alfred Poulin, qui ont permis de constituer le tout accord à monsieur Hippolyte Dionne, pour la construction d'une route à deux étages à sa bâtie de la rivière Léandre, suivant plans et donc à être approuvée par l'ingénieur, à long (2) pieds de la ligne de la rivière.

Et le conseil est tenu.

Charles Ropert  
Maire

Jean Doyon  
Biffier.

- Comité de concorde -

Immédiatement après la séance régulière de ce jour tous les membres du Conseil qui ont assisté à la date ci-dessus régulière signent ce comité.

L'abbé Emile Langlois fait rapport que le fonctionnement de nouvelles machines à l'usine Holtzéville. Ce sont une petite machine pour le vinaigre. L'ingénieur est chargé de faire enquête sur ce que, afin de prendre les meilleures mesures pour faire disparaître cette machine.

Le comité recommande que monsieur Turcotte, conseiller à l'Hôtel de Ville, soit placé sous l'autorité immédiate de l'ingénieur, qui pourra lui donner les ordres nécessaires, et que pourra établir un règlement concernant ces dernières et ses fonctions.

Le comité recommande que le salaire de monsieur Emile Cormier soit placé dans le budget à 750 \$ par an, mais qu'aucune exception n'a été faite au cours des délibérations. Le comité recommande que cette omission soit corrigée et que le salaire de M. Cormier soit placé à 752 \$ par an, pour l'année 1911.

Le comité recommande que la Ville fasse une souscription de 50 \$ par Comité des Beaux-arts.

L'ingénieur est chargé de demander des commissions pour faire reproduire le plan de l'établi installé près de la station du G.M.R.

Charles Ropert  
Maire

Biffier

- Le 3 avril 1911 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue en cette même ville, le 3 avril 1911.

Tout présent: M. le secrétaire Emile Guérin, Emile Langlois, Robert Léandre, Oscar Pélissier, Alfred Poulin, David Duchesneau, et l'abbé du maire, lequel est présidé par l'abbé Robert Léandre, avec adjoint.

Le comité recommande d'accorder aux permis de construction à Mme Rose Allée, suivant les plans fournis. Mme Allée sera dispensée le montant de la taxe d'eau exigée par le règlement suivant le temps que sera préparé par le trésorier.

Le greffier fait rapport que la rue Decelles est une rue publique et le comité recommande que soit levée partout le montant de la taxe d'eau exigée par le règlement à l'appartement de son propriétaire et qu'il soit versé le coût de ce montant.

Le greffier donne les autorisations pour l'impres- sion des débats. Les recommandations sont comme suit:

1) B. Déschamps 975 \$, Pierre Côté 7142 \$.

Le comité recommande que le constable soit accordé à J.B. Déschamps au plus le 7 N.D., pour empê- cher l'ouverture, devant sa permission.

Le comité prend connaissance des permis- sions pour les habiles de constables et decide d'agréer ces deux-ci à partie de la semaine prochaine, sur taillleur indépendant devant être concordé à cette date pour ouvrir le bureau.

Le greffier est chargé d'envier à Holtzéville la bulle de paix exigé que la compagnie fasse avec les habitants qui désirent gravement le mariage.

Le comité recommande que les licences de chaufferie soient payées par le Fîte pour chaufferie constable, sauf que faire M. Louis Côté, garde et boulard.

Le comité recommande que le département de police reçoive une étreinte surveillante pour la route des automobiles et que les voitures récentes soient passées pour faire respecter le loi.

Le comité recommande de nommer conseil international pour l'année 1911, Georges Roy, Ernest Lamont et Charles Labonté.

Le comité étudie certains projets d'amendement au règlement des fermes commerciales. Ce le conseil est tenu.

Maire Robert Léandre

Greffier

— Le 8 avril 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Davenmouth, tenue le vendredi matin le 8 avril 1941.

Sont présents M. les sénateurs Lucien Tellier, Robert Lindsey, Halford Boutin, Emile Langlois, Oscar Pallesse et David Duchesneault, pour la présidence de Son Honour le Maire Arthur Ropelle, M.F.P.

Le comité recommande que il soit accordé un permis de construction à monsieur Jérôme Boisjoly, sans condition à l'exception des plans suivants.

Un projet de la famille Bruno Vincent, que la fille de Régis soit restaurée à Davenmouth, la giffe est chargé de correspondre avec les autorités de la ville de Régis, pour donner les instructions nécessaires, et l'absence de poste au débouché avoisinant de l'avenue de la Lettre.

Le Conseil prend connaissance de ce qu'il a été fait et qu'il y a certains membres de l'assemblée demandant que les restaurations soient toutes la main. Après discussion, le comité est recommandé de voter que le règlement doit être mis en vigueur.

Le comité refuse d'accorder un permis aux membres de la partie *The Bank of the West Day*, pour distribution de pompelettes dans la ville.

Victor est donné d'une lettre de monsieur Nathaniel Simard, chef de police, offrant sa dimension comme chef de police et des pompelettes. Monsieur Simard, le présente devant le conseil et déclare que sa dimension est déficiente, et il demande que sa dimension soit acceptée de suite. Le comité recommande en conséquence que la dimension de monsieur Simard comme chef de police et des pompelettes, soit acceptée pour prendre effet le 9 avril 1941, avec droit pour monsieur Simard d'employer comme vassane la dernière personne.

Le comité examine encore la question des permissions pour les uniformes des constables, et l'abbé Oscar Pallesse fait rapport que le deuxième permis pour les uniformes, par le Maire Michel, serait plus avantageux que les autres, dans l'opinion d'un autre constable portant à la demande du Conseil. Comme le conseil de la Maire Michel rapporte d'ailleurs d'autres avantages, le comité recommande que le constat pour les uniformes des constables soit accordé à la

Monsieur Michel, pourtant sa commission, au prix de \$450 le constat.

Le piéton est levé.

Ainsi Ropelle  
Maire

Jean Davis,  
Giffre

Je, Jeannequin Adelard Giffre, bûcheresse, domiciliée au no 534 de la rue Lindley, dans la ville de Davenmouth, ayant été des jardins de la ville de Davenmouth pour le siège n° 2 des quattro contes, que je possède les droits de ma charge comme bûcheresse, solennellement et fidèlement, et ce, aux meilleures de mes connaissances, et respecte. Ainsi que Dieu me soutient en aide!

Assentement devant moi,  
à Davenmouth,  
le 15 jour d'avril 1941.  
Jeannequin Giffre.

Giffre de la ville.

Adelard Girard

— Le 15 avril 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Davenmouth, tenue le vendredi 15 avril 1941, aux huit et huit ordonnances des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière pour les dispositions des règlements nos 247 et 248.

Sont présents M. les sénateurs Lucien Tellier, Emile Giguere, Robert Lindsey, Halford Boutin, Oscar Pallesse, Emile Langlois et David Duchesneault, sous la présidence de Son Honour le Maire Arthur Ropelle.

Monsieur Adelard Giffre qui avait été élu échevin des quatre contes, a été nommé pour siège, le giffe, faisant rapport que monsieur Giffre a démissionné partiellement d'office. Son Honour le Maire lui remet la bâtonnière, et monsieur Giffre renvoie, assurant ses collègues de sa bonne volonté et de son dévouement.

La griffure donne lecture de l'avis paroissial de la présente assemblée, et les signatures attestent sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la réunion régulière du 1<sup>er</sup> mars 1941, sont lues et approuvées. Lecture et débat des projets suivants des comités des postes du 1<sup>er</sup> mars, 3 et 7 avril 1941. Il est proposé par l'échelon Emile Langlois, secondé par le secteur St-Hippolyte, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

Lecture et donnez d'une lettre de l'ingénieur de la piste, donnant le rapport du comité nommé pour étudier la demande de monsieur Edward R. Riordan.

Le comité recommande un prix de 250 \$ pour la piste à monsieur Riordan, de la partie de la piste qui il veut agrandir. Il est proposé par l'échelon Daniel Durocher, secondé par l'échelon Emile Langlois, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Lecture et donnez d'une lettre des Frontières. La griffure est chargé d'envoyer l'original, avec envoiurlement.

Section est donnée des lettres de M.M. Omer Léveillé, Gustave Dionne, Elmer Parry, Ernest Théodore Rossier, Joseph et Joe O'Donnell, sollicitant la gestion de plantation.

Il est proposé par l'échelon Oscar Belanger, secondé par l'échelon Louis Hélie, que le comité à l'Ag. soit nommé chef de police, avec salaire de 450 \$ par semaine à pourvoir de guinde, le 17 avril 1941. Adopté.

Il est proposé par l'échelon Daniel Durocher, secondé par l'échelon Louis Hélie, que le Comité soit autorisé à accepter le chèque de 400 \$ de la compagnie Dominion Mill, en paiement de la bourse du gérant de cette compagnie, pour 1940-1941. Adopté.

Le Conseil entend la demande de mission Harbkes, qui demandait une latitude assez large aux éleveurs, dans les mœurs d'elles, soit accordée au sujet du règlement de la fermeture. Le Conseil est d'avis que le règlement devrait être arrêté tel que fait.

Le Conseil recommande l'achat de deux chevaux "louis pale", pour la réception au Génie et à l'école.

M. Wallis Richer, membre du Conseil, le 10 de la délégation que il a faite pour rédiger à son épouse, leur responsabilité de responsabilité, de Conseil

demande à monsieur Richer de produire son certificat médical et un état complet des dépenses encaissées.

Il est proposé par l'échelon Oscar Belanger, secondé par l'échelon Emile Langlois, que une question de construction de route soit accordée à monsieur Déborah Pringle, pour l'écriture d'un rapport d'une bâtie par tout des rues Berard et Brock, ainsi qu'une route plan et deux routes. Adopté.

Il est proposé par l'échelon Louis Hélie, secondé par l'échelon Robert Lindsey, que le Mois soit désigné lorsqu'il sera nécessaire à la fonction des maîtres des écoles, à Ottawa. Et la réunion est levée.

At 3<sup>rd</sup> October 1941  
Mons.

John J.  
Buffet.

### - Réunion de comité -

Immédiatement après la réunion régulière, tous les membres du Conseil qui ont assister à la dernière réunion, regagnent en automobile, excepté faire de Son Honneur le Maire qui doit s'absenter afin de quitter pour Lévis. En son absence, la réunion est présidée par Robert Lindsey, maire, adjoint.

Le comité entend les aspirations de monsieur J. C. Dubois, sur sujet de la responsabilité paternelle et le comité recommande que la police de responsabilité paternelle de la compagnie Forestal General Resources soit maintenue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1941, et prolongée jusqu'au début de l'aggravation paternale de Englefield Disability, par l'intervidéale de monsieur J. C. Dubois, après. Adopté.

Le comité étudie l'offre qui est faite par monsieur J. Ernest Prinsen, d'Orléans, de la part de madame Marcelline Farquhar de Trois-Rivières, pour la vente à la Ville, d'un terrain occupé de 2 1/2 tonnes et pour le prix de 4 1/2 25 \$, avec appels de débarrasment minuscules, et grande de 10 pieds comme pour une remorque. La question reste à l'étude.

Le comité recommande que le maire et la griffure, pourraient autoriser la croissance avec M. Leo Tardieu un contrat de tout à louer avec franchise de prêts conditionnelle, pour l'immobilier portant le nom d'au moins 1000 \$, dont 450 \$ payable comptant, et la balance

un 240 palement égal et mensuel de \$ 30.00, avec les échancres ordinaires d'assurance, de paiement de taxes.

Le comité recommande que une somme de \$ 30.00 soit allouée à monsieur Bertrand, pour le paiement mensuel dans le débit paracat.

Le comité recommande que le recette et le giffier soient autorisés à exiger des fonds de monsieur Robert Léveillé, un acompte de bail à loyer, avec promesse de recouvrement, pour l'immeuble portant le no. 22 du quartier est, pour le prix de \$ 500.00, dont \$ 200.00 payable immédiatement et \$ 300.00 payable pour le 1er octobre 1941, sans intérêt jusqu'à réception; la balance de \$ 300.00 payable tous les mois palement égal et mensuel de \$ 30.00, avec les échancres ordinaires d'assurance du paiement de taxes.

Le comité recommande que l'ingénieur de la cité jette la voie Rossine et fasse rapport concernant les débâcles qui sont à l'origine de ces rues.

L'ingénier Léonard Hobé donne avis de motion que le proposera à la prochaine séance, au sujet de faire améliorer le système de drainage.

Et la séance est levée.

Mme Giffier  
R. Léveillé

John Geffier  
Giffier

— Le 17 avril 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenu au conseil général, jeudi, le 17 avril 1941.

Présent: M. le maire Emile Guérin, Adolphe Léveillé, Robert Lindsey, Oscar Léveillé, Adolphe Bertrand, Émile Langlois, David Duchesneau, en l'absence de monsieur le Maire, le conseil est présidé par l'ingénier Robert Lindsey, sans assemblée.

Tous membres du Conseil présent connaissent des rapports préparés par l'ingénieur de la cité, au sujet des canalisations d'égout de monsieur Alphonse Bruneau, à Adolphe Léveillé est chargé d'envier à monsieur Bruneau que le Conseil a décidé de ne pas octroyer son canon, et de l'aviser de venir le chercher.

Le comité consent à accorder la bourse pour remettre le marchandise échec à monsieur Poiré, comme compensation pour le temps que ce dernier a consacré pour la propriété de la Ville, que il a personnellement acheté.

Le conseil autorise le paiement du compte, balance des frais due à Mme Rose Léveillé.

Le comité charge le giffier de servir pour demander des renseignements pour le succès des vendanges pour vendredi 27 avril 1941.

Le giffier est chargé d'aviser la compagnie Canadian Pacific de ne plus décharger des wagons sur la rue D'Iberville, étant donné qu'il sera apposé à la circulation, et étant donné que ce déchargement nuit à la propriété de la Ville.

Le giffier est aussi chargé d'aviser monsieur Léonard Hobé, préteur de la Q.C., qu'il ne sera plus permis de donner des fonds monnaie plus d'une fois par semaine, pour le mercant, pour le jeudi, mais jamais le vendredi.

Et la séance est levée.

François  
Giffier

Mme Giffier  
R. Lindsey

— Le 21 avril 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenu au conseil général, jeudi, le 21 avril 1941. Sont présents: M. le maire Emile Guérin, Adolphe Léveillé, Émile Langlois, Robert Lindsey, Oscar Léveillé, Lucien Hobé, Adolphe Bertrand, et David Duchesneau. En l'absence de monsieur le Maire, le conseil est présidé par l'ingénier Robert Lindsey, maire-explosif.

Le giffier accorde à l'assemblée des commissions pour l'aménagement des bordages pour un an et à compléter dans un mois 1941. Ces renseignements sont communiqués:

Hobé Hobé	\$ 3,000.00
Doux Doux	3,300.00
D. Guyard	3,300.00
Pierre Allard	2,800.00

Le comité recommande d'accepter la sommation de monsieur Pierre Allard, au montant de \$ 2,800.00, et le giffier est autorisé de régler avec monsieur Allard.

un combat semblable à celui de l'an dernier. 40 monnaies d'Allemagne sont jetées qui un grand nombre de gens ne se contentent pas avec seulement des billets, cependant la quantité de billets qu'ils ont droit de faire échouer et concernant lesquels dans lequel les billets devront être placés. Le greffier est autorisé de faire un peu de l'échange des francs et en échange sur les cartes que monsieur Alldred pourra distribuer.

Section est donnée d'une lettre de la compagnie Bell Telephone demandant la permission de faire certaines études sur des plans fournis; cette lettre pour les plans est inférée à l'ingénieur de la Gare, ayant étudié ce rapport.

Le comité recommande que ces permis de construction soit accordé à monsieur Alfred Leterrier, pour une construction sur le site Marceau, devant plans joints.

Pour exercer une responsabilité de la part de la Ville de permis recommande et autorise l'ingénier Oscar Pichot, ou négociant le négociant de monsieur Charles Robichaud, pour un montant ne devant pas dépasser \$33.00.

Le comité autorise l'Unité militaire commandée par le major G. Morello, à utiliser le site pour l'école militaire de Marceau militaire et la propriété des notaires Robichaud, pour fins d'école militaire.

Le comité recommande d'accorder une permission de construction demandé par monsieur Landry, Daniel, pour que il modifie l'ensemble des deux portes, suivant plan soumis par l'ingénier.

Le greffier aura les permissions pour l'achat d'un canon, les permissions sont comme suit: -

Louis Riel,	Cannons Bourg, 2 tonnes,	\$1,575.00
George Hamill,	Cannons Bourg, 2 tonnes,	1,710.00
George Nethers,	Cannons Bourg, 3 tonnes,	1,720.00
George McPherson,	Cannons F.M.C. 3 tonnes,	1,975.00
Habib & Gilbert,	Cannons International,	

pour canon de 1/2 à 3 tonnes, 2,750.00

pour canon de 3/2 à 4 tonnes, 3,240.00

George Léonard,	Cannons Bourg, 3 tonnes,	1,875.00
-----------------	--------------------------	----------

Ces permissions sont gardées pour étude et

session ultérieure.

Le comité étudie le projet d'ouverture par plusieurs des licences commerciales, et recommande que lorsque ouverte:

Tous ceux de bois sur de l'eau, par paix 25.00

Agence qui obtiennent du commerce à la route au port, ventre de l'eau 60.00

Agence de pêche collectée des personnes pour les marchandises non fabriquées à Summerside 80.00

Agence pour vente de poisson écologique, faire route le vendredi, etc. 25.00

Agence ou collecte pour la route de toute autre marchandise, 100.00

Le comité recommande le rejet de toutes les charges suivantes, pour taxes commerciales, pour que ces taxes ne entrent pas dans ce qu'il y a d'autre dans la ville de Blackville.

Mr. Blackwell 5.00

Madame Gardner 70.00

Dominic silk Reading 200.00

Silbert, Ceder 75.00

M. Schepmire 10.00

Philippe Farland 5.00

Montague, Sebastian 25.00

James Damer Draper 20.00

Albert Reddie 20.00

Macrae, Guille 27.00

Great Northern 25.00

J. D. East 20.00

W.H. Léonard 25.00

Samuel Leger 10.00

Jerome Maynard 50.00

Le greffier soumet le rapport de l'élection tenue jeudi de monsieur Charles Kierard, et toutes les fonctions de la tête de station, le rapport est accepté et sera approuvé aux élections.

Le comité étudie les conflits possibles, et recommande que les conflits soient apaisés, et le conseil autorise à faire les détails concernant le modifiant total de \$33,735.25, suivant liste apposée et signé saufement demandé par le greffier suffisant et faire le greffier

Le comité recommande aussi l'application et le paiement des conflits suivants, savoir:

Quinze à seize coups de bâton  
J. B. Ducharme, inspecteur de dépendance  
L'abbé Colongeau, avec sécheresse  
Mme Madre, extension pour demande  
Quatre à six francs entièrement, quel que  
Il s'agit, en effet, le moins.

15.00
9.75
2.00
3.00
27.75

Et la séance est levée.

Jeanne Jérôme

Mme Buffard.  
Roberay

Buffard.

— Du 28 avril 1941 —

Réunis au conseil municipal de la Ville de Lévis-Montréal, tenus aux bureaux ordinaires des séances du 26 avril 1941, cette séance étant une séance régulière, suivant les dispositions des règlements 247 et 266.

Sont présents: M. le maire Ernest Gélineau, Lucien Pépin, Alfred Paulin, Robert Lindsay, Oscar Fleuret, Louis Léveillé, Louis Lachapelle et Adolphe Géard, sous la présidence de M. Ernest Gélineau. Rappelé: Roger.

La greffier donne lecture de l'avis concernant la réunion précédente, et des rectificatifs attestent sa signification à tous les membres du Conseil.

Le conseil a été donné du point-vue de la dernière assemblée régulière tenue le 15 avril 1941, avec une séance de points des 15 et 24 avril 1941. Il est proposé par l'échevin Adolphe Géard, secondé par l'échevin David Lachapelle, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

Le projet de règlement pour amender le règlement des lucarnes commerciales subit ses 1re et 2e lectures.

Il est proposé par l'échevin Lucien Pépin, secondé par l'échevin Alfred Paulin, que le Conseil accorde de mettre à la disposition de la Commission Municipale, la salle de l'Assemblée, pour des réunions que la Commission Municipale aura faire tenir à des assemblées

compatibles le 4 mai. Adopté.

Le Conseil recommande une enquête par le département de police dans le cas de Mme Rita Schindler, seignante pour hospitalisation, et donc le cas de Henri Pastore qui, peut également être hospitalisé.

Écriture est donnée de deux lettres de la Chambre de commerce. La question posée par ces deux lettres, c'est à savoir:

L'échevin Lucien Pépin, ayant pour l'opposition de tous les membres du Conseil, que M. Ernest Gélineau le Maire discute avec le député fédéral. La question de la résolution posée par le Conseil en septembre 1937, contre le parti populaire, je la pose.

Il est proposé par l'échevin Lucien Pépin, secondé par l'échevin André Guérin, que le nom de M. Charles Labonté soit substitué à celui de M. H.B. Moreau, comme propriétaire du lot sur 16e et 27. Adopté.

Le représentant de la compagnie Hallard & Blaize demande la permission d'ajouter une permanence publique sur son peu de place le jeu à 17h00. Le conseil des propriétaires d'embellissement établit la question, et fournit rapport au conseil de vendredi soir.

Il est proposé par l'échevin David Lachapelle, secondé par l'échevin Oscar Fleuret, que M. Adolphe Géard, congédié l'échevin Félix Léveillé, dans tous les comités dont il devait faire partie, et avec les mêmes attributions. Adopté.

Sur l'avis de M. Gélineau fait un rapport spécial de ce que s'est passé à la Commission des Marchés à Ottawa.

Le Conseil recommande que un avis de 24 heures soit donné aux propriétaires des garages bordant le boulevard de l'Assomption, qui empêchent le trottoir le long de leur garage, et que la Ville fasse faire et indemniser aux frais des propriétaires, si ce dernier ne se conforme pas à l'avis rendu.

Et la séance est levée.

Albert Rappo  
Maire

Jeanne Jérôme  
Buffard.

Immédiatement après la séance régulière du 28 avril, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, signent au comité,

M. Léon Larocque demande la permission d'assister au réseautage dans une zone unie à l'automobile.  
Le comité est avisé au conseil des Comptes Enchaînés, avant que le Conseil prenne une décision.  
Le conseil approuve à grande voix la décision sur la forme de constitution demandée par monsieur André Rebillard.

Le comité recommande que si le point accordé à M. Stéphane Richelet, une somme de \$575, soit accepté au règlement final de la réclamation faite par M. Richelet à cause de l'accident arrivé à son épouse.

Le comité recommande que le Réseau paye le loyer du mois d'avril de M. René Lomineau (chez Mgr Tremblay), aux louages devant être rembourrés à l'origine le salaire de M. Lomineau jusqu'à l'ouverture de la Côte.

Le comité recommande que les louages soient arrêtés pour les camions de la Côte.

Le comité recommande de l'ordre de l'assemblée de grande voix, la question de l'ordre du jour.

Le comité décide la question de l'engagement d'un nouveau comptable, et étudie les demandes faites par divers candidats à cette position, finalement le comité recommande le nommé André Tremblay, comme comptable, de M. Noël Lachapelle.

M. le secrétaire Robert Lindsay enregistre sa démission.  
Et le séminaire est cloîtré.

Le comité  
Maurice

Yves D.  
Giffard

— Le 26 mai 1946 —

Assemblée des Comptes municipaux de la ville de Ste-Hélène-de-Bagot, tenue au conseil général, vendredi le 26 mai 1946.

Prés présentes: M. le délégué Comte Gérard, Yves Hébert, Alfred Paulin, Robert Lindsay, Jean Tremblay, André Rebillard, Comte Gagnier et Daniel Daubenspeck, et l'absence de M. Noël Lachapelle, le secrétaire et greffier des Comptes Robert Lindsay, sans empêchement.

Les membres du Conseil discutent au sujet de certaines difficultés rencontrées dans l'application du règlement concernant le rôle d'adhérente. Le comité recommande un amendement à l'effet qu'il soit nécessaire

qu'il soit possible d'obtenir de parts d'adhérente pour lui, ou pour les membres de sa famille, avant d'avoir payé 50% des parts d'adhérence lorsque il est propriétaire d'un lot vacant autrement. Un vote sera pris dans les autres branches indiquées pour leur demander s'il est approprié que cette modification devienne.

Le rapport des secrétaires Bertrand & Daubenspeck, le comité recommande que la demande de la compagnie Bell Telephone soit accordée pour l'établissement d'un bureau également au coin des Boulevard. Il s'agit et de la rue Le Jeune à 15 pieds de la rue St-Jean et à 25 pieds du Boulevard St-Joseph.

Le comité recommande qu'une partie de construction soit accordée à monsieur Thomas Ross pour une bâtière à 3 logements, devant plans soumis, sur le lot no 50-18, la question est, à 15 pieds de la rue St-Jean, et l'immeuble est autorisé de faire le prolongement nécessaire des services d'eau et d'égout au coût estimé de \$250.00.

Le comité recommande que la carte d'exploitation demandée par monsieur Félix Fontaine soit accordée, le rapport du département de police constate que monsieur Bégin a eu pour domicile à Ste-Hélène-de-Bagot plusieurs années.

Le comité recommande que le comité de la Côte puisse être employé pour le démantèlement de madame Piché, bâtière de la Côte de St-Hilaire qui une somme de \$400 soit payable par la Côte, aux louages de madame Bourassa, pour le mois de mai 1946.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur André Rebillard pour une bâtière à 2 logements qui doit être construite à l'arrière du feu sur la rue St-Jean, à la place de la bâtière de monsieur Bertrand, immeuble récent, qui peut servir également d'habitation indépendante de l'ingénierie, avant que le permis soit émis.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur André Rebillard pour une construction dans la subdivision Tremblay. M. Léon, avocat, pose l'ouïe, et l'ingénierie est autorisée de faire le prolongement nécessaire des services d'eau et d'égout, au coût estimé de \$750.00.

Le comité décide de nommer la question de l'ordre d'un comité. Le comité recommande, par un vote de majorité, que le rôle adhète au comité fondé de 3 hommes, dont George Léonard - Picard, au prix de \$1,750.00 annuel.

monnaie et monnaie devant être parue de toute la population et renouvelée mentionnée dans la convocation.

Le comité recommande que monsieur l'abbé Léonard Diomède soit désigné pour faire le chapeau en chef du monnaie devant être renouvelé.

Le comité recommande que le département de police prenne les mesures nécessaires pour faire valoir les droits de gardes que sont déposés le long de la rivière par l'abbé Rabbeth.

Le comité recommande que il soit fait droit à la demande du Roi MacLean, ministre du Rôchédi Chiray pour que la base d'eau ne soit pas éloignée au point de faire une perte d'eau ou que le logement change par le Roi MacLean et logement devant être conservé comme prédictes.

Le comité recommande de accorder la demande de monsieur Charles Fortin pour l'installation d'un restaurant au nom des deux Rabbeth et St. Georges dans un autre bâtiment.

Et le conseil est levé.

*Robert Hogg*  
Maire d'agglom.  
R. Hogg

*John D.*  
Gifford

- Le 5 mai 1941. -

Convocation du Conseil municipal de la Ville de Dumaineville, tenu en conseil général vendredi le 4 mai 1941, ont présents M. le maire Léonard Diomède, l'abbé Rabbeth, l'abbé Poulin, l'abbé Lindsay, Georges Pelletier, Adolphe Gendre, Emile Langlois, André Duchesneau, sous la présidence de son honneur le Maire l'abbé Rabbeth, pour l'honneur le Maire, secrétaire Conseil la question d'un certain arrêté du dimanche que le R. D. Diomède peut devoir faire à son usage, à raison de la quantité assez considérable de contrats de travail qu'il existe actuellement, il quelle de attend à renouveler dans les mois prochains.

Monsieur J. R. Lewis, représentant de la compagnie, donne ses explications. Monsieur Beaubien, un ancien employé présent de son côté que ce serait des demandes n'auraient pas nécessité.

L'abbé Léonard Diomède suggère que les inscriptions

du Monastère des Ursulines à Québec, fassent une enquête sur la quantité de contrats de travail que la compagnie exerce sur l'abbaye, et fassent rapport au Monastère le, après ce rapport le Monastère des Ursulines convaincu qu'il existe davantage de demandes que justifiées par les circonstances, le Gouvernement pourra prendre des dispositions à l'endroit.

L'abbé Léonard Diomède fait rapport de certains plaidoyer qui avaient été portés en rapport avec le tableau payé aux gardiens aux Ursulines. Comme le tableau implique la perte de gardes, des sommes que ont absolument besoin de gagner et que pas celles sont incapables de faire autre chose, l'abbé Léonard Diomède recommande que le tableau de 45 \$ soit annulé, soit maintenu.

Le comité recommande que une somme de \$ 572 soit payée à M. Tremblay & Sons, pour régler le dette qu'il a fait à raison d'une caisse, soit que avec le tableau de l'abbé Rabbeth, autrefois de cette Ville. Monsieur Rabbeuth devra signer un engagement de rembourser \$ 572 que moins si la Ville.

Le comité recommande le paiement d'un compte de \$ 12 à l'abbé Charles Léonard pour la famille des Laplante.

La demande de monsieur Rabbeth, directeur du restaurant L'Aiglon, de posséder une enseigne sur devanture des bistrots, est refusée.

Le comité recommande que les chambres, pour les personnes ayant obtenu des monnaies à l'échelle régionale devant d'entendre avec le chef Roy & l'abbé Lindsay, pour ce qui concerne la manque de ces chambres.

Le comité recommande que la ville de Dumaineville conserve pour le temps l'interrogatoire, auquel de 3.000 \$, et que le Téléphone pour cette somme au Comité général du Conseil. Le Téléphone engage de plus à faire la desserte de l'île de Ville.

Le comité entend les explications de M. l'abbé Pelletier, sur sujet de monnaie que sont données par la S. S. C. Le comité est satisfait des explications données l'abbé Pelletier pourra demander des explications au Conseil ou se imposer quel temps auquel il sera difficile de renouveler cette loi.

Et le conseil est levé.

*Charles Hogg*  
Maire

*John D.*  
Gifford

— Le 22 mai 1941 —

Générale du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue le lundi, 22 mai 1941, pour faire la lecture ordinaire des rapports de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements pages 247 et 250.

Sont présents: M. le maire Emile Languier, Jérôme Gélinas, Théodore Poulin, Robert Landry, Ernest Gélineau, Adolphe Gérard, Emile Langlois et David Duchesneau, sous la présidence de M. le Maire Arthur Rayette.

Le greffier déclare debout de l'ordre consécutif la séance ouverte, et de cette façon déclarant les signes distinctifs à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance régulière étant toutes lues et approuvées.

La séance est alors donnée des procès-verbaux des séances du conseil des 2 avril, le 18 et 5 mai 1941.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Robert Landry, que les rapports des séances de conseil tenues le 2 avril, le 18 et 5 mai 1941, soient approuvés, mais avec partie des rapports des conseils du 2 avril, se proposant à l'engagement comme responsable du manuscrit. M. le Greffier fait que monsieur Lachapelle n'est pas en état de la lire, et que il y a plusieurs paragraphes griffés, qui sont relayés de la table.

Il est proposé un amendement par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Louis Gélinas, que les rapports des conseils du mois de mars mentionnent ayant approuvés en entier, date du 25.

Ont voté pour l'amendement, les échevins Oscar Pélissier, Adolphe Gérard, Théodore Poulin, Ernest Gélinas.

Ont voté contre l'amendement, les échevins David Duchesneau, Emile Languier, Robert Landry, et Ernest Gélineau.

Les voix étant également partagées, le Maire est appelé à voter, et vote en faveur de l'amendement.

L'amendement est tellement adopté, et le proposer principal accepté, sans motif de recours.

Échevin Louis Gélinas donne avis de notes qu'il propose à la prochaine séance, au sujet pour l'imposition des taxes foncières pour l'année 1941.

Le Conseil prend connaissance d'une police

de garde fournie par monsieur Lucien Hamel, à raison de centaines personnes de défenseurs au montant total de \$ 600.00 qui devront être gardées. Il est proposé par l'échevin Théodore Poulin, secondé par l'échevin Emile Langlois que le locataire soit autorisé de payer à M. Lucien Hamel une échelle d'assurance le montant de l'infirme mentionnée dans le titre placé devant chaque garage concourant de la date connue de \$ 250.00 bâtie.

Le greffier est donné à une lettre du greffier à l'affût que la famille Gélinas a payé la taxe réel sur le logement loué à date de le 16 en 1940.

Il est proposé par l'échevin Adolphe Gérard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de M. André Gélinas leur contrat au quinze mille francs pour renouveler le mandat fait et pour donner à M. Gélinas un rôle valable à sa profession. Adopté.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Emile Langlois qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour que la ville puisse renouveler jusqu'en 31 décembre 1941 le rôle de 30,000 francs à la Banque de Montréal et dont le renouvellement soit lui autorisé jusqu'au 31 mars 1942. Adopté.

Le greffier est donné aux résolutions fassent par le conseil de contrôles de Drummond et par le conseil de St-Simon au sujet de l'assouplissement proposé à la partie 1 du décret.

Le greffier est chargé d'aviser les représentants du conseil de St-Simon de la fortune accordée au comité des exécutions de la ville.

Le Conseil recommande la signature des formulaires suivants pour admettre à l'Assemblée de la Paix, St-Paul, l'agent Yves Gélinas, et le Conseil recommande que cet agent soit conduit par les porteballes de la Ville, avec grande pompe de l'Hôtel du Chêne à St-Paul.

Le Conseil recommande la remise des cartes d'identité à M. Alphonse Gélinas et Mme Henriette Bellemare, ainsi qu'à Yves Gélinas.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Langlois, que le chef de police soit désigné avec ses autres porteballes qui il choisira à la Commission des chefs de police devant être tenu à Rouyn, et qui sera soumis à l'opposition, soit voter pour le député. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Landry, secondé par l'échevin Théodore Poulin que le greffier soit autorisé à payer la somme de \$ 1,357.80, depuis une police de responsabilité personnelle. Adopté.

Le greffier est chargé d'écrire à la Commission

Sorlans et à la compagnie D'ummondville Coster, jeune femme, devrait être possible de gagner une certaine partie des terrains de l'école St. Michel et de la compagnie D'Ullé. Coster, pour empêcher le cabot de pénétrer dans le lac Lorette, lorsqu'il le fait est un peu violent.

Le règlement no 279 précédent le règlement des bateaux commerciaux subit ce de l'ordre. Il est proposé, par l'abbé Louis Thibaut, secondé par l'abbé Louis Emile Tessier, que le règlement no 279 qui, vient d'être levé, soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Alfred Landry, secondé par l'abbé Robert Lindsay, que le concessionnaire des chemins soit accordé à M. René Poulin, pour la somme de 725\$.45, une prime conditionnellement au travail et au paiement, qui a été prononcée 1942. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Oscar Pallesse, secondé par l'abbé Alfred Girard, que le concessionnaire des chemins soit accordé à M. René Poulin, pour la somme de 725\$.45, une prime conditionnellement au travail et au paiement, qui a été prononcée 1942. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Alfred Girard, secondé par l'abbé David Lachance, que le concessionnaire pour les tramways de la ville de L'Isle-Verte, la somme de \$25.77, déposée encaisse lors de la réception du major Dufault. Adopté.

Et la séance est levée.

Catholique & Agathe  
Maire.

Yves G.  
Goffin.

17 mai 1941 Séances de renvoi.

Immédiatement après la séance régulière tenue le 12 mai 1941, tous les membres du Conseil qui avaient assuré à la date régulière étaient renvoyés, sans la présence de leur Honneur le Maire Arthur Roy. Adopté.

Le greffier est chargé de faire publier dans le journal local, sur avis de l'ordre que le conseil fut pour les enfants sera, mais en vigueur à l'heure d'heure, pour

Le conseil recommande que le conseil n'empêche pas les travaux d'agent, pour empêcher de faire travailler toute une période de temps trop.

Le comité entend les représentations de M. Robert Laplante, au sujet de la bourse chargée pour entretien de gazoline en gros et évidemment le charge que l'ordre est fait pour nous empêcher de faire ces questions sont discutées et écarté à l'ordre.

Le conseil recommande que le concessionnaire fasse sortir le cité et M. Marcel Lefort, pour l'agencement, pour ce dernier à son logement ouvert, soit annulé, moins le conseil que le bateau bâti nécessaire pour que le bateau ultérieur à ceux-ci soit logé de \$25.85 par mois depuis l'ordre avec M. Lefort jusqu'à ce qu'il soit 1941.

Le directeur des police est chargé de faire envoier au sujet de l'abbé Collard, pour ce qui sera intéressant concernant pour enfant de 12 ans, particulièrement à l'abbé des Chênes, Rigo, tel que les parents ne peuvent plus garder.

Le conseil recommande de payer 2.00\$ pour le logement de magasin dans l'ordre.

L'ingénieur est autorisé de faire les autres séances et de se joindre pour les nouvelles séances avec M. G. C. Lébel, pour continuer avec le Bureau municipal. Et le conseil est levé.

Catholique & Agathe  
Maire

Yves G.  
Goffin

— Le 15 mai 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de L'Isle-Verte, tenue au conseil général, le 15 mai 1941.  
Président, M. le chevalier Louis Guérin, Louis Thibaut, Alfred Landry, Robert Lindsay, Oscar Pallesse, Alfred Girard, Emile Languis et David Lachance. En l'absence de son honneur le Maire, la séance est présidée par l'abbé Alfred Girard, maire suppléant.

Le comité recommande d'accorder une partie d'indemnité au maire suppléant, Alfred, pour la maire suppléante, Agathe, fille de Valdemar Tanguay.

Le conseil donne à faire dans le cas de mademoiselle Françoise Roy, qui demande une partie d'indemnité.

Le conseil recommande d'accorder jusqu'à ce qu'il soit, pour le paiement de la bourse du l'ordre deux dollars, plus une partie d'indemnité.

Le conseil accorde une dérogation de plusieurs mois demandant la suppression ou l'abrogation

au règlement no 275. Le comité devait d'étudier la question et le préfet est chargé d'envoyer à Lévis, Neuville, St-Hyacinthe, Thetford et Victoriaville, pour savoir quelle est la réglementation à ce sujet dans ces villes.

Le comité recommande que quatre nouvelles lampes de 114 watts, courant froid, dont une la rue Boulard, et deux sur le rue Marceau dans le quartier Gambetta. Mais l'une, une embrasure désignée par l'ingénieur.

Tel que monsieur Pierre Béard se déclare  
soit à propos des projets pour l'avenir, pour  
l'ensemble des échanges, au prix de 82,00 francs par  
tonne, le comité recommande que la grappe soit vendue  
au prix proposé par monsieur Béard, non compris  
les frais pour transport.

À la suggestion de l'abbé Emile Langlois, le comité recommande que l'ingénierie de la Gîte soit poursuivie, ce qui donne à la demande de promouvoir les travaux pour déterminer si possible, les lignes de la source de marée à l'aval.

Le peintre recommande de placer à l'horizontale  
René Poerx, l'enfant de René Collart, actuellement à  
l'Institut des Beaux-Arts.

La griffie est chargé d'assurer, moralement Melanchthon, jusqu'à la mort, que le comte exigea l'abandon, le 7 Novembre, pour révoquer le rapport de confirmation. Le comte commanda de tenir la salle de l'Hôtel de Ville, pendant la moindre querelle, à Melanchthon, charge du concile, pour le cas de Lod. 25.

Le comité recommande que l'ingénieur puisse accorder aux gérants de concessions une prolongation de celles-ci à l'heure actuelle. Le gérant de la concession de la ligne de la Côte d'Ivoire, à 30 pieds de la mer à Grand-Bassam, avec fonds de 5 pieds de hauteur. L'abonnement à l'anglaise ouverte au possesseur.

Le comité approuve le paiement à monsieur J. O. Montague, de la somme de \$ 24<sup>00</sup>, pour loyer de la feuille Waller Clark.

Sur le rapport fait par les seigneurs Gérinley et Grandjean, le comté d'Alençon, de perdre à nouveau l'île Basse, une partie du lot 5-7 du quartier est partie partie devant huit 35 pieds sur 15 pieds. De ce résultat le chemin sur passerelle entièrement existent

sur une berge de l'Epte. Le filtre concerne sur lequel  
peut-on dire : il protège pour le passage du filtre élec-  
trique, pour le processus de l'échaufrage, pour l'opera-  
bilité de la pompe de la baie, pour l'eau descendue par l'escou-  
quer qui provoque cette couffure par l'aggravation. Ces cas  
de ces filtres à peigne sont pris pour être considérés  
de plus que le passage au-dessus varie. Ces passes et les  
traverses sont utilisées à faire le rebord de passe.

Le comité recommande à l'assemblée de voter une amende de 100 francs pour le recouvrement de la dette sur l'assemblée recommande avec l'assemblée d'arrêter toutes les dépenses pour le recouvrement. La rémunération et le produit seront payables par les fonds de la Banque des Finances.

Le comité prend connaissance de la demande de messieurs Tolson & Prentiss de Sherbrooke, pour la construction d'un garage de jézabels, servant croque-soucoupes. Le comité ne peut pas prononcer sa censure à cette demande.

Le comte appelle le paroissien de Mire-Mare  
à Mire, qui montait de 7900 francs dans les  
paroisses de Lourdes, Godes et autres, vers la Gélie, et ainsi  
que le trésorier à payer le salaire restant due, au mon-  
tant de 2700.

Et la paix est bénie

Jane Jane  
Gaffie

*Mariae*, *spplens*.

### Séance de comité.

19  [View](#) [Edit](#)

Assemblée du conseil municipal de la ville de Lachenaie  
salle, assise en comité général, lundi le 1<sup>er</sup> mai 1881, à l'Hotel de  
ville de Lachenaie.

L'assiste : tous les schémas excepté David succèdent à la présence de son hominé le bâton. De Fabrice Rajotte.

Le conseil élitue la commission pour la fourniture du charbon à l'Hotel de ville à la station de pompage et à la nouvelle station de police.

Le comité recommande que le contrat pour cette partie du charbon soit donné à la J.R. Blanchard Co., Duinmore Col., Pitts Co., et la ferronnerie Lummerville recevrait bientôt l'ordre de faire la livraison le 15 mai comme suit : 10 tonnes d'acier dans Col. #752, 35 tonnes Buckshot #72-16, 20 tonnes Amurac.

16<sup>00</sup>

More & sons. La fuis sont faire charbon liqué.  
Le gérant est chargé d'envier au syndicat de la  
Construction pour demander que la bâche récemment fait  
par le syndicat soit démontée et soit installée plus loin sur  
le mur du Bassin.

Le comité reçoit le rapport de vérification et les expé-  
ditions données par M. Raymond Lalancette, vérificateur.

Le comité recommande que le rapport de vérification et  
les expéditions données par M. Lalancette tel que rendu  
soit accepté et que le Décret soit fait à M. Raymond Lalancet  
la somme qui lui est due sur la somme de \$1000.00, ses  
frais et dépenses de vérification.

Arthur Laporte  
Josie

from J.  
Geffrée.

— Le 21 mai 1941. —

Assemblée des Conseils municipaux de la Cité de Drum-  
mondville tenu le 21 mai 1941 en pointe général.  
Président: M. M. les échansons Guérin Thibault,  
Adolphe Grégoire, Louis Laprade, Émile Léonard, Robert Lindsay,  
pour la présidence du Comité municipal; le Maire Arthur Laporte.  
Laporte a donné à une lettre à Campbell  
McGauran, portant le Conseil qui il a une offre  
de vente de terrains de la subdivision Campbell McLean  
auquel faut ajouter le 2e rang, mais que pour l'instant  
la demande faite dans le temps passé au Conseil,  
il ne peut faire aucun profit pour le service, et le  
Conseil a pris une décision concernant l'élongation  
du quartier du 2e rang. A McGauran, remis une  
lettre le 19 mai pris pour le compte de la Cité, d'une  
summe de terrains de 15 pieds, de 18 pieds et de 28 pieds  
respectivement.

Le conseil décide de ne pas acheter de  
terrains de terrains et de prendre fin à l'autelie pris  
entre Campbell, McLean et le Conseil.

Deux terrains, M. McLean est avisé de  
l'offre de vente.

Le conseil recommande que un arrêté  
soit signé selon les procédures ordinaires, au sujetlement  
sur 28 à l'effet de faire une extension de 15 pieds pour  
la forêt de bois qui court long le long le côté

nord, tel que le rang, à partir de la ligne de route telle qu'il  
est par l'ingénieur de la ville.  
Et le conseil est tenu.

Arthur Laporte  
Josie

from J.  
Geffrée.

— Le 23 mai 1941. —

Assemblée des Conseils municipaux de la Cité de Drummond-  
ville, tenue en conseil général, vendredi le 23 mai 1941.  
Sous la présidence de M. J. C. Lévesque, Émile Léonard,  
Angèle Gagnon, Oscar Lalancette, Adolphe Grégoire,  
Thibault et Louis Thibault, pour la présidence de la  
Mairie Arthur Laporte.

Le conseil reçoit les membres du conseil industriel  
de la Chambre de Commerce et le President de cette  
association J. B. Léveillé, pour l'ouverture des négociations  
engagées avec l'École Industrielle Léveillé.

Le Conseil de la Cité prend l'engagement con-  
cernant l'École Industrielle Léveillé pour faire d'industrie cette com-  
mune et établir à Drummondville, sur un terrain proche  
des usages des chemins, industries nouvelles ou plus.

Tendant une période de deux (2) ans, à partir  
du 1er juillet 1942, le Conseil, maintenant l'exploitation  
des propriétés industrielles de la nouvelle Chambre, n'  
est pas obligé d'acheter pas 3 de la valeur des constructions.  
Cette condition réduira au maximum  
la valeur des propriétés industrielles de l'École  
Industrielle Léveillé et assurerait ainsi pendant cette  
période de deux (2) ans, que l'on apprendra et  
que l'on éduquera des jeunes.

La proposition ci-dessus est accordée  
unanimement, par la majorité de l'école Louis Thibault,  
secondé par l'échanson Oscar Lalancette.

Le conseil entend proposer l'ingénieur Albert  
Léveillé et recommande que la Cité de Ville faire à madame  
Dufour une somme raisonnable, pour aider son fils  
à l'achat de l'école pendant quelques temps, au début de  
l'année scolaire.

Et le conseil est tenu.

Arthur Laporte  
Josie

from J.  
Geffrée.

— Le 26 mars 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue le lundi, 26 mars 1941, aux bureaux et salles ordinaires des bureaux du Conseil cette séance étant une séance régulière suivant le déplacement des séances nos 207 et 208.

Sont présents M. le secrétaire Émile Guérin, Léonard Thibault, Alfred Poulin, Oscar Thibault, Léland Gérard, Émile Langlois et David Duchesneault.

En l'absence de M. l'Amiable et Mme Arthur Ropert, et de l'abbé Alfred Lindberg, mesurant qu'il est proposé par l'abbé Louis Thibault, secondé par l'abbé Alfred Lindberg, que l'abbé David Duchesneault soit nommé pour percevoir cette somme, Adopté.

Lecture est donnée de l'avis concernant la récente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Tous ministres de la dernière séance régulière tenue le 14 mars 1941 sont invités et approuvés.

Sur l'avis de M. le Maire, on décide et prend la résolution de la séance, à la place de l'abbé David Duchesneault, que les siels sont éteints.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances du comité tenues les 24, 15, 19, 21 et 23 mars 1941. Il est proposé par l'abbé Louis Thibault, secondé par l'abbé Léland Gérard, que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté.

Le projet de règlement imposant les taxes foncières pour 1941, porté au vote et été voté lecture.

L'abbé Émile Guérin donne avis de ce qu'il propose à la question, savoir, un règlement assurant le règlement des 25% concernant les taxes de construction.

Lecture est donnée d'une liste de sommes au montant de \$ 24,791.11. Cette liste est signée, l'émanant toutes, par le Maire et par le greffier. Il est proposé par l'abbé Émile Guérin, secondé par l'abbé Alfred Poulin, que ces sommes soient approuvées, et le Maire autorisé à les payer. Adopté.

Le Conseil refuse au comité de prendre en charge, la demande de monsieur Stanislas Parent, continué dans ses lettres des 17 mars.

Le Conseil refuse aussi au comité de prendre en charge, la réquête de certains citoyens du quartier nord demandant des travaux de bûcherage et de réparation des phares.

Lecture est donnée d'une lettre de mademoiselle Louise Gérard au sujet de sa biennale comme coffrance, pour l'année 1941. La gafferie est élevée de 100 francs, que les fonds de 100 francs seraient versés au bénéfice de l'abbé Alfred Lindberg pour l'établissement de sanctus dans le bas contrebas. Le bilan de cette biennale est complété.

Il est proposé par l'abbé David Duchesneault, pour le compte de l'abbé Oscar Thibault, que le Conseil approuve le budget de 1942 pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

Lecture est donnée d'une lettre du Diocèse, adressée à M. l'abbé Louis Thibault, président des forces, demandant des explications détaillées au sujet des défauts de l'année 1940. Cette lettre est déposée pour examen.

Monsieur Damase Ropert signe devant le Conseil, le plan dont le Conseil lui avait demandé la production pour les prochaines années de construction, pour l'année 1942. Il est proposé par l'abbé Émile Guérin, secondé par l'abbé Émile Langlois, que le premier soit accepté et M. Damase Ropert, ayant plan produit.

Le décret de police est chargé de faire enquête dans le cas des deux Raymond Blanchard, beau-frère du monsieur Raymond Stoltz, qui demande une carte d'identité.

Monsieur Hotté, fabricant de monuments funéraires, se déclare prêt à poser la tombe exigée par le Général, mais il souhaite pour que le Général fasse poser la même tombe sur autre que pendant des monuments. Les membres du Conseil déclarent à monsieur Hotté que le placement de cette tombe sera sous des autres conditions.

Il est proposé par l'abbé Émile Langlois, secondé par l'abbé David Duchesneault, que le Général de Drummondville concorde avec tout à l'égard pour l'assurance des essences conditionnelles, à Albat. Bourassa, pour le montant du lot n° 21 des quotidiens, et à M. Thériot, Châtelleray, pour le sud et du même lot, pour le prix total de \$ 5,000, à l'assurance des quotidiens alors payés, comprenant le journal de \$ 2,000, la balance des postes étant facturée pour payable au 24 mars, annuellement jusqu'à l'annuelle de \$ 1,500, assurant le remboursement des 1er juillet 1941, avec avances ordinaires, quando au paiement de l'apport des quotidiens, et l'obligation de verser les bûchers. Le Maire et le Goffet sont autorisés à signer le contrat adopté. Et le résultat est bon.

Édouard Ropert  
Maire

Jean Guérin  
Greffier

— Séance du comité —

Administrativement après la séance régulière tenue ce jour, tous les membres du Comité qui ont accès à la liste ci-dessous, reçoivent un avis.

Le comité recommande une conscription de 12 et 1/2 pour une armée de 4 de corps, dans le niveau général pour lequel sera publiée à l'occasion du Congrès régional.

Le comité prend connaissance de la lettre de messieurs Robige, ingénieurs de la Côte, concernant les moyens à faire aux établissements, pour diminuer les inconvenients de la guerre. Le comité recommande que les deux spécimens soient à la disposition de messieurs Robige, en date du 26 mai 1941, pour faire, et que les deux mentions dans cette même lettre soient mises à la disposition de l'ingénieur pour ses travaux.

Le comité recommande qu'une carte d'identité soit accordée à Maurice Gagné demeurant au no 221 de la rue St Joseph.

Le comité discute la question des réglements de fermières des établissements et recommande la Ligue en faveur du règlement proposé à ce nouvel ordre.

Le comité apprécie avec satisfaction les explications faites de la part de la Compagnie Singel à ce sujet des casse-têtes donnés gratuitement recommandant que la bourse chargée à la compagnie soit réduite à la somme de \$500, en raison des services sociaux pour rendus.

Le comité prend connaissance des rapports présentés par messieurs Raymond Malençon, pour travail spécial au sujet de la purification. Les membres du Comité demandent que la Côte ne soit pas payé plus que le prix qui aurait été nécessaire pour messieurs Malençon pour le travail désigné.

Le comité recommande qu'avec environ 12 000 sont mises à la disposition de l'ingénier pour proposer à un état du Boulevard Meilleur, depuis le no 1000 Lindley jusqu'à l'angle de St-Hubert, avec l'aide de l'endosseur du Comité, diverses explications données par l'ingénier.

Le comité autorise les seigneurs Guérin, Giguette et Blaisson à faire l'abord d'un autre chef pour compléter l'acte de débâcle qui est incapable de faire son travail, et qui devra être vendu.

Et la séance fut levée.

T. Mathieu Laporte  
Malençon

J. Gagné  
Geffrée

— Le 28 mai 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Côte de Beaumont tenue en comité général, le jeudi 27 mai 1941.

État présent: M. le maire Emile Guérin, Messieurs Laporte, Wilfrid Poulin, Robert Landry, Georges Thériault, Charles Gagnon, sans la présence de M. le maire Raymond Malençon.

Le comité recommande que la collecte à l'hôtel de Ville soit mise à la disposition de M. MacGregor officier du recensement national, le 2 et 3 juin 1941, le site devant et, pour un loyer de \$250 il pourra être occupé par celle-ci toute.

Le comité recommande d'accorder à la firme Thomas un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet pour l'enterrer des poneys défunts pour l'avocat Géraldeau, sur la concession donnée dans la partie de la Compagnie.

Sur recommandation de l'ingénier, le comité recommande que l'ingénier fasse faire une passe de la Côte en tout bout de la Côte à travers le terrains de messieurs Robidon, Bourbeau, pour rendre service à messieurs Robidon, Bourbeau, pour faire monnaie Bourbeau, pour le personnel de passe sur ces terrains.

Le comité entend les explications de messieurs E. Guérin, au sujet de certains signes qui avaient été faits par le chef dans un de ces documents pendant la guerre. Le comité, ayant vu certains messages trouvés, et choisis des messages, considère que le chef n'est pas responsable, mais demande explication à l'ingénier de résoudre toute l'affaire, pour obtenir tous les renseignements disponibles.

Le comité décide une requête pour l'autorisation des tracteurs pour les rues Perrier, Belcourt et Dumaine, cette question reste à l'étude.

Le comité prend en considération la demande de messieurs Leclerc, McCarty, qui demandent un crédit de 10 000 de tout d'abord, parce que l'eau aurait été gelée longtemps, de décembre à juillet, dans

Le lundi 17 mai. Comme monseigneur M. Gauthier apprécie que le comité de construction soit aussi habile au front de l'eau qu'à l'ingénierie, il charge de faire un rapport sur la possibilité de fournir les croquis d'agencement et d'équiper, et pour le tout réclame de l'échéance.

Le comité recommande que une partie d'hydro-électricité soit proposée à monseigneur Louis Bérard, \$15 par hectare, ou que monseigneur Bérard ait l'autorité de donner la totalité du revenu, et que le comité demande au titre lorsque son prix est atteint, d'établir une nouvelle loi et y inscrire deux ans.

M. Léandre Gérard est chargé d'assumer avec l'ingénieur, la partie combinée pour la demande de monseigneur René Doré, pour installer une usine pour dessiner des troncs.

Le comité recommande que M. Rock Cordon soit autorisé à faire des travaux de trottoir au moment et à l'heure indiquée sans enfreindre quelque règle.

Le comité peut recommander de la lettre de M. Lepine à monseigneur Bérard, permission des dommages à Drummondville, au sujet de la taxe de vente qui seraient payables par la Cité, que les biens soient libérés faits par la Cité. Le comité recommande que monseigneur René Thivierge, trésorier, soit autorisé à signer toute les documents nécessaires, et à faire les rapports exigés par la loi.

Le comité étudie les complaintes du département de police, au montant de \$ 35.50, et le comité recommande que ces complaintes soient approuvées, celles de George Hamilton, au montant de \$ 35.50.

Le comité recommande avec le paiement des complaintes de \$ 232.50, de J. S. Mitchell & Co. Ltd., pour les évolutions de police vendues à la Cité, des exemplaires de l'abbé Landry, en échange des dommages résultant pour un accident arrivé à un abus au montant de \$ 17.50.

Sur rapport du département de police, la demande de mademoiselle Eugénie Roy, pour droits d'admission, est refusée.

Et le résultat est tenu.

Assuré Robert  
Mars.

—  
Geffre

— Le 5 juillet 1941 —  
Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au point général, jeudi, le 5 juillet 1941, à huit heures, par moi, au bureau de l'adjoint.

Sont présents M. le délégué Robert Lévesque, Emile Lépine, Adélard Géard, Oscar Labrecque, Lucien Gélinas, Désiré Lachapelle, ainsi le président de Son Honorabilité le Maire, M. Georges Roy.

Le comité étudie les demandes faites par M. B. Miller, Gérald et Walter J. Macrae, pour obtenir l'installation des services de eau et d'électricité pour desservir les lots que le président ait été, soit Gauvin et Des Marais.

L'ingénieur de la Cité prépare un plan de coût probable des travaux demandés pour étude à la prochaine séance du conseil.

Le comité recommande que des cartes d'identité soient préparées à mademoiselle Eugénie Roy, et à monseigneur Joseph Blanchard, domicilié à 545 rue Ontario.

Le comité charge le greffier de correspondre avec la Commission Montréalaise pour savoir si la Cité paiera la pension de personnes \$ 10,000.00 à l'Empereur de la Vieille, à moins l'argent dû à la Cité pour le compte des fonds d'asséchement. Et le comité recommande cette concession, si la pension est obtenue.

Le comité autorise une demande au nom de la Cité, dans Le Poer, pour recommander à l'Empereur de la Vieille cette pension au montant de \$ 8.50.

Le comité étudie la demande de la Fabrique de Drummondville, pour que la Cité contribue aux frais de certains travaux entre la route no 20 et la traversée canadienne. La question reste à l'étude, et M. Léandre Gérard est chargé d'étudier la question avec l'ingénierie de la Cité.

Trois membres du comité ont appris avec regret la mort de M. Durieu, père de leur collègue M. Léandre David Durieu. Ils doivent présenter à leur retour solennel leurs plus sincères condoléances dans le malheur qui peut arriver de la frappe.

Le comité autorise le greffier à signer avec l'abbé Léopold Légaré, un contrat pour usage (\$) avec pour le fournisseur de gaz, le dit contrat étant produit au comité.

Le comité décide de refuser les installations de M. E. Léveillé et de Mlle Léveillé, pour don-

magasin pour le garnissage des cheminées.

Le comité autorise le paiement des compagnies suivantes:

Maurice Michel      \$ 47.40  
De Gauthier            5.50

Le comité autorise le trésorier à agir dans et d'agir pour délivrer le mandat nécessaire pour M. Sébastien Mc Garry pour constater que son bureau, parmi les autres, obtient la permission du Ville St-Joseph pour le recouvrement d'agréments et l'établissement de la rendite d'agrit.

Le comité autorise le fonctionnement des arbres sur la rue Gérard, en face des bureaux du poêle, et les automobilistes pourront être bannis sur la rue Kriegel à l'indication que l'arbre occupé figure sur les arbres.

Sébastien Lévesque a été offert deux sermons comme récompenses. Le prêtre sera également invité et, mesme, il sera entendu pour le sermon.

Le comité recommande que il ne soit pas chargé de toutes commerciales pour les ventes de toutes sortes d'articles pendant le Congrès Évangélique.

Le comité recommande que le Comité prenne avantage de toute les exemptions possibles au sujet de l'assurance dommages.

Le comité étudie la demande de Campbell MacLennan Fonderie Co. en sujet d'une réduction d'abattement, pour que la compagnie ait sous le plus bas tarif et de leur machine.

Le comité recommande que l'abattement de la firme Campbell MacLennan Fonderie pour l'année 1874, soit réduit à \$2,000.00.

Le comité recommande de faire peindre les bornes fontaines.

Et le plaisir est tenu.

Arthur Goffe  
Mile

John Dair.  
Goffe.

- Le 10 juillet 1874.-

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue le mardi, 10 juillet 1874, aux bureaux de l'hôtel de ce conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos 247 et 266.

(Sont présents: MM. les seigneurs Emile Gérinier,

Louis Thibault, Adélard Gérard, Oscar Pallesius, Adélard Gérard, Émile Langlois et David D'Ambray, pour la présidence de la Chambre; le M. le Curé St-Joseph, D.P.P.

La séance est donnée de l'avis reconnaissant la première assemblée, et des protestations constitutives approuvées à tous les membres du Conseil.

Sébastien Lévesque a été nommé de l'assemblée régulière tenue le 26 mai 1874, pour que des personnes des deux séances de ce conseil tenues les 26 et 28 mai et le 5 juin 1874, soient proposées par l'abbé Louis Gérinier, secondé par l'abbé Adélard Poulin, que ces personnes soient approuvées et égales. (Applaud.)

Il est proposé par l'abbé Louis Thibault, secondé par l'abbé Adélard Gérard, que la Ville de Drummondville perceve une somme de \$10,000.00 à l'Empereur de Russie, payable comme devant échéance à minuit le premier jour de juillet, dans les mains du Trésorier communal pour le fonds de fonctionnement de la Ville du Gouvernement Provincial, avec laquelle cette somme de \$10,000.00 pourra déposer dans les mains du Trésorier communal, au compte du fonds d'assurement de la Ville, que le maire et le conseil pourront autoriser à chaque fois dans les documents qu'ils jugeront nécessaires pour les fins de la transaction ci-dessus, le tout excepté de l'approbation de la Commission Municipale et du Ministère des Affaires Municipales. (Applaud.)

Il est proposé par l'abbé Louis Langlois, secondé par l'abbé Oscar Pallesius que les personnes ci-dessous soient approuvées, et le trésorier délivre à ce sujet:

Dame E. Léveillé	\$ 2.70
Maurice Michel	74.40
Gilles Goffe, type des députés	15.00

Le paiement sur 285, n'ayant pas été fait, pour les deux dernières périodes, et générale pour l'année 1874, soit porté au budget de l'ordre. Il est proposé par l'abbé Louis Thibault, secondé par l'abbé Louis Gérinier, que directement sur 285 qui peut être levé, soit approuvé. (Applaud.)

Il est proposé par l'échevin Lucien Hélie, secondé par l'échevin Philippe Poulin, que, au vu des termes du règlement n° 230, il soit tenu aux portables de l'assemblée de la ville lorsqu'il sera dans un état d'insécurité, et le 5 juillet et le 20 décembre, et qu'un recouvre de 5% soit versé pour garantir une dette plus tard mentionnée. Adjugé.

Il est proposé par l'échevin Emile Guérin, secondé par l'échevin Adélard Grand, que le Comité autorise les travaux de remise en état de l'église et d'écurie, pour desservir la nouvelle paroisse que monseigneur Mgr Cassidy peut constituer; les contributions devant être faites soit en bourse des fidèles ou de ceux, avec le consentement de l'Évêque, ou par le recouvre pris à l'assurance celle de monseigneur Mgr Cassidy, condition que cette dernière ne soit effectuée que par combien nécessaire et nécessaire, le Comité pourraient de payer les frais de perte et d'aggravement. Adjugé.

Il est proposé par l'échevin Emile Langlois, secondé par l'échevin Daniel Dandurand, que le Comité autorise une fois à l'year, avec permission de recouvre proportionnelle à monsieur Boulet, pour l'immobilier n° 1461 du quartier est, de la Côte de Brimontondale, avec maison et garage les lots envoies 265 et 262 de la rue du Lac, pour la somme de plus de \$5,000., payée parmi soi, \$2,500.00 pourtant avec cette somme de \$2,500 payable sur 25% mensuelle (d'abord solde) et concurrence de 5% (phare); le balance payée au 25% mensuelle égale et renouvelée de \$30.00 l'heure, le 1er paiement devant être le 1er juillet 1940, avec élément ordinaire ayant au maximum des taxes et assurances. Adjugé.

Il est proposé par l'échevin Daniel Dandurand, secondé par l'échevin René Dubois, que le jumelage au montant de \$42,54 charge à monsieur Roderick Plamondon pour l'assurance d'égout soit réduite à \$250., et que le Comité pour autorisé à donner garderai de ce montant soit immédiatement de la somme de \$250 par monsieur Plamondon. Adjugé.

Il est proposé par l'échevin Emile Langlois, secondé par l'échevin Adélard Grand, que les mutations suivantes soient faites au rôle d'évaluation,

savoir : -  
les îles : Anciens propriétaires

304	Anita D'Beauvois	je 22 Ouest	\$ 7,000.00	
311	Mary Jane Jones	64. Ouest	1,300.00	
315	Raymond Malenfant	je 1, 12 Sud	2,000.00	
-	Hamel	je 1, 12 *	2,300.00	
317	Doll Léveillé	20. je 21	14,500.00	
446	Julian St. Joseph	je 35	3,000.00	
452	Philippe Hamel	Alphonse Maillot	je 29	1,500.00
457	je 29 juillet	Jeanne Chauvin	35	2,200.00
544	Emile Morin	J. Giguere	67	4,800.00
672	Maximilien Allard	René Lortie	125	2,000.00
777	Jean Léveillé	Marceline Laprigeau	1(4-17) Est	500.00
827	Edward Thorpe	Albert Gosselin	1-35. 2-4	1,000.00
847	Emile Lafleur	F. P. Létourneau	1-41	1,200.00
861	Francesca Fréchette	Les En. Robeau	je 2 (11-17)-25	3,000.00
974	Suzanne St. Martin	Dameuse Roquette	2-17	600.00
995	Frank Léveillé	Edouard Maillot	1/2-11	5,500.00
1021	Mary Estelle Pointeau	Ernest Belanger	2-16	700.00
1022	Adèle Tremblay	Réjean Gagné	2-17	700.00
1023	Emile Léveillé	Lilles St. Martin	2-27	1,000.00
1072	Yv. Léveillé	Archibald Patterson	je 16	1,000.00
1074	Ernest Langlois	Antoine P. Bégin	2-17	2,000.00
1178	Désirée, Jardineau	Lucas et Lévesque	je 2-17	500.00
1205	St. L. Léveillé	Frank Léveillé	je 4-12	3,000.00
1247	Georges Plamondon	Ursula Hamel	7-19	2,000.00
1250	Robert Beland	Elysé Lacombe	je 35	1,000.00
1261	Marie Léveillé	général, voies et places de Québec	je 2-17	2,000.00
1479	St. M. Malenfant	Thomas Rose	je 2-17	500.00
1480	St. J. Tremblay	changes les rues 50-110 et 50-170 pas 50-300 à 50-370, moins les rues 311 et 312, administratif	50-370	3,870.00
		et autres, plus Elles	50-370	370.00
		P. Chodat	50-370	370.00
1451	J. A. Bourassa	changes les rues 50-110 et 50-170 pas les rues 50-370 à 50-450		
1468	Max Ossie Laprade	Marceline Laprade	5-8	2,700.00
1471	Manuel Léveillé	Ronat Bourgeois	52 (29-30)	3,600.00
1485	Hugue Faubert	Honoré Léveillé	84	1,000.00
1702	Zéphire St.	Max & J. Duchene	je (10-11)	2,000.00
1737	F. J. Allard	Adelac Plante	127-129	7,500.00
1825	F. J. Allard	Edouard Bégin	162	1,000.00
1826	Frank Cormier fils	Eg. Molinari	je 2-13	2,500.00
1935	Capucine Léveillé	Urb. Lavoie	191	4,000.00

Nouveaux propriétaires : Et endroits : Collocataires :

1847	Rod. Pellerin	Com. Pellerin	p. (18-199) Est	4. 2.00 n
1847	Guérin, Géobi	Hector Guérin	1/2 200	3. 5.00 n
1870	Edgar Thibault	Rod. Pellerin	2/2	5. 000 n
2116	Édouard Labergue	Cyrille Labergue	220	3. 000 n
2261	Daniel Daubois	Le Domine Estendu	304	3. 000 n
2314	Honoré Tremblay	É. Tremblay, M. Léonard	326	3. 000 n
2375	Luc Lemire fils	Emile Léonard	p. 423	2. 00 n
2511	Louis Lépine	J. P. Léonard	p. (27-507)	4. 000 n
2522	Emile Bellemare	Théophile Lépine	1/2 100	4. 00 n
2633	François Léveillé	Frédéric Léveillé	181-91a	7. 000 n
2788	G. D. Masson	sidérurgie Léveillé	180a-37, sidérurgie Léveillé	8.00 n
2911a	G. D. Masson	180a-37	100 n	
2816	G. D. Masson	G. D. Masson	181	2. 000 n
2845	Ed. Berthiault	Ed. Légaré & St. Omer	p. 122a	1. 00 n
Agriculture:	(av. juillet 1941)	Léopold Guérin	19	4. 200 n
	de	Albert Légaré	22	4. 200 n
(av. juillet 1941)	de	Albert Cloutier	12-21	2. 100 n
	de	Albert Piché	1/2-21	2. 100 n

Et la séance est levée.

Édouard Thibault  
Maire

Édouard Thibault  
Greffier.

### Séance de conseil - 19 juillet 1941 -

Immédiatement après la séance régulière tenues au jour, tous les membres du Conseil qui ont participé à la séance régulière, siégent au conseil.

Le conseil recommande qu'il soit accordé des secours fiscaux à madame Blanche Beauchemin.

Le conseil recommande qu'il soit accordé des secours fiscaux à nouvel ordre, à madame Hélène Thibault.

Le conseil recommande que des portes d'entrée soient accordées à:-

Edgar Pellerin, 170 rue Thibault,

Jeanneville Pellerin domiciliée chez Rod. Pellerin,

Le juin, garçon de madame Léonard.

Le conseil recommande que deux lampes de 500 watts soient installées au bout des rues St. Jean et Lindsey, et que une lampe de 500 watts soit installée sur le feu St. Jean, à environ 100 pieds des rues nord-est de la rue Lindsey.

Le greffier est chargé d'envier à M. Henri Bourassa, pour qui un tableau soit fait de la maison qui possède tout le terrain à Bourassa, avec les longues et qui sont vendus, soit aussi faire à la maison de madame J. P. Tremblay, lorsque adéquablement pour monsieur Tremblay, et dans laquelle fut servie la pétition ne paraissent pas être satisfaisantes.

Et la séance est levée.

Édouard Thibault  
Maire

Édouard Thibault  
Greffier

Le 2 juillet 1941

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Nemonondelle tenues aux réunions générales journées le 12 juillet 1941,  
dont président: M. G. les sénateurs Émile Léonard, Léonine Thibault, Alfredo Tardieu, Robert Lindsey, Oscar Piché, Adolphe Léonard, Louis Légaré, et le pré-  
sident de ses honorables Maires le Arthur Royette, M.P.

Le conseil recommande que les demandes faites par la compagnie Hillhouse Thomas Ltd pour l'érection de plusieurs bâtiments, soient accordées comme suit:-

a) Un garage, bâtiment double des 1/2 et 1/2 de Lorraine Guérin, sur le terrain appartenant à la sis. Lindsey (Ananda Tower), il convient que le voie de passage des chemins de fer de l'Américaine.

b) Un garage, bâtiment sur le terrain de l'église de la sis. d'Amherst, au sud des rues Thibault et Bégin, et lequel devant être installé sur le mur longeant la rue Bégin.

Le conseil juge bonnie d'une telle exécution.  
Lorsque du Conseil de conseil concernant la localisa-  
tion d'un endroit pour établir les abords, en raison des marchés. Le conseil recommande qu'il soit fait droit à cette demande, et que l'abbé Dubreuil soit chargé de faire établir le travail nécessaire.

Le conseil décide les questions de l'achat  
possiblement d'un véhicule automobile offert au conseil  
par le bâti, par monsieur Légaré. Le conseil décide  
qu'il est impossible, des raisons financières cette année,  
de faire l'achat d'un semblable machine.

Lecture est donnée d'une lettre de Mme Paul Lévesque, secrétaire de la Cité, sollicitant une augmentation des plaffes de ses honoraires. Le comité demande que l'augmentation soit fixée à 10% et recommande que le salaire de Mme Paul Lévesque, comme secrétaire, soit porté à 1000\$ par année, à partir du 1er juillet 1941, ses salaires devant être augmentés de 4,00\$ chaque année, jusqu'à concurrence de 4,000\$.

L'échec de Lucien Thibaut pour le comité qui a été proposé pour les élections commerciales, comme débiteur d'impôts, a été envoié à monsieur Alfred Lyotard. L'échec de Lucien Thibaut explique que le Comité du Congrès canadien a déjà pris monsieur Lyotard, après s'être assuré que les débiteur étaient bons et n'avaient pas d'impôts de cette entreprise. L'échec de Lucien Thibaut explique que il était alors prévu que monsieur Lyotard ferait des travail directement pour le Congrès, et aussi pour les particuliers qui possédaient des édifices bâties toutes, et que le Comité du Congrès a gardé à monsieur Lyotard qui il avait demandé de faire les licences que possédaient les deux propriétaires de ces édifices. Le comité recommande que la question des deux dernières plaffes est suspendue jusqu'à l'assemblée ultérieure.

Le comité recommande qu'une réunion parallèle à celle de Rockwood soit faite à Trois-Rivières, le midi de l'après-midi du 27 juillet, pour empêcher les automobilistes de se procurer des gares pour leur voyage.

Le comité discute la question de la limite de la permission faite par J. G. Harris, pour une bûche de 3 étages sur le boulevard René-Lévesque, et prend connaissance des plans de protection personnelle que pourraient empêcher l'incendie de bûches de 10 étages sur le boulevard. La question du réglement de construction ne défend pas ce genre de construction, l'ingénierie est autorisée d'accorder la permission à monsieur Lévesque, aux conditions ordinaires.

Le comité recommande que monsieur Lévesque signe ses factures de monsieur Julius Lévesque, directeur du no. 472 de la rue Dufferin, et l'effet de l'effet que le comité n'a pas d'objection à ce que ce jeune homme soit engagé à la Drummondville Côte.

Le comité autorise l'abstention d'un

qui pâtit par l'ouverture phonique des 2e rangs.

Le comité recommande d'accorder la demande de monsieur Clément Raymond, qui peut obtenir une pension pour travailler dans la Ville.

Et les séances sont levées.

Séances levées  
Mme

James Davis  
Geffrid.

Le 19 juillet 1941.

Assemblée des 10 ans du municipal de la ville de Drummondville, tenue au conseil général, vendredi le 17 juillet 1941.

Sont réunis M. le maire, André Lévesque, Lucien Thibaut, Alfred Lévesque, Robert Lindsay, Oscar Lévesque, André Lévesque, le Dr David Dufresne, et le président de la Chambre de Commerce, Le Arthur Lyotard, M.P.

Le comité autorise la Banque de Montréal à exiger les débentures au montant de 10,000\$ au bénéfice d'Edouard, et le greffier est chargé d'envier au Trésorier communal, pour l'avis demandé de retourner les sommes de 4,000\$, en exchange des débentures que la Cité lui envoie, par l'intermédiaire de la Banque de Montréal.

Le comité passe une résolution de sympathie pour la famille de M. L. Lévesque, ayant acheté la Cité de Drummondville, et désigné extrayez, pour que les personnes que possèdent Lévesque a rendue à la Cité de Drummondville, pour son démantèlement présumé que il a longtemps manifesté pour le bonheur public.

Le comité recommande que des ordres d'interdiction soient accordés à Mme Floraine Martel, et Henri Bourgogne.

Le décret est donné d'une lettre de monsieur Lodouque Lévesque, demandant que le bureau de Ville-Étienne soit installé au 2e rang. Il le greffier est chargé d'envier à la Rue Saint-Jean-Vianney, pour demander à ce petit compagnon si il sera possible d'accorder la demande des autorisations de 2e rang.

Il est demandé de mentionner Anglais, à l'effet de faire un relâchement lors des fêtes, le comité décide de lui accorder une permission aux conditions des autres restaurateurs, et sans paiement de la licence.

Le comité approuve les soupçons suscités

et le Personne) est autorisé à les payer.  
George Pichard. + 6/11/25.

Accordé de la Banque de Montréal 15/11/25  
Joseph Marois. 7/25

Montre du mont des familles André.  
Montre d'après liste. 2/9/25.

La demande de madame Bégin, pour  
l'autorisation pour les lois de l'Assurance Maladie  
est rejetée.

Le comité charge le greffier d'envier  
à Melle G. à Beloeil, l'assiette de monnaie  
au nom des rues Dumont & Dore, d'enlever la  
rubrique que je vous donne, et qui concerne une  
casse dans Ville St-Eustache, à détourner les procédures  
de l'Assurance d'ici deux jours, la Ville va faire  
l'entretien et faire face aux procédures.

Le conseil des députés qui se  
sont réunis entre M. Bégin et l'assiette à propos  
de leur travail, le conseil autorise l'ingénieur  
de l'assiette monnaie de 65 francs à monnaie  
l'assiette, à faire la Ville pour les pertes avec moins  
d'un franc et deux.

Robert Régis  
Maire.

Jean Daigle  
Secrétaire.

Le 23 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Côte de Des-  
sambie, tenue le 23 juillet 1941, aux termes et formes ordinaires  
des procédures de ce Conseil, cette minute étant mise en  
register devant les députations des réglements n° 249 et 250.

Part prenante: M. le maire Thibault, Thibault  
Emile Guérin, Oscar Blais, Adélard Gérald, Emile  
Lavoie et Louis Dubois, conseiller, pour la présidence de  
l'assemblée le Dr Arthur Régis, M. P. P.

Thibault est nommé de l'ordre renouvelant la  
procédure assentie et des participants constatant sa requête  
pour la ligne de marche du Conseil.

Thibault est aussi nommé des minutes de  
la dernière assemblée régulière tenue le 10 juillet 1941, ainsi  
que des rapports des procédures de conseil des 13, 14 et 17  
juillet 1941. Ce fut proposé par l'abbé David Dubois.

second par l'abbé Emile Guérin, que ces rapports soient  
approuvés et signés. Adopté.

Thibault est nommé de l'ordre des rapports au  
montant total de 47,871 \$, tout fut proposé par l'abbé  
Adélard Gérald, secondé par l'abbé Oscar Blais, que  
cette liste soit approuvée, et le Personne, autorisé à payer  
les deux rapports. Adopté. Cette liste fut signée, suivie  
d'une justification de tout le budget.

Reporté et fait par l'assemblée que le Syndicat  
National n° 12 passe dans la construction dont le Conseil  
a été fondé, pour la ville de Beloeil. Le greffier fut chargé  
de réclamer à l'abbé Tamburini, pour que cette partie soit  
faite à ses propres frais, et sera rapporté pour son état présent.

Le Personne fut autorisé à prendre l'exemple  
significatif de 10% sur les caisses commerciales de George  
Hamel, pour que le paiement soit fait de suite.

On apprit de la bibliothèque que le George  
Hamel avait donné deux francs pour cette bibliothèque, et  
que ce fut demandé par les administrateurs, généralement  
et sollicité.

Le George Hamel le demande de paix de  
monnaie à la Ville. Lorsque il n'y a pas de paix  
d'ordre, il s'agit à l'endroit où l'ordre de la  
bibliothèque, que monsieur Hamel, pour l'assistance, l'ingénier  
et physicien de faire un certain pour le fonctionnement  
d'ordre, et à l'ordre que étaient nécessaires pour  
devenir cette bibliothèque.

Il fut proposé par l'abbé Oscar Blais,  
secondé par l'abbé Thibault (Poulin), que monsieur  
Blais fasse valoir et décliner en faveur de  
l'assiette, pour production à l'ingénierie des  
plans et détails, plusieurs, mais il fut voté que  
la liste soit envoyée par à faire les modifications  
d'ordre, et à l'ordre, que que la Ville n'a pas les  
fonds disponibles, et ne peut garder non plus, lorsque  
la bibliothèque sera établie, l'assiette et être fondé. Adopté.  
M. Thibault fut prié à partir pour discuter, et  
le discours fut tenu en ce qui concerne.

L'ingénier fut rappelé au Conseil que la  
concession de l'eau régulière pour puits, et que l'assiette  
de pétroliers pour l'affranchissement d'eau. Il fut proposé  
par l'abbé Oscar Blais, secondé par l'abbé Charles  
Bourque, que le conseiller Emile Blais, soit nommé ingé-  
nieur spécial, pour aider toutes les personnes et toutes  
les personnes employant l'eau de la Ville, pour corriger

il n'y a des gospillages, et pour prendre les mesures pour faire arrêter ces gospillages! En addition, le gospiff est chargé de faire débiter dans la Ville, et pour empêcher tout le temps de renouveler l'eau aussi que possible.

Le Maire fait rapport d'une motion que lui a été adressée par l'Assemblée municipale pour que une délégation du Conseil accorde au bascunant d'eau des nouvelles conditions par celle de Longueuil, et dont l'une portera le nom de Drin. Vendredi le Maire invite pour le membre du Conseil à se rendre à Montréal, à cette occasion, et il est proposé par l'échevin Gilbert Poirier, secondé par l'échevin Oscar Tellier, que la Ville de Drummondville fasse valoir sa demande spéciale pour être placée dans le Comté de Drummondville, et reçoit en échange \$58 57 francs. Adopté.

Et la séance est levée.

Cordial Registre

Maire.

From Jim

Gaffier.

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue au vendredi quinzième, juillet le 3 juillet 1941.

Est présenté: M. le juge en chef Émile Guérin, Léonie Thériault, Robert Hodder, Oscar Tellier, Adelbert Gossard, Claude Langlois et André Dubreuil, ainsi que le grevillier de la Couronne le Maire Dr. Alfred Royallier M.P.T.

Le grevillier fait parvenir à monsieur Raymond Melançon, maire d'Asbestos, demandant permission d'abréger son sujet des affaires de son rapport. Cet sujet est déposé aux grevilliers. Tous se sont prononcés la demande de M. Melançon pour le journal d'un simple supplément; le conseil ne peut pas donner ce qu'il demande, mais que M. Melançon a reçu le plus nombreux des saluts unanimes.

Le conseil reconnaît que M. Thériault, le conseil d'Asbestos, a fait pour l'assemblée de la corporation de l'eau de la Ville pour l'année 1941, un mont de deux fois le mont de leur liste du 23 juillet 1941, et cela pour le prix de 4901.14.

Le conseil reconnaît que monsieur le maire a payé le salaire de M. Guy Lemire, malade depuis longtemps, et que la Ville peut le payer le salaire de M. Lemire après la présente séance.

Le conseil reconnaît que le maire et le gospiff doivent autoriser à chaque fois au bascunant de M. Armand Roberge, un bascunant à longue portée pour recevoir vendre l'eau, pour l'assurer pendant le 1<sup>er</sup> juillet, avec des fonds de 465 francs plus le tiers de l'eau de l'eau, offerte pour le quartier sud de la Ville de N. Ville, pour le prix de 45 000.00 francs à 50 francs par litre, et le bascunant 200 grammes d'argent et prélevé de 450 francs, le 1<sup>er</sup> juillet devant être fait au prix de 190, avec clauses indiquées ayant à ce que pourraient le soumettre des taxes et pénalités. Le conseil reconnaît que l'assainissement de la ville sera effectué pour le prix de 15 000.00 francs et les fonds nécessaires pour faire du 1<sup>er</sup> juillet 1941, pour cette émission.

Le conseil prend connaissance du rapport de l'enquête sur rapport Poirier, au sujet de M. George Poirier, et que le rapport de l'enquête recommande que le poste de Secrétaire à l'assemblée demande pour monsieur Poirier, pour que le paroisse, ne soit pas payé.

Le conseil prend connaissance de la liste de la firme Générale Canadienne Power, en date du 2 juillet 1941. Le conseil reconnaît que il peut faire droit à la demande de cette compagnie, telle que faite, et que le paiement sera autorisé à donner l'accord à la compagnie pour le montant de 45 28 57 francs par mois.

Le conseil reconnaît que il peut permettre au Syndicat National de la Construction, de louer ses bâtiments pour la partie nord ouest de la rue Tellier, près de la partie nord ouest de la rue Tellier, près de la partie sud de la rue Tellier, et que le syndicat a été formé le 1<sup>er</sup> juillet 1941, et qu'il emploie le nombre de 15 personnes pour faire sa construction.

Le conseil reconnaît que le salaire de M. Gaston Gagnon, soit fixé à 22 50 francs par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1941.

Le conseil prend connaissance d'un tel de réquête pour montant de 45 462.22. Le conseil reconnaît que ces montants sont appropriés et les paient à la fin de cette liste, et que pour faire que le maire et le gospiff.

Et la séance est levée.

Cordial Registre  
Maire

From Jim.  
Gaffier.

- Le 7 juillet 1841 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenu le lundi 7 juillet 1841, par lequel le conseil ordonne des pouvoirs au pro Conseil cette assemblée pour voter régulariser, pour les dispositions des règlements nos 269 et 271  
portant création M.B. les villages Lévisville, Enfield, Gilmour, Halford, Loubet, Adlard, Giscard, Oscar, Belcourt et Comte Langlois, pour la résidence de ses honorables Maires  
de l'arrondissement de Québec. M.P.P.

L'assemblée est venue des membres de la dernière session.  
Elle régulière toutes les 23 juillet 1841, et des rapports de la session  
du vendredi 3 juillet 1841; il est proposé par l'échevin Halford Loubet, secondé par l'échevin Comte Langlois, que  
ces deux rapports soient approuvés et agués. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Comte Langlois,  
secondé par l'échevin Adlard Giscard, que l'échevin Dard  
Duchesnay soit élu maire, - adopté. Adopté.

Le Conseil accorde le demande fait par l'épo-  
souse Bourassa de Belcourt, pour plaisir à l'assise mal-  
eue de la Ville aux banderoles honorant celle-ci également.

Il est proposé par l'échevin Halford Loubet,  
secondé par l'échevin Comte Giscard, que l'engagement soit  
révolté d'élever le pont prévu à la jonction de la rue  
St-Georges et l'avenue St-Joseph. Adopté.

Le Conseil étudie la demande de cette  
dame Adelante faites par son épouse que son mari soit nom-  
mée à St-Ville depuis 12 mois; où que le maire d'avoir  
démenti par le Conseil autorisé le greffier à donner à  
l'assise des personnes pourvues, mal habile à l'effet  
que le Conseil n'a pas d'objection à leur empêcher dans  
les manufacures.

Ventes d'appartements : 116-4 ave. Félix;  
Maison Bellair, 43-5, ave. Hobson;  
George Chevalier;  
et Albert Tanguay, 184 ave. Lansbury.

M. Adelante Adelante, ingénieur de la ville,  
apres devant le Conseil son rapport présenté, en date du  
7 juillet 1841, pourvoit les travaux à ériger et d'agrandir  
l'assise pour la nouvelle manufacture de l'Industrie  
l'Industrie Ltd., devant son rapport, les travaux réguliers  
ont achèves à la somme de 46,500 \$ et doivent être  
faite pour déclarer, afin de ne pas retarder la construction  
de la nouvelle manufacture.

Conseil en sollicitation nouvelle émission

une somme certaine de la sume. Un mandat pour percevoir des sommes  
d'agrandissement et d'érigement, qui il est demandé soit porté au greffier par la somme de 1,500 \$, et est  
proposé par l'échevin Lévisville, secondé par l'échevin Gilmour.  
L'échevin que le greffier percevoir intérêt des demandes à  
la Commission Montréal de Québec. L'autorisation sera donnée  
aussi pour construire le tout par la somme de 4,500 \$. Il est demandé que la somme de 8,000 \$ soit délivrée  
pourvoire de la Banque de Montréal, et déboursant le  
gouvernement dans l'arrondissement de Québec.  
Et le conseil est levé.

Assemblée du 7 juillet 1841 -

Échevins : Lévisville, Gilmour, Enfield, Comte Giscard, Halford Loubet, Robert Lansbury, Oscar Belcourt, Adlard Giscard, Comte Langlois et Dard Duchesnay, et M. l'arrondissement de Québec. M.P.P.

Yann Guérin  
Giffier

- Le 10 juillet 1841 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville en sommet général, vendredi le 10 juillet 1841.

Tout présent : M. les échevins Enfield, Gilmour,  
Lévisville, Halford Loubet, Robert Lansbury, Oscar Belcourt,  
Adlard Giscard, Comte Langlois et Dard Duchesnay, et  
pour la périodique de ses honorables Maires. De l'arrondissement de Québec. M.P.P.

Le conseil recommande au greffier que le  
24 juillet de payer le salaire de M. Georges Daveluy, et de faire  
faire sa réception de l'assise, où il sera alors payable,  
et ce pour la somme que lui a été payée le 1<sup>er</sup> juillet 1841.

Un bon nombre de jeunes filles renvoient devant  
le conseil pour demander des parties d'identité. Le conseil  
recommande que les mères et aînées de ces jeunes filles  
soient mises par le greffier, et la liste signée sur place  
de l'assise.

Le conseil recommande que il soit envoyé  
aux manufactures une liste des jeunes filles au greffier  
président des parties d'identité, et que on avertisse par  
l'assise pour la somme. Si ces jeunes filles sont  
en fait des demandes ce pourront alors établir  
et recouvrer.

Le conseil refusant le demande de M. J. B.  
Archambault que donne que une somme pour les taxes  
soit faite pour les personnes qui vont à son fils  
Enfield, afin qu'il dépense de cette somme, pour  
fille et donnant plus de nouvelles. Le conseil prend

connaissance de la lettre de M. Ernest Archambault, en la possession le procureur, et par cette lettre, le comité recommande que le projet soit mis en vente pour faire immédiatement M. J. H. Archambault devant garantir par écrit, la vente pour prendre recherche de la part du monastère Cœur Archambault.

Le comité recommande que il soit permis à la Cie Hallion & L'Homme Ltd d'agir au nom de la compagnie de cette vendredi 27 juillet, dans le village de L'Isle, au nom de Georges Bégin, propriétaire du manoir pour y faire un concertation.

Le comité recommande que le loyer de modeste bistro, chez Fernandes Perron, soit payé pour le mois de juillet.

Le comité recommande que, sur le pont de la rivière d'Amour, traversant une petite rive droite à l'embouchure de la rivière, soit érigé un petit pont de bois, avec une passerelle pour piétons, et que le pont soit déclaré à l'assurance Régie, 765 Bld René-Lévesque, déclarant que le pont n'a pas d'obstruction et ce que le D'ville Boston est favorable à l'ouvrage. Le comité recommande que cette passerelle soit donnée à Frank Bégin, démontrant sollicitement chez Paul Tessier, dans le quartier nord.

Le comité recommande que il soit déclaré à l'assistance publique, pour les catégories des rentables, le mont de gages 185\$ par personne, le long des chemins 27.50 de pour les non-rentables.  
Le pensionnat 18<sup>es</sup> de  
les professeuses 20<sup>es</sup> de  
les personnes atteintes 22<sup>es</sup> de  
à la fin de 18 mois 25<sup>es</sup> de

Le comité décide de proposer aux citoyens que pourront régler l'impôt pour le pont de la rivière d'Amour, porté à l'ingénieur et chargé de préparer une liste des travaux déjà faits et pour continuer, par réglement avec le pont deux phayres posé, et avec une liste des travaux urgents qui il y a à faire comme réparations d'asphalte et d'égoûts, etc., etc.

Le comité recommande qu'il soit accordé à M. Henry Payé, un congé payé d'un an, le cas de M. Payé étant en cas d'espèce, pour qu'il travaille toutes les semaines sans congé quelques.

Et le conseil est levé.

Cordial respect

Maire

John Goffe  
Goffe

- Le 19 juillet 1941 -

Assemblée du Comité municipal de la ville de Ste-Marie-Mondeuse tenue en comité spécial jeudi le 19 juillet 1941, sont présents M. le secrétaire Emile Gosselin, Lucien Félix, Gille et Louis Robert Gosselin, Oscar Tessier, Désiré Vaillancourt, Emile Languier, ainsi que le secrétaire de la troupe de théâtre Du Cellier, Raymond P.T.

Le comité recommande que les cotisations publiques soient exigées pour aider au D'ville Boston, Rue des Tress, en faveur de M. James Tessier. Le montant exigé sera déterminé par monsieur Robert Tessier, le montant de 450\$ par personne payable au Bureau du Trésor, entre les limites de la rue de l'Assomption publique, entre la Côte et le Gouvernement.

Le comité recommande que le Maire et le Gouvernement autorise à exiger la somme de M. Leonard Morin, une fois à l'ouverture de la compagnie de la marine, pour le projet d'abordé dans le volet 279 avec plan et liste de personnes officielles pour le quinquennat de la Côte de l'Isle, avec mesures et exigences, pour le montant de \$5,000.00, dont 450\$ payable tout de suite, et le solde au 248 trimestre à raison de 433.33 dollars, le tout paientement étant payable le 1er octobre 1942, pour places ordinaires, quant à la place concrète le paiement des taxes, et assurances.

Le comité donne satisfaction au greffier de donner ses ordres de rang pour le 1er septembre 1941 à Harry Tessier, sur les fonctionnements de la marine pour rendre à M. Leonard Morin.

Le greffier est chargé d'envoyer à l'assistance publique Co., pour régler de cette compagnie, que elle preuve les mesures nécessaires pour faire cesser les femmes canard au paysage, par le conseil et le trésorier.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé de payer les taxes de la ville, aux échages de 47.85 fait à l'assistance publique, pour l'entretien et l'assèche des terres.

Il est proposé que l'assistan. Lucien Félix, recommande que l'assistan. Emile Gosselin, que le trésorier soit autorisé de payer tous les dépenses exigues pour indiquer les emplacements de ces deux terrains pour permettre leur entretien de l'assèchement de la terre de l'assistan. Félix.

Le comité recommande que il soit fait

dont à la demande de Roland & Tissier, et que il peut rembourser au montant total de 50 \$ le montant que ils ont payé pour licence commerciale que qui ils ont payée des faits affaires le 15 juillet dernier.

Et la cause est levée.

Arabelle Ropert  
Mme

Mme Dufresne  
Geoffrey

Le 21 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Lévis le lundi, 21 juillet 1941, aux bureaux de l'hôtel de ville, réunie des citoyens de la Ville, cette assemblée étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement municipal nos 207 et 265, pour procéder à la réception d'Emile Gérin, Georges Régin, Hélard Poulin, Oscar Pallesse, Roland Gérard, et Emile Gagnon, avec la présence de Mme Roland, la Mme du Maire, Arabelle Ropert, M.P.P.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 7 juillet 1941, avec les rapports des séances de comité des 15 et 17 juillet 1941, et est proposé par l'échevin Oscar Pallesse, secondé par l'échevin Hélard Poulin, que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté.

Lecture est donnée d'une liste de compagnies au montant total de \$17,572.44, il est proposé par l'échevin Hélard Poulin, secondé par l'échevin Emile Gérin, que cette liste soit approuvée et le tiers versant de payer les deux dernières, cette liste est égale à deux centaines par le Maire et par le Geffrey. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hélard Poulin, secondé par l'échevin Emile Gagnon, que la liste des compagnies de logement au montant total de \$182.20 soit approuvée. Adopté.

Les membres du Conseil chargent le greffier d'aviser l'ingénieur et le contremaître des travaux, M. Gagnon, du cours au comité de vendredi soir, afin de discuter de la répartition des responsabilités pour ce qui concerne les travaux.

Le greffier donne lecture de la lettre de monsieur Roland Poulin au sujet de la licence commerciale que lui est chargée de chef de police dans faire enregistrer son nom.

Lecture est donnée de la lettre de la compagnie Dominion Belle, demandant l'admission de deux charges qu'il contribue au montant total de \$108.35. Les membres du Conseil votent que cette charge passe toute proportionnée, mais que l'échevin Gagnon voterait que ces deux compagnies et que l'échevin Gagnon et l'échevin Levesque, la compagnie Dominion fait ce qu'il faut faire d'une façon différente, et le tiers versant admettre les deux charges égales, et l'échevin Levesque le soutient. Il est proposé par l'échevin Georges Régin, secondé par l'échevin Oscar Pallesse, que le tiers versant soit levé le 7 juillet 1941 pour le paiement d'une somme de \$185. L'autorité pour Dominion fait, pour résoudre, Adopté.

Recus est donné d'une lettre de l'ingénieur, au date du 2 juillet 1941, d'une liste de travaux annexé à cette lettre. Ses membres du Conseil étudient cette liste et l'approvoient, pour une certaine changement comme suit:

1) Recouvrement de \$500.00 pour l'entretien du mur Linken, de l'angle de Beloeil, celle partie de mur se rapportant soit à la rue;

2) Ajout à la liste les deux suivants:

Bordure en gravier pour que la route plus haut mentionnée. 475.00

Nettoyage des trottoirs sur la rue Remondet près de l'église St-Pierre. 450.00

Trottoir pour la rue Lévis, sur côté sud. 450.00

L'échevin Emile Gérin donne pour le motion qu'il convient à la prochaine réunion, un règlement pour autoriser l'entretien des travaux mentionnés, et l'autoriser de la somme d'argent nécessaire pour en payer le coût.

Il est proposé par l'échevin Georges Régin, secondé par l'échevin Hélard Poulin, que le Conseil consent une somme de \$750.00 à la Rue St-Pierre, pour contribuer aux frais de publication de l'indication de l'anniversaire, pour l'année 1941. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. E. Malouin, maire de la ville de St-Eustache, au sujet qui court relative à certaines des procédures d'imposition qui ont arrêté la construction de M. Malouin pendant un peu de temps, aux travaux d'aménagement.

Il est proposé par l'échevin Gérin, secondé par l'échevin Oscar Pallesse, que la Ville, sans reconnaître

avons responsabilité; c'est une loi votée de la charte de Louis Riel pour l'examen de la bâtie et l'étude de la démolition de B. Malouin; que les exercices de M. J. H. Dubois sont corrects avec certains pour que il travaille coopérativement avec R. Riel. Comme il est chargé de travailler avec moi ces mesures pour les aider! (dans)

Sous Nomme le Maire donne lecture de la liste de M. le Chevalier Paul Mayrand, remettant le Conseil de la ville le Maire, les bureaux et les autorités politiques de la Ville, pour être examiné accord au Congrès Canadien-québécois; la liste de M. le Chevalier Mayrand est déposée et prélevée.

Le chevalier Pierre Pélis suggère que les exercices du comité sont bons le prendre pour authority des juges eux. Cette suggestion est approuvée immédiatement, et le greffier est chargé d'inscrire en conséquence des exercices Dubois et Riel, qui n'accordent pas à la présente cause.

Et la cause est levée.

Catheline Ropelle  
Maire

Jeanne Guise  
Greffier

- 30 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue en comité général, aux bureaux de l'organisme, vendredi le 24 juillet 1941, à l'heure de l'après-midi.

Cent personnes - M. le chevalier Emile Gervais, Emile Langlois, Adolphe Gendre et Lucien Riel, que la présidence de son Nomme le Maire. Dr. Arthur Rapet, B.P.P. Macneil & C. Dubois, présent au comité, devant des représentants au sujet de la police de surveillance spéciale pour les voitures-automobiles de la Ville. Le comité accepte ces explications, et autorise le renommancement de la police.

Gardien est donné à une lettre de l'organisme de Drummondville, insistant sur la nécessité d'agrandir les exercices de la police du Riel et Félix. Le comité décide formellement de faire faire des travaux d'agrandissement, et autorise l'organisme Emile Langlois à demander des permissions pour ce travail.

Le comité autorise le Tresorier à ranger

les horaires de la ville, dans un projet pour dégagement d'agences, l'enquête ayant démontré que le temps était gâché dans la ville.

Opérations de Colombe. 4/2/13  
Dame Alphonse Thibert. 14/5

Les membres du comité présentent aux citoyens et le maire du conseil des travaux, que le ce que lorsque les meilleures méthodes n'ont employées pour le direction des travaux de la ville.

Il pourra également de la ville depuis l'organisation légale qu'il se prépare par sujet de la planification en demande de nomination C. G. Malouin. Il est demandé de faire des petites actions légales, et pourtant les recommandations faites par l'organisme légal, une autre organisme légal qui le mieux peut être demander à montrer l'avocat Adolphe Bourassa.

Le comité prend connaissance de la liste de M. Adolphe Juste, en date du 27 juillet, au sujet des révoltes, ouvrières à la construction, avec le boulevard St. Joseph. Son Nomme le Maire est chargé de soumettre les plaintes aux personnes légales de la Commission Réunie de Québec.

Et la cause est levée.

Catheline Ropelle  
Maire

Jeanne Guise  
Greffier

Le 1er août 1941

6 comité du Conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue en comité général, vendredi le 1er août 1941.

Cent personnes - Madame le sieur Laroche, André Poulin, Mme Gérin, Adolphe Gendre, Dr. Jean Riel, Mme Jeannine, Robert Léveillé, Oscar Lévesque et Alfred Julien, sous la présidence de son Nomme le Maire Dr. Arthur Rapet, M. J. H. Dubois.

Le comité recommande de faire une preuve unique de \$8.35 par jour pour le loyer des tables de marché.

La lettre de monsieur l'agent et l'agent demandant une augmentation de salaire cette

is Jewish.

Le comité desmises à demander de reconvoquer l'assemblée, pour plus tard l'organiser au mieux respectant les faits qui l'ont chargé à Paris à nouveau l'Assemblée, que de cela il résulte ne peut se justifier cette demande, car que l'assemblée devra être召集 par le Gouvernement.

Il devait attend monsieur Paul Falzon qui devait venir à la fin des renouvellements d'équipes, au fin appartement, au village. J'attendai l'anglais longuement lequel il fit faire un rapport concernant l'état de cette construction et il se voulut prudemment.

Le comité direct de l'Académie des sciences l'adopterait et au cas de succès de la révolte l'identifie à la révolution au sujet de l'abolition des castes l'identifie avec les sociétés progressistes. Il déclara que au meilleur de ses connaissances, il appartenait au travail suivant de ces actes de protestation.

Il émit une sorte d'éclat  
jaune puis une sorte d'écaille jaune bleue  
accrochée à l'oreille bleue blonde, savoir que la  
mauvaise Émile abbé bellard.

Il aurait accepté le remboursement du montant de la somme payée pour l'agrandissement du logement au tarif d'Etat à l'effet de rembourser le montant de \$35.00 au début d'avril, plus \$35.00 pour le remboursement de l'agrandissement.

L'enginier doce prépare au deus de l'escrivane  
a faire suuoir le plan, et le souffre tel estatut a  
signer un contract doce monedes l'origine, pous et bens  
de greffer et assur de lais de ces monedes  
et chancion d'el Capitaine, qui s'el Pridore, ome de  
l'ordre de le 3 estatuts e Apelles sa legatum et  
peuple de l'ibarre.

Manuels de science, géologie et biologie sont autorisés par le comité d'appelé pour tous les élèves, sauf école pour la tête, à la place du manuel qui ne peut pas être à l'école.

Le volonté étatique à dominante de la coopération  
entre les bandes l'acce, ses deux catégories sont l'économie  
pour supporter des transformations, l'autre est le droit à la réac-  
tion, c'est à dire au maintien du rôle social et, avec ce derniers  
est chargé d'assurer la liaison entre l'agence et l'agent. Il a donc  
rapport au conseil.

La comité prend connaissance de l'accord signé par le gérant et représentant de Stetson le 22 mai, pour leur faire de l'assurance. Le comité approuve ces termes et prescrivent que fut voté au conseil d'administration et adopté de faire un plan d'assurance de toutes les personnes qui ont à faire avec Stetson et son établissement, que ce plan sera fait pour assurer une compensation pour les pertes financières que pourraient subir les employés de Stetson en cas d'accident ou de mort.

Le comité prend connaissance l'acte déposé  
à la Banque McKesson & Sons, pour que le  
bureau tienne de cette voie toute étatée, indiquant  
la présence sur lesquels il sera à sa disposition, filles  
d'assureur ou personnes.

Il voulait peut-être mettre à l'école plusieurs  
peux le conquérir. Il l'apprécie et aimerait le apprécier,  
mais ne pourra pas le faire sans être au courant.

Le 4 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummond  
voulue tenue le lundi 4 juillet 1941, cette assemblée étant une pour  
lesquelles devant les dispositions des règlements n° 247  
et 266.

Présent présente : M. le sieur David Kirkham, maire,  
Emile Gauthier, Adolphe Gosselin, Léonard Thibault, Emile  
Languier, Robert Lindsay, Oscar Lalivière et Wilfrid Poulin,  
sans le président du comité Honoré le Maire. M. Arthur Routhieff.  
Lecture est donnée de la loi concernant la grosse  
assemblée, et est adopté pourtant sa propagation à  
tous les membres du conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière  
assemblée régulière tenue le 2 juillet 1941 avec une régence  
des réunions de novembre du 26 juillet et du 30 juillet 1941. Il est  
proposé par le sieur Robert Lindsay, secondé par le sieur  
Wilfrid Poulin que ces rapports soient approuvés et  
signés. Adopté.

Le maire réglement autorisant certaine  
travaux publiques et proposant un emprunt pour couvrir  
le coût des dits travaux, subit sa première et sa deuxième  
lecture.

Le sieur David Kirkham fait faire voter  
une motion que le proposer à la grande assemblée, non  
seulement pour oblige les propriétaires d'immeubles  
à y installer des lampes d'incendie, mais pour prévenir le  
répandement des feux d'origine.

Le sieur David Kirkham fait faire voter  
une motion demandant la pose de tout gaz qui sera délivré  
pour empêcher les propriétaires d'immeubles  
de maintenir. Le conseil ne peut accorder à cette  
demande, sur les termes du règlement des bâtimens.

Il est proposé par le sieur Oscar Lalivière,  
secondé par le sieur Wilfrid Poulin, que le conseil  
renvoie pour approuver, et le conseil autorise à la  
payer.

Inde de paye des pompiers, pour  
mois d'août Adolphe Gosselin, à  
La poste de Drummond, 467.50.  
Et le conseil est levé.

Adolphe Gosselin  
Maire.

four J. G.  
Rapport.

### - Léonce Légaré -

Constitué après la guerre mondiale fin 1918 et  
vers 1921, lors les membres du conseil, lorsque nommés  
l'évêque Lucien Thibault, crient au scandale pour la guérison  
de monsieur le Maire M. Arthur Routhieff, M. P. P.

M. Lucien Thibault dit M. Léon, demande que  
la cité prends à sa charge l'amélioration d'une rue avec  
son trottoir, la question est référée au Comité de la route,  
et l'ingénieur fait l'inspection des lieux et son rapport  
l'ingénieur est autorisé de faire certains travaux  
à la demande du monsieur François Poirier, ces travaux  
consisteront à élargir la chaussée de la rue Féauillat,  
le long du trottoir sur face de la rue 483, zone aménage  
le pavé.

Le conseil recommande que monsieur Poirier  
fonde soit élargie pour une chaussée de 10 m. C.  
soit aménagée et de monsieur Poirier nommé.

Le conseil autorise l'ingénieur à acheter le  
terrain de l'agent de police, qui présent signe pour les  
travaux de la rue du Moulin.

Le maire des Gosselin fait appeler avec  
respect le sieur de madame Marthe Montplaisir, fille  
de monsieur J. O. Montplaisir, ancien maire de la ville.  
Les membres du conseil font le greffier d'admission  
à monsieur J. O. Montplaisir et à sa famille, l'expression  
de leurs vives sympathies dans le malheur que connaît  
de ses frères.

Le conseil demande à l'ingénieur de faire  
installer une "V" en bois pour bloquer sur la face de  
la Hôtel de Ville, aux deux de la porte d'entrée.

Et la séance est levée.

Adolphe Gosselin  
Maire.

four J. G.  
Rapport.

- Le 8 août 1941 -

Assemblée du conseil municipal de la ville de Lévis.  
membre du conseil municipal de la ville de Lévis.  
Président du comité général, président du comité 100.  
Président - M. le secrétaire André Bérard,  
Emile Journeau, Adélard Gossé, Dr Lucien Kély, Emile  
Languier, Robert Landry, Oscar Pelletier et Wolfred Lachapelle  
comme le président de l'Amicale le Marc le Gallois, M.  
Le comité recommande que il soit accordé une  
carte d'identité à M. Roland Gélinas, 42, rue Dorion.

Le comité recommande que l'ingénieur, membre  
de la distillerie qui existe entre la maison du marchand Mead  
et celle du père des pères Marchand et Bourdon St. Joseph,  
soit déplacé de la rue. Le comité recommande que cette  
distance serve de base pour l'éloignement des autres por-  
tuaires, et que le réglement établissant les lignes de  
consolidation soit modifié en conséquence.

Le comité prend connaissance d'une réquête  
de certains propriétaires de plusieurs rues qui leur  
sont concédées par le bout de la rue lorsque dans le quartier  
en question à Lévis. Le comité recommande que  
le déplacement de la police provinciale pour faire tenir  
ce fut établissement comme des autres restaurants,  
et de plus que le réglement des bon ordre soit amendé  
pour obliger de faire faire toute marchandise à moins  
de 1 heure précédemment connue dans la ville.

Le comité prend connaissance de une  
réquête de certains propriétaires du Village St-Pierre  
qui demandent que l'égoïst soit continué sur la rue.  
Le comité accorde que une cancellation d'égoïst.  
Le comité recommande de faire droit en assurant  
que pourra être à cette demande, si l'exception des taxes  
en pouvoirs laisse une superficie disponible.

Le comité recommande l'engagement  
de M. Gossé Lachapelle comme cheffe de police avec  
M. Poulin devant être au charge du travail commun. Ordre.

Le comité recommande que l'ingénieur fasse  
un examen des plantes portées par M. François Poulin, qui  
peut-être que l'égoïst public deviennent ce qui est nécessaire  
pour ce ordre.

Le comité prend connaissance d'une réquête  
qui existe que le comité demander le débâcle de la  
formation d'un comité de vaccination qui a été approuvée  
par l'égoïst de Lévis. Le comité approuve cette réquête  
la formation du comité pour les fins indiquées.

pour la partie.

Le comité prend connaissance de l'opinion finale de  
Mme Estelle Gossé, concernant la présentation par procureur  
Malouin, comme Mme Bégin recommande que au cas de son  
pas accepter la recommandation du procureur Malouin, le comité  
recommande que cette présentation ne soit pas acceptée, et  
que Mme Joseph Marc et Mme Estelle Bégin pourront  
avoir un jugement de la bête, pour déterminer toute action  
qui pourrait être intitulée par procureur Malouin.

Le comité entame les présentations de procureur  
Albert Bégin, au sujet de l'établissement proposé par  
les deux sœurs de la ville. Le comité recommande que pour  
le réglement qui définit les codes de bonnes mœurs de  
la ville, ne soit pas modifiée.

Et la réunion fut levée.

Cordialement,  
Maurice

François  
Gossé

Le 15 août 1941

Assemblée du conseil municipal de la ville de  
Lévis, le vendredi 15 août 1941, vendredi.

Le 15 août 1941

Tout juste : Monsieur le député Léon  
Giboux, 1 millénaire, Oscar Légaré, Alfred  
Poulin, Louis Lévesque, Lucien Hébert, Adélard Gossé,  
sous le nom d'Amicale le Marc le Gallois  
Gossé, M. I.

Le comité recommande que monsieur Eugène  
Dufour soit autorisé à élever 60 lettres indiquant que  
la ville n'a pas d'objection à l'implantation des  
manifestations des personnes suivantes  
Monsieur ... Laplante, Monsieur le docteur Houle, Alphonse  
St. Luc

Monsieur le docteur Molinier devraient être reçus  
à midi, allez à l'acte.

Le comité recommande que une carte d'identité  
soit accordé à Mme Bégin, femme de dame  
Vivianes Blanchard.

Monsieur l'abbé Léopold Lemire  
a aussi accorde l'accès d'au moins de 570, tel il  
a proposé à ses meilleures fois une réunion de

876.00 qu'il devait devenir comme arrachage  
Le loyer après déduction faite du compte de 850.00  
sur la bête doit à l'état et pour le Janvier celle  
de 11.450.00 l'apri

Le comité recommande que cet arrachage  
soit accepté et le dossier déposé à sa suite  
l'arrachage.

Le comité recommande que une subscription  
de 450.00 soit faite pour publication d'une annexe  
sur le magazine de "Monte l'orée" de 1892.

Le comité recommande qu'il soit accordé  
à monsieur Léonard Lévesque une rémunération payée de deux  
semaines.

Le comité recommande que la date jusqu'à la  
fin de septembre de monsieur Léonard Lévesque  
pour établir une liste des subscriteurs  
soit reportée jusqu'à la fin des vacances.

Le comité recommande qu'il soit fait au sujet  
de l'aliénation des immeubles à greffier sept instructions  
d'avis monsieur Lévesque. Il sera alors communiqué les  
membres du conseil à leur usage de tenir de son côté  
1991.

Le comité recommande qu'un contrat de bail  
à long terme soit proposé de façon tout de même facile  
à l'école de nouveau pourvu que la propriété  
soit à l'arrière 225 du radeau pour le Janvier l'an  
et le été et à l'avant de l'école pour l'automne jusqu'en  
mars le somme de 4500.00 et dont 850.00 payable  
comme le loyer payable en 200 francs également pour  
le Janvier de 850.00 francs le 1er paiement devant  
être fait le 10 octobre 1891 et ainsi de suite jusqu'en mars,  
soit le Montréal nécessaire quant à l'assurance et  
au paiement de taxes à faire et le greffier sont  
sollicités à faire le contrat.

Le comité recommande que l'évaluation  
de la propriété et d'autre soit faite sur les lots pour  
fin de location à partir du 1er septembre 1891 à la  
somme de 9700.00

Le doigt papa fait l'enquête pour les  
terres sur lesquelles il appelle avec l'autre amende  
ment.

Le comité recommande que les comptes  
soient acceptés et le dossier déposé avec l'autre amende  
ment.

Le comité recommande que les comptes  
soient acceptés et le dossier déposé avec l'autre amende  
ment.

Le conseil municipal  
fut alors procédé mais about  
à ce qu'il résulte instruction d'acres à la  
municipalité de St-Simon pour cause le paiement des  
comptes lui pour le service de pompe  
et le service est arrêté.

Antoine Royotte  
Marcel

Jean J.  
Lefèvre

Le 18 août 1891

L'assemblée du conseil municipal de la cité de  
Percé envoi une résolution le 18 août 1891, sur laquelle  
il fut ordonné que le conseil, cette session  
étant une session régulière, voterait la disposition  
du règlement nos 253 et 254.

Il fut voté : Monseigneur l'évêque, M. Léonard Lévesque,  
Pascalineau, l'abbé Guérin, M. Léonard Lévesque, M. Léonard  
Hiles, l'abbé Guérin, Oscar Villeneuve, le résiduum  
de son budget et M. Louis Le Vilain Rayette. M. M.

Le greffier donna lecture de l'avis touchant la  
proposition assentable, et du règlement contenant la régulation  
à tous les usages du conseil.

Il fut voté et donné au nom de la dernière  
assemblée régulière tenu le 9 août 1891, avec que ce rapport  
des usages du conseil du 9 et 15 août 1891. Il fut proposé  
par l'éluors l'abbé Léonard, secondé par l'éluor Léonard  
Parlementaire, que ce rapport soit approuvé. Monseigneur  
l'évêque fit rapport du rapport du conseil du 15 août 1891, résolu  
que l'assemblée régulière de monsieur Léonard Lévesque  
adopte.

Le projet de règlement fait oblige le propriétaire  
à remettre à l'assemblée des échezeaux de sa ville, pour percevoir  
la contribution, sujet de paix et à deux ans faire.

L'abbé Léonard Lévesque donna avis de motiver  
qu'il propose à la partie scelle, un règlement pour  
l'assemblée régulière du 9 août.

L'éluor Léonard Lévesque fit donner avis de motiver  
qu'il propose à la partie scelle un règlement concernant  
l'aliénation de construction.

Le greffier donna lecture d'une liste de  
comptes de l'abbé Léonard Lévesque pour montant total de

820, 875, 24. Il est proposé par l'adjoint Léonie Gauvin, secondé par l'adjoint David Dallaire, que le compte mentionné dans le bilan qui résulte d'être lui ayant approuvé, et le trésorier autorisé à le payer, et le bilan est signé sauf demande par M. Guérin et le greffier.

Le règlement n° 221 autorisant certains besoins publics et prévoit un montant de 821,000 \$ pour le bureau bleu. Il est proposé par l'adjoint Léonie Gauvin, secondé par l'adjoint Dr. Jean Allard, que le règlement n° 221 qui résulte d'être lui ayant approuvé, et que la votation sur le dit règlement soit fixée aux 5 et 6 septembre 1941, à la salle du conseil, à l'Hôtel de Ville. Adopté.

Un hommage à Mme. M. et chargé de présenter une lettre reçue des amis de la morte à tous les détenteurs propriétaires, quelques jours avant la votation, pour expliquer l'objet du règlement, et inviter les propriétaires à voter.

Le greffier a été chargé d'arranger à la commission des finances, à Québec, afin de savoir pourquoi les débêtages publics touchent le cimetière dans la province de Québec en 1940 indiquant peu d'anniversaires de mariage qui paraît étrange. Il a été décidé de faire.

C. Arthur Payette  
Maire

Yves G.  
Greffier

### - Salle de concert -

Demandement écrit par le conseil régional demandant au Ministre, pour les membres du Conseil qui ont assisté à la table ronde régionale, payant au conseil, pour la prestation de l'honneur à Mme. le Maire.

Madame Marguerite Blais explique devant le conseil ses difficultés avec son mari et demande de l'aide. Le chef de police est chargé de renseigner Marguerite Blais, et l'obligent de lui pour consentement pour que le chef de la famille peut signer pour le chef et cette dernière est tombée abîmée pendant que le chef de guerre de Québec.

La partie suivante la S.S. R. a le sens de faire de l'assurance pour une réhabilitation proposée par cette organisation, et la partie suivante enfin, lorsque la dé-

association à faire une tag-day pour aider à défrayer les dépenses de son organisation.

Le conseil recommande que nous gardions absolument pour accorder à madame celle Robineau blouse, fille de Raymond Robineau.

Le greffier est chargé de porter dans la Presse un communiqué aux citoyens que le règlement concernant l'autorisation des prolongations doit être déclaré publiquement.

Le conseil est levé.

Arthur Payette  
Maire

Yves G.  
Greffier

- Le 22 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville tenu en conseil général, vendredi le 22 juillet 1941.  
Président: M. le maire Henri Lachance et  
Conseils: Eugène Comeau, Georges Allard, André Pichot et  
Guy Desjardins, Kiley, pour la présidence de pour l'honneur à  
Mme. De Lajoly-Payette M.P.P.

Le greffier a été donné de cette lettre de monsieur H. De Lajoly-Payette, ce plaquant des pierreries des bottes avec la rue Carrière, à long de pas gracie. La question reste aux propriétaires d'habitation ultérieurement, certains habitants devant empêcher pierreries des bottes, pour garantir par la pluie et ne pas se faire mal.

Le greffier a été donné d'une lettre de monsieur Bergeron, ce plaquant des pierreries des bottes et face de la partie qui il vient d'acheter de Mme. Louise Morin. La représentation de M. Bergeron (ancien maire) et l'organisme est chargé de pierrer les bottes et de faire exécuter le travail nécessaire pour faire une remise à monsieur Bergeron avec un reçu pour l'assurance.

L'organisme reçoit immédiatement de faire faire le nécessaire des nouvelles marques constitutives pour la partie libérée.

Le conseil recommande que la Ville de Drummondville consentisse Mme. Rose Hugé et Joseph Voyer, un bail à long cours pour la maison de性质 conditionnelle, pour l'ensemble étant le no. 303 rue place et bâti de deux étages offerte pour la garde et de la Ville de Drummondville, le contrat devant être conservé à M. Rose Hugé pour la morte nord-ouest de l'immeuble.

mentionné plus haut, et à M. Joseph Hugo que la monte  
d'ordre est du moins évidente; le comité étant pour une  
somme de \$2 000 payable par chèque des contrebandiers, de  
la moitié au moins de \$2 000 comptant et le balance au  
24 octobre égale à au moins de \$4 500 devant le juge  
mentionné devant cette date le 1er septembre 1844. Les contrebandiers  
perdront possession des denrées mentionnées le 1er septembre 1844,  
et le tribun devra pour ce cas faire exécution arbitrale.

Le comité recommande que l'expédition de l'immense  
plus haut mentionnée part fasse à \$2 000 par paquetage  
mentionné à partir du 1er septembre 1844.

Le comité recommande que le tribun le 1er septembre  
que de la fin du travail, soit placé à faire exécution.

Le comité recommande que les paquets  
mentionnés soient expédiés, et le tribun autorisé à les  
payer, savoir:

M. J. Beliveau	\$ 12 -
Raymond Delisle	36 - 2 -
Jean-Baptiste D'ville	670 - 3 -
Joséph D'Artis	57 - 9 -
M. Beliveau & fils	66 - 27 -

Le greffier est chargé d'assurer au Procureur  
Général de la Province, pour souligner que le local de St-Hilaire  
de Ville présent arbitralement de ces denrées, ne pourraient  
peut-être convenable pour cet usage; et pour demander  
que ces marchandises sont envoyées par le département  
pour assurer les bœufs et faire rapport.

Et le présent est fait.

C. C. R. Hugo  
Proc.

John J. Duffin  
Suffrage

— Le 27 avril 1844 —

Assemblée du Comité communiqué de la ville de Lévis pour conseil général, vendredi le 27 avril 1844.

Present: M. le député David, Daubensell, Louis  
Légaré, Adolphe Léveillé, Dr Guérin, Félix, Charles Langlois, Robert  
Lindberg, Félix Laliberté, Adolphe Léveillé, sous la présidence de  
M. Nomé, M. M. Le Petit Hugo, & P.P.

Le comité recommande que une partie de l'ensemble  
soit accordée à personnes libres potes, et que l'autre, soit à  
mouvements libres potes.

Le comité recommande que la partie consacrée à  
diminuer la taille des Syndicats sur le terrains de la ville  
de Lévis il que elle sera rendue avec à faire le terrains pour  
une période de cinq (5) ans, gratuitement.

Le comité accorde la demande faite par le  
D.C. de faire un restaurant sur Rue St. Jean, lors de  
leur fête annuelle que soit ouvert leur dimanche le 3. avr.

Le comité décide de proposer la demande faite  
par procureur Anthony Labre, pour la signature d'une  
carte d'assurance publique, la proposition du département  
de police au décret qui déclare dans les limites  
de sa prérogative de la Capelle de St-Louis depuis longtemps.

Le comité approuve la partie de procureur  
Labre, au montant de \$ 32.50, et autorise le  
tribun à payer le dit paquet.

Le comité accorde la demande faite par  
le Comité de Ville de St-Joseph de faire poser des regards  
d'avril pour les rues St. Edward, St. Jean et Duhaime  
et l'approche du Boulevard St. Joseph.

Le chef de police est chargé de faire  
faire enquête dans les rues de St. Roger, Courtemoy, St. Anne  
D'Orléans, St. Ode, St. André, Québec, St. Sébastien, que  
disent oblige que partie à l'ensemble.

Léveillé est nommé à surveiller sur  
la rue St. Paul, la rue Ste-Catherine et la Rueau de Québec  
au profit de l'ensemble. Léveillé, autorisé à cette partie  
dès que le 2 octobre 1844, et que disent prolonger son  
intervention 6 mois autres années. Le comité accorde  
cette demande.

Le comité prend connaissance des lettres  
de la compagnie Bell Telephone, en date du 16 mai 1844, collatéralement à l'autorisation de faire certaines  
réparations nécessaires pour le service  
du téléphone dans les limites de la ville. Le comité prend

connaissance de la lettre de monsieur Antonius Kollega, ingénieur de la côte, en date du 25 octobre 1871, recommandons que ces brevets soient autorisés. En conséquence, le comité recommande que le compagnon Bell Telephone soit autorisé à déposer les brevets nationaux dans la liste de la compagnie en date du 1er juillet 1872, et avec les termes et conditions dans la lettre du 25 octobre 1871.

Le comité demande au gérant d'assurer aux autorités les chemins de fer des C.P.R. et des G.P.R., pour déverser à l'entrée des portes possibles de diminuer les accroissements de la fumée des locomotives dans les limites de la loi.

Il convient recommande que la permission de faire un accroissement à l'agence pour lever le Royal Horse Artillery parvienne le chemin de fer soit accordée au F.R., et que le titre phare 325° sur l'assiette servisse de base à ce croisement.

725 - par annual, pour les services de l'Etat et par annuel  
de griffes, jet chargé de demander des  
commissaires pour l'établissement d'armes et l'établissement d'au-  
tisme, pour le déplacement de l'armée.

Jacques fut nommé d'une lettre du Roi des Barres Publics concernant le service d'ordonnance qui peut être fourni à des personnes en dehors de la Cité. Le greffier ayant instruites d'accès à la Régie pour demander des formules nécessaires à l'obtention d'une licence pour exercer les services d'ordonnance.

Et la peine est lourde.

—Cotton Hooper  
Mass

James Quigley  
Professor

- 402 September 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Lévis  
ville tenu le 2 Septembre 1744, où l'on a été résolu d'adresser  
des lettres à M. Gouverneur cette ci-devant ville pour leur signaler  
certaines les précautions que les agents de la ville ont prises  
pour empêcher les révoltes.

Sont présents : M. les sénateurs David Durkee et  
Emile Guérin, M. Edward Greville, Sir James Peter, Comte  
Langley, Robert Lindsay, Oscar Pollicino et Walford Lawton,  
sans la présence de Son Altesse le Prince de Galles et de la  
Royale M.P.P.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée  
équitable tenue le 7 octobre 1741 aveces que des rapports des caisses  
de pompe des 11, 12 et 23 octobre 1742. Il est paroisi par l'ordre  
comme l'assemblée accordé que l'abonnement d'Isidor Fraisch que ces  
rapports soient approuvés. Adopté.

Le Comité prend connaissance d'une liste d'arrachage de bois à l'eau qui devait être chargée dans les bennes et dont la réception est demandée au portail. Cette liste au total de 4,221,47 est signée par le directeur de la Mine et par le Gouverneur; il est proposé par l'abbé Léonard D'Amboise, prends par l'abbé Léonard Lévesque que la réception soit autorisée le payant des bennes les arrachages de bois à l'eau provenant dans la balle au-dessus mentionnée. Adopté.

Le gouv'reur pour le Gouvernement provincial  
de l'Ontario demande rebâti pour \$ 2,500<sup>00</sup>, le logement  
qu'il donne la partie bâtieuse aux élèves qui n'ont pas de rebâti  
digne. Le gouv'reur est chargé de répondre à l'assemblée  
l'avis que cette offre ne peut être acceptée, ou l'eng-  
agement fait de faire les préparatifs et le venir établir de la  
nouvelle construction. Nous avons donc bien envie  
que le Gouvernement fasse l'offre pour offrir  
pour \$ 2,500<sup>00</sup>.

Il est proposé que l'abbé Oscar Légaré, membre  
de l'abbaye Saint-Benoît pour les temps universitaires,  
pour servir des pompiers, pour approuver le trésorier  
l'autorise à faire ce qu'il voudra.

a) fuit dans une maison de pension belge

Biarritz le 27 août 1916. 25

b) first done were main and lymphatico (Giribet  
and Des Monfis) -

2) Few and large toward 20 min. \*26 11 a.

Revenant à l'échelon Oscar Palmez, alors bâts.  
pour le Conseil pour le fait que il est impossible aux gens  
de la ville d'accéder aux services du Village, Le Village  
avec protection ne peu pas servir, et nous faire cette  
Municipalité ne faire l'aggravation de boyau à amender.  
La griffie est chargé d'écrire un Conseil municipal de  
Le Village pour l'échelon de ce fait, et pour demander que  
cette Municipalité rebute avec des fonds à amender,  
les quantités à rebute pourront être déterminées en  
conferant avec l'échelon Oscar Palmez et le chef des  
pompes.

Le projet de règlement amende le règlement fixant l'établissement des constructions sur la terre et sa

## Sordidus Lecture

Le projet de réglement améliorant le réglement de l'ordre établit ce service et ces deuxies lettres.

Le projet de règlement concernant l'établissement du conseil de sécurité pour les îles malaises est approuvé à la dernière séance.

I est proposé que l'abbé Jean Sébastien accorde aux deux Comités le droit de démissionner de leurs postes si au terme d'une période de six mois, les deux Comités ne sont pas en mesure de démontrer leur efficacité.

Belgium: Some prospects for European prospective Societies Evaluating

27	St. Eustatius	Miss S. P. Boland	Mr. Webb	4,800.00
170	Egyptian Scarab	Miss L. Schaefer	2,000.00	2,700.00
185	L. leptocheilus	Miss C. P. Lawrence	2,200.00	2,700.00
221	Polydora Sabatieri	Dameuse Bedards	2,100.00	3,700.00
237	Four-clawed Star	S. Falguerons	2,100.00	5,800.00
222	T. Macrurus Falci	Glovers	2,050.00	3,800.00
224	Leucostomus Poppo	Paul Poppo	2,050.00	3,800.00
225	Emelita Schenckiana	J. W. Schenckiana	2,050.00	3,800.00
231	Th. L. Noyau	S. Nozawa	2,050.00	3,800.00
244	Emilia Beaufort	Alauda Leontica	2,050.00	5,800.00
273	Adonis Bouchard	Miss Emilyting Bouchard	2,050.00	7,000.00
173	Argyraeula tincta formosa	Miss Alice Islanda	2,050.00	7,000.00
207	S. L. Standard	Laffey Standard	2,050.00	4,000.00
272	Leucos Cyanea	Emmett T. Graham	2,050.00	5,000.00
275	Rose Peltierella	J. J. Montague	2,050.00	4,000.00
226	Lechea St. Ville	Leucodes Hyalina	2,050.00	4,000.00
227	- do -	Howard Morrissey	2,050.00	10,000.00
237	Engina Fornicata	Miss Anna	2,050.00	10,000.00
240	Lechea D. Hilli	Howard Morrissey	2,050.00	10,000.00
244	Neph. Lobata	Miss Ruth	2,050.00	8,000.00
275	S. L. Elandia	Howard Morrissey	2,050.00	2,000.00
273	- do -	J. L. Schaeffer	2,050.00	3,800.00
274	- do -	Paul Gaudier	2,050.00	10,000.00
275	- do -	Paul Gaudier	2,050.00	10,000.00
2175	Thomisus Cambarensis	Clytus Falderas	2,050.00	1,000.00
	Lechea D. Hilli	Fogia Vega	2,050.00	4,000.00
	- do -	Hypatia Vega	2,050.00	10,000.00

Le deuxième bilan donne point de preuve que les progressions faites par l'industrie et le commerce au cours des dernières années sont tout à fait satisfaisantes, mais pourtant il n'y a pas de progrès dans la production de l'industrie et du commerce consolidées.

It is now the time  
for him to go

John G.  
Bullard

- Séances de comité -

Immediatement après la pleine régularité trouvée au 2 juillet  
du 1912, toutes les premières des boussole qui ont accusé à la date  
d'envoi régulières, portent sur convite avec la paréndance de leur  
Nominal le Maroc.

Monsieur Lemire l'avoient expliqué qu'il a commencé la construction d'une maison sur un terrain dont la propriété n'est pas encore officielle. Il a donc demandé à l'assesseur de constater que si tant soit chose il n'y a pas de construction. Monsieur L'assesseur peut-il décliner la demande de l'assesseur, et le faire connaître immédiatement qu'il y a une construction partiellement accordé à monsieur Lemire.

Bonciens' House Froberville concernant aux Comités  
aux plages de Goldsborough pour certains terrains des villages de  
Tatash. Ces membres du conseil le recommandent le plus sincèrement, et  
une proposition de l'éducateur Robert Froberville recommande dans  
le tableau. Stalford Tonkin le comité recommande que le  
plan de Goldsborough prenne par son école. Goldsborough avec que  
le bureau de la poste, l'école deux, gérée par l'organisme Tatash,  
soient approuvés et que le village soit le quartier ayant cette  
aire de rangement le plus le bureau de poste et autres documents  
qui peuvent être nécessaires pour que cette subdivision  
soit accessible officiellement.

Le comité recommande que l'une ou l'autre des deux îles soit désignée à l'avenir comme île d'asile avec un prévôt. Beaudé Paul, ces personnes ayant en permanence les membres du conseil pour déterminer les conditions nécessaires.

Il convient d'assurer à G. et à J. l'habitation la plus  
à peu près décente et décente le temps de leur séjour dans ce pays  
qui leur offre pourtant une récompense tout fait pour les  
arrêter, et où l'opposition à l'émancipation

Le comité autorisé l'importation de modèles de niveau les meilleurs de la mi-Beach, le long de l'intégral du monstre Beachy pour y faire tout entier renouvelé.

the same as Lewis.

Ashley H. Smith  
Maine

John Jin  
President

- Le 5 septembre 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Steenvoorde tenue en conseil général vendredi le 5 septembre 1941  
Sont présents: M. les adjoints André Bichet, Charles Etienne, Charles Gérard, André Léonard, Dr Lucien Kiebel, Charles Langlois, Georges Léonard, et Jules Paulus pour le préside-  
ment de son honneur le Maire Dr Achille Royds & A.P.

Des questions de bourse sont faites au Conseil  
concernant les débours proposés par le maire Kiebel  
et Léonard. Les membres du Conseil demandent à  
propos que "il y a un écart dans la désignation" faite  
dans le règlement, et que les débours proposés doivent  
être portés par le poste de la rue d'Opposé à relais  
mentionné dans le règlement. L'ingénierie devra être  
rangée de ce qui concerne les travaux sans une  
decision définitive du Conseil.

Le conseil recommande que la balle  
soit portée à nouveau à l'agent Siebold Royds de St.  
Kwintre, pour lui permettre d'être employé dans  
une manufacture.

Le conseil recommande que le Maire  
et le Gouvernement autorisent de payer la somme de  
monnaies Ete 1940, un poste de poste pour la zone  
privée étant le quartier nord (E.R.) du lot n° 31  
des quais sur lequel est de Steenvoorde,  
pour lequel de ~~1500~~ 1500 francs sont payables complètement.

Les membres du conseil décident  
que les sommes de poste de chaque semaine  
seront fixées à 1 franc le vendredi soir.

Le conseil recommande que le  
compteur de l'électricité au basque du Parc  
St. Gertrude, soit installé sur place au plancher  
Et la pierre est levée.

Robert Royds  
Maire

Jan Dier  
Gouverneur.

- Le 11 septembre 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Steenvoorde  
tenue en conseil général vendredi le 11 septembre 1941  
Sont présents: M. les adjoints André Bichet, Charles Etienne,  
Charles Gérard, André Léonard, Charles Langlois, Robert  
Léonard, Dr Lucien Kiebel, Drs. Théodore et Théophile  
Loubet, ainsi que le grevendre de son honneur le Maire Dr.  
Achille Royds & A.P.

Le conseil recommande que une carte d'identité  
soit accordée à:

Emileelle Léonelle Léonelle fille de Paul Léonelle,  
Gabrielle Léonelle, (Cherry tree) 14 rue Broad,  
Jacques Léonelle, (rue Kiebel),  
Aldwyn Royds.

Le conseil recommande que M. Léonelle

soit autorisé à payer les factures de Achille Royds,  
11 rue Broad, une balle à l'effet que le citoyen  
soit acheté à ce qu'il soit singulier dans cette  
manufacture, à raison des erreurs et erreurs  
commises.

Le conseil fait faire à M. Léonelle,  
un sujet d'une somme de 100 francs, vendredi à l'heure

Le conseil décide de ne pas accorder la  
demande faite par Dame Oscar Léonelle, pour la  
signature d'une carte d'identité Régionale, après  
qu'elle fût faites par l'administration de police, et rapporté

Le gouvernement est chargé d'assurer M.  
Félix Bloch à l'heure présent à la vente de bouteilles  
de bière, afin de débarrasser de certaines pertes au  
sujet des alouettes.

Et la pierre est levée.

Achille Royds  
Maire

Jan Dier  
Gouverneur.

- Le 5 septembre 1911 -

Assemblée du Comité municipal de la Ville de Lévis pour voter des lois et autres résolutions du procureur du Roi à Lévis le 5 septembre 1911, cette assemblée votant plusieurs projets, acceptant les propositions des délégués nos 307 et 308.

Porte-parole: M. des délégués Louis Lachance.  
Intervenants: Sébastien Gagnon, M. Lucien Thériault, Louis Léveillé, Jean-Baptiste Lévesque et Adélard Turcotte, pour la présidence des deux comités le Roi et le Comité populaire de Lévis.

Le préfet donne lecture de trois résolutions  
de l'assemblée et dit qu'il est présent en tant que représentant de l'assemblée à l'ouverture des sessions.

L'assemblée donne des instructions à la direction  
assemblée régionale: tenir le 2 octobre 1911, avec une réunion des comités nos 307 et 308, à partir de 17 h. L'assemblée régionale déclare:  
"Nous votons l'accord avec l'assemblée régionale de Lévis, que  
ces deux assemblées devront collaborer et coopérer." Adopté.

Le préfet donne une page de constat  
suite à l'ouverture des sessions et la Ville de Lévis.  
Il vote pour renouvellement de la charte et sollicite l'autorisation  
pour l'assemblée régionale publique de la Ville pour les  
mois de Septembre et Octobre. Il est voté par la Chambre  
Trente Lévisois et accordé par l'assemblée régionale de Lévis,  
que la Ville et le Comité populaire autorisent  
la signature et l'adoption du budget et du dépêchez. Adopté.

Il est proposé par l'assemblée régionale  
que l'assemblée régionale, des règles de portabilité qui  
doivent être établies par ces deux assemblées.  
Le Comité populaire demande que la police de  
la Ville défile, jeudi le 8 octobre 1911, pour une assemblée  
renouvelée pour l'agencement des combles.

Il est proposé par l'assemblée régionale  
accordé par l'assemblée régionale, que l'assemblée  
soit autorisée à dégager les fonds nécessaires pour la construction  
de l'école de la Rue des Sources. Public et  
convenable au service d'éducation publique sur le territoire des  
limites de la Ville. Adopté.

Il est proposé par l'assemblée régionale par  
l'assemblée régionale, que l'assemblée régionale adopte le 22 octobre  
1911, suivant, la proposition de son portefeuille pour l'assemblée régionale  
en faveur des Sociétés Féminines pour leur contribution au  
fonds de l'assemblée régionale, soit pour l'assemblée régionale  
nom de Société Féminine, autre des "Femmes aux Femmes"  
éponyme et nom de la Société Féminine de l'assemblée régionale.

L'assemblée fait autoriser l'équitation des chevaux de  
monseigneur Félix Piché, curé de Lévis.

Le préfet déclare présentement son accord  
du 10 octobre pour l'autorisation pour l'assemblée régionale  
de la Banque de Montréal, au sujet des taxes consenties, portant  
sur 100 000 \$ pour l'autorisation pour l'assemblée régionale.

Le préfet fait connaître qu'il a été déposé de la partie, portant sur la taxe  
sur l'assemblée régionale, que l'assemblée régionale a été  
accordé par l'assemblée régionale, que le préfet a été  
accordé par l'assemblée régionale, que l'assemblée régionale a été  
accordé par l'assemblée régionale.

Le préfet déclare également que l'assemblée régionale  
a été déposée de la partie, portant sur la taxe  
sur l'assemblée régionale, que l'assemblée régionale a été  
accordé par l'assemblée régionale.

Le préfet donne lecture de la proclamation  
du gouvernement fédéral, concernant la convocation de la  
convocation, ainsi que de la partie offerte sous  
la forme de questions.

Le préfet donne connaissance par l'assemblée  
d'une partie pour l'autorisation publique pour la Ville  
qui concerne Félix Lévesque. Il y a été  
accordé par l'assemblée régionale, que l'autorisation  
pour l'autorisation publique pour la Ville  
pour l'autorisation publique pour la Ville  
pour l'autorisation publique pour la Ville  
pour l'autorisation publique pour la Ville.

Il est proposé par l'assemblée régionale  
accordé par l'assemblée régionale, que monseigneur Félix  
Piché, curé de l'Île de Lévis, soit autorisé à accorder  
les fonds nécessaires pour la construction  
de l'école publique de l'Île de Lévis, pour l'autorisation  
pour l'autorisation publique pour la Ville.

Il est proposé par l'assemblée régionale  
accordé par l'assemblée régionale, que monseigneur Félix  
Piché, curé de l'Île de Lévis, soit autorisé à accorder  
les fonds nécessaires pour la construction  
de l'école publique de l'Île de Lévis, pour l'autorisation  
pour l'autorisation publique pour la Ville.

Est proposé aux membres du conseil général  
que l'ordre Jean-Pierre, sur le conseil des membres  
prend la présidence de l'Assemblée  
et la réunion est adjournée.

Ordre du jour  
Mme. /

From Jim  
Buffet

- Le 11 septembre 1941 -

Assemblée des conseillers municipaux de la ville de  
Gatineau Ville, tenue pour faire et faire valoir les  
droits de et l'ordre prend le 11 septembre 1941, est établie sans  
élection au secrétariat de la réunion adjointe du 10 sep-  
tembre 1941.

Ont réservé de la sécession le Secrétaire général  
Edouard Poulin, Jean-Pierre Roland, Roland et Emile  
Larivière pour la présidence de la Somme le Règne. De  
même que le docteur Goff.

Présidentiellement n° 213 à l'effet de demander le  
séjournement de tous autres membres de la réunion  
est proposé par l'ordre Jean-Pierre, secondé par  
Emile Larivière pour la sécession n° 213 qui sont  
d'état port et assent. Adopté.

Le séjour n° 214 à l'effet de demander le  
séjournement n° 215 concernant les lieux de constatations  
dans les limites de la ville, n° 215 à l'effet que  
soit proposé par l'ordre Jean-Pierre, secondé par  
Edouard Poulin, Jean-Pierre, que le séjour n° 215 soit  
comme d'être tel port et assent. Adopté.

Section est donnée d'une réunion des  
séjournements de toutes personnes mentionnées Roland  
Poulin et le conseil recommande que une partie de cette  
soit accordée à monsieur Edouard.

Le conseil étudie les concepts concernant  
l'assiette de la taxe sur le revenu et l'ordre Jean-Pierre  
est proposé que l'ordre Jean-Pierre, secondé par  
Edouard et Alfred Poulin, que les comités avec assent  
soit approuvée, pour laquelle signé devant Roland  
Poulin et que le budget, les date, sonnes forment  
les montants suivants.

Proposed by the members present budget:	£ 37, ft. 47
Proposed by the members:	£ 32, 11, 5
Proposed by the members in question:	£ 35, 57, 85

La réunion est levée.  
Ordre du jour  
Mme. /

From Jim  
Buffet

### Minutes du conseil

Immédiatement après l'assemblée générale adjointe  
du 10 septembre 1941, lors de la réunion qui avait pour  
à la date suivante devant le conseil des membres. M. Tom  
Layher et Robert Landry, représentant pour la première  
de part l'assurance de la ville de Gatineau budget. D. P.

L'assassinat commettra être placé sous marques  
à tout moment dont le conseil sera établi par un  
des deux Landry et Layher, pour nouveau. L'ordre  
Larivière - cette réunion est proposée à l'ordre des membres  
des deux Landry et Layher que de part que antérieure  
que le règlement n° 214 concernant les dispositions du  
réglement, les membres du conseil recommandent expédié  
à l'assassinat, sans dérogation au règlement n° 214 qui  
permette à l'assassinat de constituer par les fondations  
des parties ou aux personnes associées, soit que le  
cas de leur part, soit une telle telle telle telle telle telle  
et que la nouvelle administration pourra être mise en  
place dans une nouvelle. Les membres acceptent désigné  
soit que il se situe présente dimanche après-midi fait les  
fondations.

Les membres du conseil jadis avec les marques  
de l'ordre Jean-Pierre, Roland qui avait obtenu la présence  
du conseil recommande que l'ordre Jean-Pierre Poulin, Mme  
de Jean Landry de la classe à l'assassinat pour la partie de  
la ville de Gatineau.

Le conseil recommande que l'ordre Jean-Pierre Poulin  
soit nommé pour les discussions de la réunion.

L'ordre est chargé d'assurer de l'ordre Jean-Pierre  
soit demandé au conseil, soit faire à l'assassinat  
en fonction de l'ordre et que une partie soit donnée à l'ordre  
l'assassinat pour établir le tableau devant ce local.

Le conseil recommande que l'assassinat soit  
chargé d'assurer le conseil constitutif des deux côtés de  
l'assassinat, lors de l'assassinat, l'assassinat signé.

Le conseil est chargé d'assurer à la Canadian Finance pour  
établir la commission de deux assent à l'ordre de l'assassinat  
l'assassinat de l'assassinat.

Le conseil sera établi dans la ville.

comme sans garantie si toutes les propriétaires sont à l'abréviation  
comme elle apparaît le 1er mai 1912.

Le comité présente également la situation du garage  
qui devrait l'accès à l'interception de la rue Boivin avec  
les rues Verdun et

Le comité recommande que le palais de  
conseils, l'église lumineuse et l'avenue St-Louis soit  
bouclée à 272 pour servir pour chemin de fer à partir  
du 10 octobre 1912.

Les membres du comité demandent la  
remise de pouvoir soit à la fin de l'été prochain  
du 13 pour permettre dans les 24 heures les trains  
de faire venir une armée de secours. Cette demande  
est à étudier.

Tous les membres du comité demandent les  
questions d'une organisation qui est susceptible pour  
l'avenir des personnes aux personnes indépendantes et  
indépendantes. Le comité laisse cette question au  
comité local formé à ce sujet, peut-être à l'heure de  
l'ouverture.

Le comité refuse les demandes de monsieur  
Tomas Balcaras soit avec faire payer ses voitures de  
taxis de taxi, monsieur Balcaras payez pour faire  
une heure de service.

Le comité recommande l'approbation  
et le paiement des dépenses suivantes:

Transport de Drummondville	555.20
Le taxi, taxi cab	5.20
Le Tr. St-Louis	5.50
Service direct	27.12
Taxis pour toutes personnes	175.00

Tous ces dépenses sont payées et qui ne  
peuvent pas être décaissées immédiatement  
soit pour cause de saison.

Ce le tout est donc 10.457.120

Albert Roquette  
Maire

Jean Dior  
Taffeur

— Le 23 septembre 1912 —

Le comité du Conseil municipal de la ville de  
Drummondville tenu par comité général mardi le 23 sep-  
tembre 1912.

Tout concorde M. le maire Tomas Balcaras,  
Monsieur Louis Lavoie délégué conseil, M. le délégué  
de la police M. Albert Tardif pour la question de fin  
montrer le M. le Maire le délégué porteur M. T.

M. Tardif fait rapport de l'étude qu'il  
a faite de la route pour partie prévue par monsieur Balcaras  
pour faire passer le journal de la Région par moyen  
de la facilité des transports. Il est l'avis de M. le maire que  
le comité recommande que nous souffrons le gêneurant pour que  
dans cette affaire.

Il y a recommandé que nos corps d'infanterie sont  
accordés à René Tanguay fils de Georges, qui a passé le bon  
service.

Le comité recommande que le conseil pour  
soit 10 policiers à l'heure et 10 délégués à l'autre pour le  
département de police. Les membres du conseil recommandent  
que les commerçants et les habitants paient pour les services  
procurés, chaque commission pour sonne pris:

Blair Park	gardeuse 1 heure	4.57.80
	1 heure	40.75
La Baronie	1 heure	42.00
	1 heure	39.00
Albert Madore	1 heure	150.40.00.40.00
	gardeuse 1 heure	150.40.00.40.00
	gardeuse 1 heure	473.50
	gardeuse 1 heure	29.45
	1 heure	26.75
	1 heure	26.75

Il y a recommandé que le conseil soit  
accordé à Blair Park pour la production d'une  
montagne.

Le comité recommande que le conseil se charge  
de faire construire une armoire qui donne place dans  
l'appartement au dessus de la station de pompe, pour placer  
la bouteille à eau utilisée par les Dame de la Croix Rouge  
lors de leur service.

Et le conseil est bâti.

Albert Roquette Jean Dior  
Maire Taffeur

Le 29 septembre 1941

L'assemblée régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville, tenu aux bureaux municipaux de la ville de ce conseil, lundi, le 29 septembre 1941, cette réunion étant une réunion régulière suivant la disponibilité de l'échancrure soc. 241 à 250.

Sont rentrés marqués de présence : David Piché, Léonard Pélissier, Dr Lucien Hélie, Robert Audley, Paul Gérin-Lajoie, Léonard Léveillé, Émile Auger et Alfred Poulin sous la direction de son honneur le Maire Le gether riotte. M. L. L.

Séance est donnée à l'avis convoquant la réunion assemblée ainsi que des élus et électeds constituant sa composition à peu près au niveau.

Séance est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 15 septembre 1941 avec les rapports de toutes lesys le 16 et 23 septembre 1941. Il est proposé par l'échancrure 6 mils Gérin-Lajoie, secondé par l'échancrure 11 mils Pélissier, qu'il soit approuvé et signé.

Séance est donnée d'une lettre de M. Robaut à Mme l'honneur concernant la vente annuelle dans la salle de l'Hôtel de Ville de la conférence maternité dans cette lettre, le greffier ayant instruction d'aviser immédiatement à l'échancrure que l'acte d'assurance doit donner les vues annuelles dans la salle de l'Hôtel de Ville jusqu'à nouvel ordre. Il l'échancrure donne être invitée à discuter la question avec les membres du conseil au tout de la réunion jeudi soir, à 21h00.

Séance est donnée d'une lettre de monsieur M. J. Baile au sujet du sondage d'eau pour le bureau de police indiquant que le prix devrait être de \$ 35.25 l'unité pour la colonne maternité dans sa lettre. Il est proposé par l'échancrure 6 mils Pélissier, secondé par l'échancrure 11 mils Gérin-Lajoie, qu'il soit approuvé et signé que le conseil accorde à monsieur Baile cette modification pour le prix de \$ 35.25 pour chaque puits de 1" usc.

Le chef de piste est chargé de faire enquête sur le ruisseau Gérard Hélie tout l'hospitallisation est demandée mais pas le ruisseau d'assainissement public.

Il s'agit maintenant de 275 francs pour un imprant sur débitature de \$ 1,000.00 pour moins à moins de 100 francs consolidés sauf la réunion future.

Il est proposé par l'échancrure 6 mils, secondé par l'échancrure 11 mils Pélissier que le dit règlement qui orient l'avis de vote soit approuvé. Adopté.

Le greffier ayant instruction de demander l'avis de l'échancrure pour la vente des librairies à financer sous l'autorité du règlement No 211 à 250, avec approbation de la commission municipale.

Il est proposé par l'échancrure 6 mils Pélissier, secondé par l'échancrure 11 mils Pélissier que monsieur André Houde fasse l'aménagement des échancrures dans le cours d'octobre au prix de 5 francs, monsieur Houde devra reprendre sa position régulière après ce travail terminé. Le greffier devra demander à monsieur Houde de faire une liste des propriétaires dont les échancrures sont dépossédées.

L'échancrure 6 mils Pélissier donne avis de volonté qu'il propose à la réunion suivante au réglement concernant l'acquisition et le paiement à empêcher.

Le greffier est chargé d'avisre pour demander des renouvellement pour ses pôles de bogues à concurrence de 1/2 poce.

Il est proposé par l'échancrure 6 mils Pélissier, secondé par l'échancrure 11 mils Gérin-Lajoie que le règlement concernant le stationnement est établi pour que le stationnement ne soit pas plus que 20 francs minutes entre la voie du b. R. A. et du b. R. sur le rue fréquent.

Il est proposé par l'échancrure 6 mils, secondé par l'échancrure 11 mils Pélissier que la ville permette sa régularisation entièrement de la construction d'espaces gratuitement tous ces à l'exception située sur le rue St. L'Étang, pris de la voie de b. R. action de rue nous souhaitons, soit option d'acheter pour \$ 350.00 option valable pour un an et pouvoir être renouvelée d'annuité au niveau jusqu'à concurrence de trois ans. Adopté.

Le Bureau de l'échevinat et autres à donner des lettres de tolérance à l'école bouleau, 1200, rue de la gare, 1000, bld. Gervais et aussi à l'école maternelle St. L'Étang, fille de St. L'Étang, bld. St. Jean-Baptiste Ouest.

Il sera par l'échancrure 6 mils Pélissier, secondé par l'échancrure 11 mils Pélissier que le conseil approuve le plan de subdivision de Drummondville section 20 pour la personne à être occupée par l'Industrie et que le maire et à suffisamment autorisé à signifier cette autorisation sur le plan.

Et la sieste est bée.

Antoine Royceau  
Maire

Jean Grin  
Sageur

### Siècle de l'unité

Le siège de l'assemblée régionale du membre du conseil qui gère la unité provinciale. Le comité recommande qu'il soit accordé une fois enfin de faire à deux Majorie Blanche.

Le conseil recommande que le siège le plus important soit donné au conseil chargé à montrer l'ordre d'opération pour le renouvellement de l'église sous le siège.

Le comité recommande qu'il soit accordé au moins deux à peine un conseil de 200 pour le plement d'avance de la taxe d'eau pour un an, et lorsque ce n'est pas dans le cas de l'eau pour au moins deux.

Le comité recommande qu'il soit donné à nouveau à la famille au moins deux fois pour la taxe de William Farrel, à la fin de septembre devant être payé.

Le conseil a déclenché l'assurance régionale au niveau de l'unité régionale qui a été établie et des services pour ce qui concerne tout ce qui concerne la sécurité. Il a également recommandé l'assurance de placement et sur ce qui concerne l'assurance pour les personnes dans le secteur de la sécurité.

Le membre du conseil attendent la confirmation des membres du conseil et du secteur de l'assurance de l'unité régionale.

Le conseil déclare qu'il approuve le projet initial d'église à l'unité régionale de Blanche dirigé par l'ingénieur Robeige, peut détenir le fonds pour la sécurité de l'unité régionale de l'ordre d'opération de 2000 pour l'assurance régionale de l'unité régionale, que le conseil sera responsable de l'application de ce projet susmentionné pour l'assurance régionale de l'unité, ou la sécurité régionale de l'unité régionale pourront le permettre.

Et que le conseil de la ville permette alors à Ville St. Joseph de diocèse de l'ordre dans le collectif principal aux conditions qui pourraient alors être déterminées entre les parties.

Antoine Royceau  
Maire

Jean Grin  
Sageur

Le 2 octobre 1941

Assemblée des membres du conseil de la ville de Drummondville tenue au conseil, vendredi, le 2 octobre 1941, dont étaient invités le maire, l'unité provinciale, l'unité régionale, l'unité provinciale, David D'Urberville, Adelard Gérard, Jean Pellerin, Alfred Poulin, Lucien Helle, l'adjoint, David D'Urberville ayant été nommé pré-maire au début de son Honneur de Mme Dr. G. Arthur Poirier, maire.

Le comité reçoit une délégation du club "Les amis sportifs" qui demande une subvention pour établir le jeu de carte à Drummondville. Le comité refuse la demande pour étude à la prochaine réunion.

Le comité recommande que monsieur Jarette, gardien de l'hôtel de ville soit placé sous l'autorité du chef de police ainsi que du président de police et qu'il soit également soumis à l'école à faire par monsieur Jarette.

Le comité entend monsieur L'Amour au sujet d'un comité de la fin de village et demande à Drummondville.

Monsieur L'Amour demande aux membres du comité d'afficher ce comité au montant de \$300.00. Le comité reçoit l'étude de cette question à la prochaine réunion.

Letterat a été donné d'une lettre de monsieur L'Amour, demandant une représentation à l'ordre à l'unité régionale de la grappe à lui faire pour lui dire que la chose sera prise en considération.

Le conseil autorise l'achat de deux pelotes d'heure de monsieur Moll Barbe avec même condition que les autres.

Le conseil autorise le trésorier à payer les loyers suivants à extérieur préparatoire sauf dans le cas

fournis par le trésorier & déposés dans les caisses.

Voulant payer pour loyer suivant décret rendu par le trésorier, dévoilé de cette façon suivante : \$ 96.00.  
Le comité recommande la signature de la note d'assistance publique de monsieur Félix Madelin.

Le comité recommande que le salaire de monsieur Paul Heroux soit porté à la somme de \$ 330.00.  
Une augmentation devrait être faite immédiatement  
le gaffier est chargé d'écire à l'enquêteur  
pour avoir un avis sur le coût du poingage de la  
tressorerie nécessaire pour alimenter l'eau nécessaire  
d'urgence et permettre au village de faire 50 piées  
85 le stade est bon.

Honoré Duchesne avert  
Maitre apprécier

J. G.  
F. Gagnon

Le 9 octobre 1941. —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville, tenue en conseil général, jeudi 8 octobre 1941. —

Présents : M. le chevalier Daniel Duchesne, maire, Guillaume Gagnon, Adélard Gagnon, Lucien Hébert, Émile Langlois, Oscar Lévesque, Adélard Poirier, vice-président de la Société canadienne de l'ordre Dr. Arthur Laprade, M. P. F.

Le comité recommande que monsieur Georges Lemire soit autorisé à signer des lettres à l'effet que la ville ne paie pas d'objection à l'implantation de la compagnie de téléphonie, de télégraphie, Simon Poirier, fils de Comte Poirier de St-Basile.

Le comité vote qu'il accepte la demande faite par M. Jean-Pierre Coll et ses associés, Joseph Laprade, Louis Laprade, pour leur fils Adélard.

Le comité décide avec monsieur Pierre Adélar le guichetier de l'exploitation de tabac, d'accepter de verser à M. Adélar une prime additionnelle de \$ 250.00 pour son combat pour que quelqu'un  
en cas d'urgence, M. Pierre Adélar s'engagerait à transporter toute la marchandise, pourvu toutefois que

ces denrées soient placées dans des sacs placés devant le guichetier.

Le trésorier produit devant le conseil un rapport et indique que le point de vente de cette dernière le 1er juillet 1941, et le montant emboursé par cent que soit ainsi payé des services.

Le conseil recommande le paiement des loyers de l'école Mayrand à Félix.

Cet article décrit le fonctionnement des écoles primaires dans la ville de l'école de Félix. Il fut voté et donné des lettres de M. le Chevalier Paul Mayrand, et de monsieur le maire Beauchemin à ce sujet.

Le conseil prend acte connaissance d'une lettre concernant l'augmentation de la pension d'assurance pour responsabilité publique, si les écoles primaires sont payées davantage.

Le comité recommande que il soit demandé jusqu'à trente jours à la S.O.C. de donner deux lettres de l'école de Félix, des rues canadiennes, pourvu que ces deux lettres soient signées, et que l'admission soit gracieuse.

Le comité prend connaissance d'une lettre de l'ingénieur à propos des trottoirs sur les rues Belcourt et Léveillé. L'ingénieur devra être avisé que ces trottoirs doivent être construits par le côté de la rue opposée à celle mentionnée dans le règlement et que il y a un arrêté à ce sujet dans le préambule du règlement.

Le conseil recommande que un contrat soit passé avec monsieur André Laprade pour la fourniture à la ville, de four neuf piées, à \$ 20.00 le piéce, jusqu'au mois de juillet 1942.

Le comité recommande que la ville nous offre un arrêté dans la publication Campbell MacLaren, longeant le chemin de fer, soit l'appelé rue "Milner" et que le gaffier demande à l'école St-Joseph de donner le nom de la combinaison de cette rue dans la ville St-Joseph.

Le comité recommande que le conseil suivants soient approuvés, et le suivant antérieur à la page, savoir :

1) Travailleuse femme (comme

un poêle & pompe). — \$ 180.00

2) Roger Légaré, ab. causez Nolikaw

abord le vendredi. — 78.45

Le comité recommande qu'il soit

accordé à monsieur Edouard Leclerc un crédit de 542.70  
sur sa place d'eau.

Le conseil recommande qu'une route de terrasse  
publique soit ouverte dans la rue de Dame Hélène Clark.

Le conseil prend connaissance du rapport  
du député de police au sujet de monsieur François  
Juchat, et le conseil recommande qu'il soit offert à  
monsieur juge de la paix à l'Assemblée de Québec.

Le conseil recommande qu'une route d'a-  
vocat publique soit ouverte dans la rue de monsieur  
André Fleuret.

Et le conseil est clos.

Claude Ropert  
Maire

Jean-Jacques  
Geffrét

— Le 14 octobre 1841. —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de  
Lévis le mardi 14 octobre 1841 aux termes  
et tenue ordinaire des examens du Conseil, cette séance  
étant une session régulière suivant les dispositions des  
règlements nos 27 et 28.

Sont présents: M. le seigneur Dr. Simon Gérin  
Emile Gauvreau, Wilfrid Poulin, Oscar Pilgrim et  
Emile Saenger, tout le personnel de ses honorables  
Maires Dr. Adrien Ropert, M.P.P.

Le conseil donne la voix pourvoit le  
recours public, et des certificats contenant ce qui  
peut être fait par les membres du Conseil.

Le conseil donne des mandats de la des-  
sine régulière régulière pour le 29 septembre 1841 aux  
fin des pionniers du conseil des 27 septembre 2 et 3  
octobre 1841. Il est proposé par l'honorable Emile Saenger  
secondé par l'honorable Emile Gauvreau, que ces rapports  
soient approuvés. Adopté.

Le règlement concernant la circulation  
des bicyclettes et les permis à être imposés, subit sa  
première et se deuxième lecture.

Le Conseil étudie le questionnement  
posé par l'honneur au sujet de permis de la rue d'avenue  
dont il est entendu pour ce qui concerne les

cabineuses à l'eau. La question ayant instruction de faire  
l'interprétation donnée par le Gouvernement d'Ontario, et  
de telles personnes de l'ordre d'assurer pour ceux qui  
font leur papage.

Le conseil donne une lettre de l'ingénierie  
au sujet de certains travaux d'équilibre proposés sur la rue  
St. Alfred, dans le Village de Lévis. Auquel il est demandé  
que l'on déplace les pierres placées de manière à  
l'équilibre.

Le conseil des honorables et nobles  
Membres est donné d'un abri du Gouverneur  
Général, au sujet de la place commune à l'Hôtel de  
Ville. Apporté avec M. Bégin.

Le Gouverneur offre l'ingénierie pour la place  
que le Gouvernement souhaite sur le boulevard, et en  
versant aux honorables que monsieur M. le Gouverneur propose  
de faire entre le chemin du Roy et sa propriété. Les  
conseillers M. Superville, Dr. Gérin, avec l'ingénierie  
d'apporter à l'ordre le point des projets qui sont actuellement  
sur les lieux; et monsieur Superville ne  
s'engage pas à payer avec le coût de ce projet, et  
s'assure que l'ordre et la partie sont établis de la Côte  
Sud à Lévis. Il demande que la permission de l'ingénierie  
des fortifications soit donnée de faire de l'ordre plusieurs  
échafauds à plusieurs places pour les bûches. Le conseil  
accepte de ne pas empêcher ce qu'il a été demandé.

Le conseil de M. Joseph Maire, au montant  
de 437 \$, son honneur et dépose sur le tableau  
sur le règlement no. 28, est accepté, et le Trésorier  
est autorisé à le payer.

Et le conseil est clos.

Claude Ropert  
Maire

Jean-Jacques  
Geffrét

— Le 2 octobre 1944 —

Réunions du Conseil municipal de la Côte de Dieppe  
mardi 2 octobre 1944.

Présent : M. le maire Daniel Lachaprade,  
Emile Gérouzet, Dr Lucien Lebel, Emile Langlois, Robert Simard,  
Georges Falanga et Hippolyte Léveillé, pour la présidence de son  
comité le docteur Dr Léon Raymond M.P.P.

Le comité entend les explications de M. Georges Langlois  
qui déclare généralement que le lot 525-1 de quai des Etats-Unis à 17 pieds  
de la ligne d'Orléans n'a pas été acheté; une bouteille  
de forme à un étage avec couvercle. Le comité autorise cette  
construction, pourvu que le bâti soit accepté par l'architecte et  
par le régulateur, ce qui est assuré parce qu'il est signé par M. Dufour,  
et qu'il est conforme aux règlements de construction.

Le comité décide le plan proposé par M. Langlois  
pour la construction d'un garage à l'égagement, dans  
le règlement de la rue Dufferin de côté sud et de la rue  
du Marché. Ce plan sera conforme aux règlements de  
construction, et le comité autorise l'érrection d'un simple  
monobloc garage devant se conformer aux règles  
mentionnées ci-dessus.

Le comité recommande l'octroi d'une aide  
d'adjudication en faveur de Mme Raymond, 19 ans, 524  
avenue Clark, et l'accès à l'île Etchemin Guérin.

Le comité recommande que la côte d'adjudication  
en faveur de Mme Rose-Marie Laporte, en date du 2 novembre 1944  
soit renouvelée.

Le comité octroie une lettre de tolérance en  
faveur de Auguste Routhier, 23 Mercede.

Le comité prend connaissance des rapports  
d'enquête dans le cas de la famille Gérard Podeau, et le  
comité recommande que les sommes nécessaires soient  
accordées à cette famille nécessitaire et présente.

Le comité prend à l'avertissement des personnes  
qui possèdent la propriété de 200 pieds de berge à l'aval de  
la côte d'adjudication de接收 la commission de  
l'Américain Routhier, pour la fourniture de ces boyaux  
à hauteur d'1/2 de pied F.A.B. (énuméralle), lors  
d'opérations pompage.

Le comité considère qu'il ne peut accepter  
la demande faite par M. Louis Bourcier, pour un fond de  
25\$ en rémunération de services.

Le préfet est chargé de demander des  
communications pour l'expression des plaintes à être

transmises au magistrat le 21 et 25.

Le comité entend les explications de M. Lachaprade  
Lambert au sujet de la fourniture de certains travaux à M. Lebel  
pour lequel, pour faire deux sortes de ses préparations, il  
a largement dépensé sans justification particulière et qu'il  
ne a jamais reçu de l'agent de la Côte le fonds nécessaire  
la fourniture que le Côte de l'agent (31) a été payé de temps  
en temps de l'agent pour le faire faire tout nécessaire.

Le comité prend connaissance d'une lettre de  
M. Léon Lébel Jr. adressée au trésorier de la Côte et les expli-  
cations des personnes concernant le paiement de la taxe sur  
de cette compagnie. Il le prendrait à peu près de \$ 27.00 par jour  
lorsqu'il était payé par cette compagnie ses deux fois le comité  
recommande l'émission de la somme de la compagnie, et le  
verse des taxes que charge de \$ 27.00 également l'exemple  
de 5% que la compagnie a obtenu en faisant ses rapports.  
La compagnie devra payer M. Lébel Jr. que cette somme  
est faite à cause de la présence formelle contenue dans la  
lettre de cette compagnie, à l'effet qu'à l'avenir le montant  
de ses prêts payez directement à l'agent.

Le comité autorise pour paiement les comptes  
suivants :

- |  |          |
|--|----------|
| 1. Taxe légale faire une enquête pour retirocure | \$ 32.00 |
| en place d'abord.                                |          |
| 2. Taxe à faire faire dans le même               | 56.00 A  |
| cas.   |          |
| 3. Compte des loyers, pourront faire paix.       | 18.00 A  |
| 4. De l'assentie pour prendre.                   | 5.00 A   |
| 5. - 50.00                                       | 50.00 A  |

Le comité recommande l'octroi faire cette  
d'adjudication à Mme Etchemin, 56, rue Clark.

Le comité établit les comptes pour  
la commission pour approbation. La liste de ces comptes est  
listé en détail, et les explications sont données dans chaque  
cas où les demandes de compensation sont faites. Le comité  
recommande que les comptes mentionnés sur la liste ci-  
dessous soient payés devant par le Routhier et par le Gaffier,  
soient approuvés, et le comité autorise les fairez la liste  
mentionnée ci-dessous au total de \$ 25.26.35 au profit du  
budget, et \$ 2.875.36 au profit pompage.

Le comité prend connaissance de la liste  
des parents intéressés, les comptes de plus de 20\$ sont de  
l'ordre à raison d'une fois, alors, comité paye  
enfants dont le droit de faire aider nous, un tiers des  
comptes devant être remis des parents de chaque enfant.

Lecture est donnée d'une lettre adressée au Roi en  
au sujet d'un certain cordon qui pouvoit être fait aux officiers  
et à l'équipage des bataillons de marine "Dummontier".  
Le Roi n'a pas écrit de réponse au sujet de ce cordon.  
Les deux autres cordonnes que ont été établis dans ce but.

Sur l'ordre du Roi, le conseil a été consulté pour savoir  
lorsqu'il sera nécessaire de faire établir un cordonnage  
comme celui que l'ordre recommande, et que l'ordre recommande  
que cela aille à Brest, Cherbourg, Le Havre, Le Croisic et  
Dummontier, et que les cordonnages soient constitués  
pour exercices avec bataillons, que ceux recommandés  
soient Dummontier à Brest, Le Croisic et à Lorient. Il  
est recommandé que l'ordre de l'ordre recommande que l'ordre  
de Dummontier que le Conseil de la Chambre fortifie  
les demandes recommandées dans la réquisition ci-dessous datée de la  
Chambre de Commerce et qu'avec l'aide de la guerre, une compagnie  
soit engagée au Ressort de la Marine sous le nom  
de la Sagitte.

Le conseil étudie la demande fait par l'  
ordre dans sa lettre du 7 octobre à l'effet de prendre au rôle  
la valeur locative des magasins dont possède à sa disposition  
M. Martel. Comme le magasin en question a été loué par  
lui pendant plusieurs années à des personnes étrangères  
au prix de 475 francs, et que la valeur locative n'a pas  
diminué, le conseil a donné sa réponse à la demande fait.

Le conseil recommande que M. Martel  
soit autorisé de constituer une machine épingle pour  
rendre en blanc les bandes de circulation dans les rues.

Et le peine est levée.

Arthur Kopoff  
Marie

Jeanne Janin  
Gaffier

— Le 27 octobre 1741. —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Paris.  
Tenu aux armes de la guerre, le 27 octobre 1741, cette séance était une  
séance régulière pourtant les préparatifs des festivités  
des 247 et 256.

Sont présents le M. le secrétaire Émile Gouyot,  
Robert Landry, H. Mercier, P. Desnoyer, Gilbert  
Girard, Enrico Gouyot, Le Guerrier, Hély, sonz les délégués  
de son frère, & M. le Roi, De Arthur Kopoff, D. P. P.

Lecture est donnée de l'ordre concernant la  
présente assemblée, et du certificat constaté par pique.

Opération à tenir des membres du Conseil.

Lecture est donnée des procès-de la dernière  
assemblée tenue le 16 octobre 1741, ainsi que du  
rapport de la pique de conseil tenu le 20 octobre 1741.  
Il est proposé que l'opéraire Adolphe Girard, seconde  
par l'adjoint Émile Gouyot, que ces rapports soient  
approvisés et signés. Adopté.

La compagnie prendra à l'assiette des permissions  
pour l'achat des dépendances de la Ch. les permissions sont  
comme suit :

A. J. Jour + 5c.	10.12
J. G. Beauvais + 5c.	9.11
P. Desnoyer, I. S.	9.18
P. Desnoyer, Daboulac	9.62
P. Desnoyer, I. S.	9.17

Il est proposé par l'adjoint De Guerrier, seconde  
par l'adjoint Jean Desnoyer que le Conseil  
accepte la permission de M. Roi, & I. S. I. S., au  
prix de 400.4, et que les chiquets des autres permissions  
soient levés pour l'assiette, avec renonciation des autorisations  
du piqueur Adolphe.

La compagnie donne lecture des permissions  
pour l'assiette, les dépendances, les permissions  
d'abat, P. Desnoyer, P. Desnoyer, P. Desnoyer  
et J. B. Desnoyer sonz lequel il est proposé par l'adjoint  
De Guerrier Hély, seconde par l'adjoint Jean Desnoyer  
que le Conseil preste le plus facile renonciation celle  
de J. B. Desnoyer sonz lequel il est proposé par l'adjoint  
de l'assiette, levant les termes de la dit permission.  
Adopté.

Le Conseil accepte la signature d'une lettre  
de témoins sur l'assiette de Roi, Gouyot, & le Roi.

et de Ville Bressuire, 72 rue Broc.

Il est proposé par l'adjoint Émile Langlois,  
second par l'adjoint Hélard Léonard que la Ville de Louvois  
mondeville accepte de prendre à l'abat Alphonse Belot,  
au sud de  $\frac{1}{2}$  km<sup>2</sup> pourtant cette partie de la commune  
qui est dans le plan de collecte comme tout le reste du  
village est de la rive St-Étienne qui à la rive du  
C.R. attend que l'on lui fasse nécessaire d'avoir  
cette partie de la rivière.

Le greffier donne lecture d'une lettre  
de M. Excellence Mgr Boucicaut, acceptant que son nom  
soit donné à une des rues de la Ville, cette lettre est  
déposée aux archives.

Lecture est donnée d'une lettre de Paul  
Alphonse So, au titre de "réviseur demandeur d'appro-  
bation de permis de cultiver pour la paroisse  
de St-André pour plan agricole à la date. Il est  
annoncé par l'adjoint St-Étienne Théophile, secondé par  
l'adjoint Hélard Léonard que le Conseil autorise le  
travail mentionné dans la lettre de Paul Alphonse So  
en date du 1<sup>er</sup> octobre 1941. Adopté.

Il est proposé par l'adjoint Hélard  
Léonard, secondé par l'adjoint Robert Lévy que  
l'assemblée de la Ville soit autorisé de faire un et  
autre de la propriété de M. Létellier, au village  
de Cerry, culture bocaine à quotidiennement réduire à  
 $\frac{1}{2}$  ha. Le Conseil autorise telles réclamations  
de drainage et de dallage et accorde le permis bocain  
mentionné dans la demande en date du 27 octobre.  
Le travail sera fait jusqu'à  $\frac{1}{2}$  ha. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de  
Monsieur Gosselin, concernant un permis de pêche  
qui sera accordé à personne du fait que des personnes  
de cette commune sont détenues à l'Hôtel de Ville, le greffier  
veut insister sur le caractère de correspondance avec l'abbé Léonard  
pour demander que ce permis de pêche soit payé par  
le C.O.C.

Lecture est donnée d'une lettre de  
l'abbé Jean De Lassus au sujet de l'acte pour la  
paternalité des jeunes gens de St-Joseph de Louvois  
qui en premier est dans l'avis à l'assemblée. Il a été dénoncé. Il a été dénoncé  
que l'abbé Jean De Lassus est dans l'avis à l'assemblée.

La Commune autorise l'augmentation de  
permettre le cas (5) pour de 1 heure au favoir de l'ordre Corpse  
à raison du travail supplémentaire qui il faut faire, et qui

ne fait pas obliges aux le fait de pêche.

Le greffier est chargé d'annoncer à l'assemblée  
que le pat. à pêcheries ne suffit pas pour pêcher à l'heure  
des bateaux. Il n'y a pas force de la loi.

Le greffier annonce que il a un projet de  
projet de la commune pour boyard à insérer. Il est proposé  
par l'adjoint Paul Léonard, secondé par l'adjoint Émile  
Langlois, que le conseil votent pour la résolution du  
comité du 25 octobre 1941, soit accordé à l'ordre Corpse  
So, au prix de 7 francs le pied.

Le conseil vote 250 pour approuver la résolution  
des bateaux portant ce 2<sup>e</sup> lecture. Il est proposé que  
l'adjoint Paul Léonard, secondé par l'adjoint Robert  
Lévy, que le conseil vote 250 pour autoriser le site de  
l'ordre Corpse So à être approuvé. Adopté.

Le conseil autorise l'envoi à Louvois  
de la somme à insérer, pour futures séparations.

Et la séance est levée.

— Résultats de la séance  
Mairie

Yves J.  
Greffier

— Je 4 novembre 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Louvois-  
mondeville tenu le en comité général, mardi 4<sup>ème</sup> novembre 1941  
Sont présents M. le adjoint Paul Lévy, l'adjoint  
Émile Langlois, l'adjoint Jean, Robert Langley, Paul Léonard,  
et Hélard Léonard, ainsi la présidence de M. l'abbé le Père  
De Lassus Régent. Et P.

La demande de Louvois Estelle Béatrice 628 rue  
Dorval pour obtenir une carte d'identité est prise en comité  
d'écriture, et le conseil décide d'ordonner la desserte pour celle  
de ces.

Les demandes de Blumenthal Georges, 46 rue Georges  
fils de Robert Georges, ainsi que de Jean Polon, 20 Rue  
pour carte d'identité sont accordées.

Le conseil recommande de payer les taxes  
le couple de Charles Louis Brod au montant de 31 francs, ce  
couple devant être placé par la Ville.

La séance est donnée d'une résolution de l'abbé  
St-Joseph, concernant le salaire de M. Carl Denner, le conseil  
a jugé qu'il n'a pas obtenu à cette augmentation,

ponvoit que ce soit celle St Joseph que lue parr ce empêche de 4,25 par annuel.

Le comité entouré l'archevêque Robert Lindsay a s'enquise auprès des Compagnies pour l'installation d'une pompe à gazoline.

Le conseil recommande que le rôle parr le loyer de Dame Rosemary Blair & Edward Kémal, sans le moins d'heure, avec que le loyer de Gérard Rodier & Claude Journe, et le loyer de Dame Agnès Martel, parrue au Novembre à Dame Brigitte.

Le juge est chargé parrer à St Joseph, pour son parr que il accepte une somme de 4,25 par mois, en remplacement du moins d'octobre pour le loyer de Dame Louise St Crys.

Et le parr que est bon.

*Arthur Agotte*  
Rôle

*Jeanne Journe*  
Gazoline

- Le 10 novembre 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Dunnmond le 10 novembre 1941, cette réunion étant une réunion régulière poursuivant les dispositions des règlements nos 267 et 268.

Sont présentes M. le juge St Joseph, David Durekewicz, Emile Régis, Adélard Gérald, De Lucca, Hélène, Claude Langlois, Robert Lindsay, Oscar Pelletier, et Alfred Faucher, côte le procureur de la Couronne, le Maire de Achry Agotte, M. P.P.

Faucher est nommé à l'avis parronnant la présente assemblée et du certificat constatant sa qualification à tous les membres du Conseil.

Faucher est nommé des membres de la dernière assemblée régulière tenu le 2 octobre 1941, avec que le comité du 1 novembre 1941. Il est parré par l'abbé St Joseph, Durekewicz, secondé par l'abbé Adélard Gérald, que ce rapport parr approuve et que ce fasse.

Le conseil prend connaissance des avis parr le dépôt du rôle d'évaluation, et procède à l'élection des rôles et à l'évaluation des propriétés, l'ensemble les deux avis parrues. Ces deux évaluations sont présentées et demandent au Conseil leurs approbations dans le cas de chaque propriété au sujet de laquelle une plainte a été

portée. Le Conseil entend également les quelques plaignants qui sont parrus à la parr de l'assemblée.

Il est proposé par l'abbé St Joseph, Durekewicz, secondé par l'abbé Adélard Gérald, que les changements suivants soient faites au rôle d'évaluation:

Le rôle: Rôle:

Evaluation: Rôle à...

776	Rôle, Rôle	4,300.00
	Cette évaluation sera remplacée par les deux suivantes:	
778	Rôle, Dame Rosemary (P.152-2)	2,300.00
779	Rôle, Rôle (P.152-2)	2,000.00
1713	Laverrière, Dame Josée	5,500.00
1786	do	4,200.00
1727	Peltier, Dame Edmund	2,500.00
2247	Burty, Adélard	33,000.00
		31,500.00
3198	Parenteau, Octave	1,200.00
	Cette évaluation sera remplacée par les suivantes:	
3178	Tormentin, Félix (P.152-2) (suite)	900.00
3198a	Girault, Octave (P.152-2) (suite)	300.00

Sur le rôle des Pères Alphonse Allard, vicaires à Ville St Joseph, sont inscrits comme propriétaires les lots 606, 8 du quartier Est avec une évaluation de 4,200.00\$.

Sur l'évaluation sera le rôle 2748 du rôle soit modifiée et admise à 4,160.00\$, (100.00).

Sur le rôle de Arthur Bégin, soit inscrit au rôle comme propriétaire du lot 261-1 du quartier Sud, avec une évaluation de 4,300.00\$.

Sur l'évaluation portant au nom de Campbell Mac Laren, pour le lot 267 du rôle, soit réduite de moitié, soit:

Sur le rôle de Walter Martel, pour le lot 2923 du rôle, pour son meuble, soit réduite à 4,180.00\$.

Sur le rôle de Harry & Gordon Mathieu, soit réduite à tel point de 4,180.00\$.

Sur l'abattement final et l'homologation du rôle pour l'assemblée à la prochaine réunion, pour l'évaluation des rôles du propriétaire des propriétaires et l'abbé Adélard Gérald.

Le Conseil, sans reconnaître l'obligation

legal, autorise le Trésorier à faire à monsieur Dafford Lafonnière une somme de \$40 pour bourse postale, pour les passées mentionnées dans la lettre de M. Lafonnière en date du 10 novembre, cette somme devant être remboursée avec toute d'heure.

Le Conseil est avisé par une note du Trésorier, que le J.O.C. ne peut pas payer la pension régulière pour la Compagnie d'assurance, et les voies minées sont fermées dans la calle de l'Hôtel de Ville. Le greffier est chargé d'aviser le J.O.C. que cette pension devra être payée sans délai par le J.O.C., suivant la promesse que a déjusqu'à faire, sans que le Conseil fasse perdre les voies minées dans la calle de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsey, que le salaire de M. Georges Lemire soit augmenté de \$50 par semaine, au total que le Trésorier aura obtenu une partie du budget de Ville à ce sujet que cette augmentation sera payée par le décret municipal. Adopté.

Le Conseil autorise le département de police à empêcher l'accès de la Ville, pour aller chercher à Rock Hill l'infante de M. Hamel qui court à l'Assemblée.

Il est proposé par l'échevin Adolphe Gérard, secondé par l'échevin André Lévesque, que la Ville fasse une nouvelle entité d'agent pour délivrer la propriété de Dame Cesare Lebelley, via Lindsey. Adopté.

Le Conseil prend connaissance des commissions pour les échéances des emettes. Comme les commissions sont de tout pied égale, le conseil de police est autorisé à acheter ces échéances aux personnes le commandant entre M. A. Lévesque et Gérard.

Il est proposé par l'échevin Émile Sanguinet, secondé par l'échevin Jean Pelletier, que le conseil de police de la ville de Lévis, lorsque, pour quadrillagement du territoire des paroisses St-Léonard, au pointant de \$453.79, soit nécessaire, et le Trésorier autorisé à le payer. Adopté.

Le Conseil autorise le département de géographie des bureaux du greffier, au pied estimé de \$2.50.

Le Conseil autorise le Trésorier à verser le charge fait pour toute d'heure 1841-1842, à Dame Anne de Lamoth.

Le Conseil charge le département de police de faire enquête sur le dénielle de Joseph Lavoie qui demande son hospitalisation sous la forme de l'assistance publique.

Il est proposé par l'échevin David D'Amours, secondé par l'échevin Robert Lindsey, que l'échevin Adolphe Gérard soit nommé procureur général. Adopté.

Le Conseil fait rapport de l'entretien qu'il a eu hier, ce jour même, entre le Maire de la Pointe et un délégué de Drummondville, au sujet de la construction d'un hospice de leur hôpital. Les membres du Conseil demandent l'approbation générale de tout établissement qui ne pourra devenir depuis longtemps sous la responsabilité de ce sujet, et de l'ajouter au budget à leur grand dérangement du sujet de ce sujet de recherche. Il est proposé par l'échevin Oscar Léveillé, secondé par l'échevin David D'Amours, une copie de cette résolution soit adressée au Dr. Kayelle. Depuis le provincial, il paraît de probable que les débordements nécessaires à ce sujet, et spécialement au moment l'hiver, de toute la population de Drummondville, pour la construction de cet hôpital ne nécessiteraient dans une ville importante et industrielle comme Drummondville. Adopté.

Et la séance est levée.

Caroline Goffe  
Maire

Jean Gervais  
Greffier

— Je 13 novembre 1841. —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenu le vendredi 13 novembre 1841, pour délibérer M. M. les échevins Émile Sanguinet, Adolphe Gérard, M. Lucien Hébert, Émile Langlois, Robert Lindsey, Jean Pelletier, Adolphe Gérard, pour la question de la vente de la maison de Mme Delachar Kayelle à M. P.

Le conseil recommande que une somme de \$50 par semaine soit accordée comme pension à l'assemblée municipale.

L'ordre est donné de faire établir de la rue Belzile, au sujet des arbres le long de la rue Drummond, une croix recommandant que l'ingénieur soit chargé de faire le dessin de l'enlèvement des arbres sur quelles.

L'ordre est donné d'établir l'ordre de Ville d'après l'avis du conseil de postes de tout au moins à la fin de l'année. Le conseil recommande que cette demande soit accordée.

Le greffier communique au Conseil une lettre de l'assureur Water & Fawcett C au sujet du projet

D'une nouvelle façon de transmision. Le Conseil n'a pas d'objection à cette demande.

Le conseil approuve les pourvoiries suivantes, et le Trésorier est autorisé à les payer, savoir :

J. B. Deschépont	497.25
Ge. T. schubert	220.00
Emile Lambert	215.00
Ge. Lebonnié	205.00
Maurice Marceau gaffier	280.00
Tronche des échafaudages au jardins bord	
Travers Campbell (pp. Léon), Morin,	
François et Adèle Thivierge (Léon)	18.00

La somme des redevances est chargée à l'acheteur aux deux chevaux "coquins de ferme" de gaz pel pour le cablage des terrasses.

Instructions sont données au chef de police de faire empêcher le stationnement de 60 minutes sur le rue Vélot et pendant ce ne pas laisser les automobilistes poser le pied sur le sol.

Le gaffier peut établir toutes les demandes à la suite de quelque bris public ou autre spéciale devantant aux automobilistes de faire leur travail possible au cours de l'heure prochaines pour préparer leur déplacement de la place, dans le travail d'enlèvement de la neige et en particulier, de voire à ce que les automobilistes ne viennent pas au travail des marchés que suivent la neige.

Et la piece est levée.

Adrien Laporte.  
Maire

Georges  
Gaffier

Le 24 novembre 1911.

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Ste-Honorine, tenue aux lieux et heure indiquées par la séance de ce Conseil, lundi le 24 novembre 1911, cette séance étant une séance adjointe renouvelant les dispositions des séances nos 247 et 266.

Present : M. le maire Daud Daudet-Renaud, Adelard Guérin, Dr Léon Lelié, Emile Langlois, Robert Lindsay, Oscar Letourneau et Walfred Létourneau, avec la présence de M. Léon Walfred Létourneau suppléant.

Section est donnée de l'ordre concernant la présentation ensemble que du rapport constatant la population à tous les membres du Conseil.

Cette section donne des procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire tenu le 11 novembre 1911, avec que des rapports du comité des 15 novembre 1911. Il est proposé par le secrétaire Emile Langlois, secondé par l'éditeur Adelard Guérin, que ces rapports soient approuvés et rejoints. Adopté.

Sur l'avis de M. le Maire entre et prend pour siège, et la séance commence sous sa présidence.

Il est proposé par l'éditeur Robert Lindsay, secondé par le secrétaire Oscar Letourneau, que le Compte de l'assemblée ordinaire de la Banque de Montréal pour l'année présente payable à demandes soit pourvu de 7000\$, représentant le coût futur des travaux d'égalité à faire pour la nouvelle manufacture de papier. Secouperement ; que le Maire et le Gaffier peuvent voter à propos de tel bulletin que devra être remboursé à son paiement ; que sans dommage, il peut faire à la Commission Monégasque de l'île pour appuyer le dit montant. Adopté.

Il est proposé que l'éditeur Oscar Letourneau, secondé par l'éditeur Emile Langlois, que le Conseil de la Ville consent à ce que le terrain de l'industrie de l'assemblée Oscar Letourneau à la Rue de l'Orme, soit prolongé d'une autre partie.

Le gaffier est chargé de préférer à la compagnie d'assurances de l'Assurance Life Assurance Company of Canada, à l'assurance d'une automobile.

Le Conseil recommande la signature d'une partie de l'assurance Life Assurance Company à la Banque madame Louise Joseph Piché.

Le Conseil recommande de refuser la demande pour l'approbation des raports de M. Léonard Tremblay.

Le gaffier pourvoit au Conseil des comptes que devront être approuvés pour paiement les comptes de l'ordre et débats et il est donné lecture de la liste complète des dits comptes. Donné le 24 novembre 1911 dans la sécession de la ville, cette liste devra être renouvelée au Conseil pour correction, et l'approbation finale est soumise à guérir.

Les membres du Conseil signent les plans comme par monsieur Léonard Tremblay qui desselle l'usage moyen d'entre à 3 degrés, au point des rues Belot et de l'Assomption. Le Conseil approuve les plans, et autorise l'application d'au moins de corrections, sauf que monsieur Tremblay

au parfumeur que celle-ci soit responsable de la contamination.  
Il est proposé par l'échevin Hélieard Lachaud, secondé  
par l'échevin Robert Lindsey que le Conseil se réunisse à  
jeudi le 27 novembre 1941.

Cathleen Lagotte  
Maire

Jean Gris  
Coffreux

### Service de pompe

Immédiatement après la séance régulière tenue ce  
27 novembre 1941, tous les membres du Conseil qui ont  
assisté à la séance étaient invités au comité pour la présidence  
de leur Honneur le Maire.

Une délégation des Trinitaires venait devant  
le Conseil et demandait la permission de faire des exercices  
devant la salle du Conseil.

Il fut convenu qu'une sécession sera faite le  
mercredi 27 novembre, donc la soirée, et l'assemblée de la  
Salle fut chargée d'accorder à cette sécession, et d'y accorder  
M. Georges Lachaud et Robert Lindsey, pour que ils part  
compté et ces exercices peuvent être faites sans nuire  
aux dommages à la bâtie.

M. E.R. Boulle délégué de la Chambre de  
Commerce de Jarrow expose l'opportunité d'un  
régllement de fermeture des magasins à 8 heures du matin  
le vendredi 27 novembre, et fait part au Conseil de  
toutes les explications faites par la Chambre de Commerce  
de Jarrow.

Les membres du Conseil présentent  
à l'étude, progressivement, le question-

Bonaventure Roux barbare présente résul-  
taut devant le conseil une pétition pour dommages  
qui il présente fait avec une partie de son  
droit de la ville pour le jeudi, le 7 novembre 1941.

Le greffier est chargé de demander à l'ordre  
l'autorisation de faire l'ouverture au point de vue sanitaires du  
logement n° 366 de la rue Ross.

Le conseil recommande l'installation pour le  
compte de la Ville d'une pompe à gazoline. Le conseil recon-  
nait la nécessité d'un contact avec l'ancien C.P.C.,  
pour le fonctionnement de la gazoline, et autorise le greffier  
à signer un contrat pour le fonctionnement de la gazoline,  
et devra être mis à la disposition du conseil des redevances  
annuelles de \$150.00 pour l'achat de l'équipement nécessaire.

Le conseil de police est chargé de faire enquête dans le  
cas des vols fait par Jeanne Tessier Blais, pour voir si elle a bien  
été placée à la Vespa.

Le conseil recommande que des bois sont fournis à  
la famille de Edmund Tessier, et le greffier est chargé de faire  
des démarches, pour y arriver, pour lui obtenir sa permission pour  
couper.

Le conseil recommande qu'une partie d'identité soit  
accordée à Pierre Lalancette, et qu'une lettre de témoignage soit  
signée par l'oncle de Pierre Lalancette.

Le conseil recommande que la valeur totale  
charge au rôle à M. Gérard - Tessier pour leur meubles soit  
réduite à \$70.00 que sera à l'évaluation résultant depuis plusieurs  
années.

Et la séance est levée.

Cathleen Lagotte  
Maire

Jean Gris  
Coffreux

Le 27 novembre 1941.

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de  
Demersville tenue pour lever et lever ordonnance des  
séances du 27 novembre 1941, cette  
séance étant sur l'assemblée de la séance précédente  
du 27 novembre 1941.

Tout présent: M. les adjoints David Dufresne,  
secondé Émile Cormier, Adélard Gossard, Dr Lucien  
Hélie, Louis Faugier, Robert Lindsey, Oscar Plante,  
et Hélieard Lagotte, sous la présidence de Son Honneur  
le Maire Le Jethan Lagotte, M.T.P.

Le conseil entend le rapport des représentants de Place Industrielle Ltd concernant la valeur des  
constructions dans cette partie de la ville de Demersville, que  
les Messrs. à elle édicté par le Demersville Trotter  
et particulièrement partie au rôle au nom de Demersville  
Trotter. Ces représentants déclarent que la valeur des  
constructions est de \$6,000.00.

Il est proposé par l'échevin Émile Cormier, secondé  
par l'échevin Adélard Gossard, que le rôle d'évaluation des  
biens de la ville soit établi, tout homologué avec les  
changement permanents, à part deux fois fait à la séance  
du 10 novembre 1941, au 253, rue du Marais (Habasse) \$1,000.00 réduit à \$3,700.00

no 272. Le budgetant + 5,000 \$ élevant à 6,000 \$.

Tous les biens comme propriétés du lot 6641 des  
quartiers Est, depuis lot 665 jusqu'à lot 666, soit le lot au  
nom d'Edward Rheaume, sont le no 273 du rôle avec une  
évaluation pour le lot de 4,000 \$ et adossé pour  
autant l'évaluation d'Edward Rheaume.

Succès une école élémentaire au no 658 du lot, pour  
succès une valeur locative de 426 \$, au lieu de 276 \$,  
à l'origine facturé.

Gagné au rôle l'assiette suivante:

7000. Chy Substrates Ltd. (Saturne) 76,000 \$  
Adossé

Et le plan est basé.

Albert Ropelle Jeanne G.  
Mme Goffin.

#### Statut du comité:

Formallement après la réunion régulière organisée  
à ce jour, 27 novembre 1941, tous les adossés qui ont  
accordé à la date récente ci-dessus au conseil sont les  
possesseurs de l'ordre de l'heure.

Le comité recommande que se fassent les  
nouveaux tirages d'épargne pour le renforcement de  
l'ordre de l'heure, et pour faire un renforcement d'épargne  
pour la réunion pour délivrer la propriété de monsieur  
Alfred Hanley.

Le conseil recommande qu'une partie d'adossés  
soit associée au nom Marcel Lévesque, 762-5 sur Sunday.

Le conseil ayant à la fin de l'assemblée  
de tous les adossés le son bureau de direction dans  
le bureau de l'organisme.

Le conseil ayant une délégation des ventes  
de gomme, telles qu'appartiennent au profit de la C.R., il installe  
une pompe à gomme à la gare de la C.R.

Le comité recommande que toutes les  
familles et le personnel des bureaux de Bel et de Bourg  
comme du Conseil et des services, aux mêmes conditions  
que l'an dernier, soient payés de plus de 25%.

Le comité recommande que le rôle de

l'ordre soit mis à la disposition de Elié et Isabelle, pour  
une soirée le 2 décembre 1941.

Le conseil approuve formellement la liste des propriétés  
qui ont été poussées à l'épargne régulière pour novembre  
dernier. Ces sommes sont au total de 49,524 \$.

Cette liste est envoyée l'ordre toutefois par le Bureau, et par  
le Goffin et le Bureau est autorisé à payer les deux  
comptes.

Le conseil approuve également pour paiement  
la liste des loyers pour les familles indigentes, pour  
les mois de novembre, au montant de \$192.

Le conseil étudie les commissions pour le  
fourragement du peuple pour le tableau des taxes  
au montant de 10 francs. Ces deux dernières années, le plus  
élevé pour celles de Concord Parcours, à 70 \$ la  
tasse, et l'organisme Réduit à 70 \$ la tasse. Le conseil  
recommande que le portefeuille soit déclaré cette fois dans  
conventionnelle, comme pour M. Hébert, et que le  
réduire soit pris à 70 \$ la tasse.

Le préfet recommande que l'ordre le  
renouvellement de l'ordre, soit fait par l'organisme, sans la  
conseil de l'ordre ou l'ordre de l'heure?

Les membres du conseil de l'ordre de l'heure  
formallement ont appuyé pour décliner la décision du  
Gouvernement fédéral.

Comme tous les citoyens de notre pays, ils  
sont déçus par ce bonheur l'expression de leur  
solidarité pour les belles qualités qui il a déployées  
au cours de sa carrière, envers des personnes  
et leurs œuvres pour le pays. L'ordre a été empêché de  
continuer à servir pour pays, comme il le devrait.

Il n'est pas dans les préoccupations de  
toute la population, en offrant à madame Constance  
Loprand et à sa famille, l'expression de leurs plus  
respectueuses sympathies, dans cette circonstance  
exceptionnelle.

Le préfet est chargé de déposer une  
copie de la résolution à madame Constance  
Loprand et aux jeunes.

Et le conseil est basé.

Albert Ropelle  
Mme Goffin

Jeanne G.  
Goffin

24 December 1941

Actes du conseil municipal de la ville de L'Assomption  
ville tenu en sonnée, jeudi le 9 octobre 1991.

Sont primitivement le Dr. Claude Gérin, Dr. Léonard Bégin, Dr. Léonard Tremblay, Dr. André Desjardins, Dr. André Lachapelle, M. André Gosselin, M. Wilfrid Roche, sous le présidence de M. Louis Hébert et Mme. Dr. William Argote. M. P. J.

Il en suit cinq, la réplique de monsieur Théophile Bouchard au sujet du rapport que lui est chargé pour un nouveau recommandé à l'agent le moins critiqué avec les instructions de l'ingénieur et au sujet de l'absence de ses explications que les travaux furent faits dans le sens demandé et à la charge de la ville.

Le comité recommande que l'acte donne crédit à monsieur Boudard pour une somme de \$35.25 et qu'il paie sa dette au compte en payant une somme de \$78.53.

Le comité recommande qu'une réunion soit accordée à Mme Wedderburn dans le

Il souhaitera commander que l'on ne soit pas chargé de dégager le gîte de 200.00 à nos dépens. Nous demandons à l'acheteur que vous soyez mis en possession du terrain bâti dans lequel il sera.

Il existe actuellement une législation des marchés des  
biens bruts de commerce et du mobilier industriel au sujet d'un  
projet de législation. Bourassa / Édouard Berton l'explique le  
détails du projet. Bourassa déclare qu'il a été demandé  
et fait au Ministère de l'Industrie et du Commerce  
pour savoir si le Ministère envisage la création d'un projet  
et si il y a une coordination avec celles de la Province,  
et la question revient à l'étude en attendant de plus amples  
renseignements.

Le gouvernement est chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir que la inevitable bataille campagnarde soit exécutée au fleuve militaire.

Le comité déclle que après les sépultures doucereuses  
que le ton d'assouvissement dévoe être placé sur le corps  
de la source amouree à l'Estaque et l'Estaque  
pour servir à l'asile. source régénérée par la priere  
de mon

je vous transmets l'ordre de faire verser au trésorier  
de Sélestat le montant de l'abonnement à la presse  
d'entretien de nos enfants à l'école publique.

Le comité recommande de placer à l'Assemblée du 4 juillet au 6 juillet 1805 les enfants de madame Hélène

822

Le comité recommande l'approbation et le paiement  
d'un versement de \$ 220 à monsieur J. G. Barnes.

Le tout recommandé que je vous paye une somme de 75 francs pour la dépense de monsieur et Mme le comte d'Uzige il sera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1841.

Le comité recommande une souscription de 45.00 pour l'oeuvre de Noël du refuge de l'orphelinat de l'est par succéder à la demande faite par madame L'Amie Pellerin, de West

peut-être cet document l'aurait bâtie de la façon des projets  
lorsque envisageant le rachat d'identité. Je griffote cet avertissement de  
répondre que je serai preneur de toute suggestion ou modification de  
suggestion faite par cette logique.

Le comité prend connaissance de la lettre de  
l'Union lorraine à l'ordre 67 et décide de renouveler  
la police existante et d'en compléter par une autre police  
pour un terme de 12 mois et tout aux conditions  
et pour le prix suivant : dans la ville de la campagne  
d'assurance à renouveler 1/4 d'abonnement, en date du  
25 novembre 1991, et que le compte pour la première  
soit ouvert à nouveau l'effet futur échéance.

Et le sacrum est bon

Arthur Leyte  
Mass

John J. in  
Graffier

9 dicembre 1941

heure régulière ou courant municipale de la ville de Drummondville toute aux fins d'heure ordinaire des saisons de travail mardi, le 6 décembre 1881. Ille heure étant une heure régulière sauf tout le dépossession des règlements aux 20 et 25

Le 1<sup>er</sup> juillet présente audience le schisme. Wulpho Sachsen, Jean d'Albret, l'archevêque, l'abbé Pétier, l'abbé Gérard, l'abbé Bayard et David Lachaise sont élus évêques de Poitiers. Le 2<sup>me</sup> juillet l'abbé Gérard, le samez et préfet de l'évêché Wulpho Sachsen, avec supplément.

Le billet est donné de l'avis favorable et la présente aussi que du certificat contenant sa signature et celle des membres du conseil.

Selice est donnée des procs. - également des  
seances régulières du 28 et 29 novembre. Selice est sauvé

donné des procès verbaux du résultat de comité tenu le 27. 11. novembre et 0. 4. décembre.

Il est proposé par l'abbé Louis Dufresne d'adopter un règlement par l'assemblée générale afin que tous les procès verbaux de réunions régulières et des réunions qui nécessitent d'être tenues pour approuvées et signées, soient délivrées à l'exception celle-ci dans le procès verbal de la réunion régulière du 27 novembre au sujet de l'évaluation de l'an budgetaire 1912. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Louis Dufresne qu'il soit adopté par l'assemblée générale l'avis que le greffier soit chargé de recueillir une somme qui est placée dans le procès verbal de la séance du 27 novembre 1911 et que le chiffre de 820,00 ce soit substitué au chiffre de 460,00 ce, quant à ce qui concerne

l'évaluation de l'assesseur de l'an budgetaire 1912. Il que le greffier enregistre à l'avis d'évaluation en conséquence. Adopté.

Il est proposé par l'abbé Louis Dufresne qu'il soit adopté par l'assemblée générale l'avis que le rôle de l'assemblée soit autorisé d'imputer de la banque de Montréal

par billet pour couvrir la somme de 476,60 ce jusqu'au 1er Janvier 1912. Il que le montant du billet soit déduit du comité de l'assemblée générale.

Il est proposé par l'abbé Louis Dufresne qu'il soit adopté par l'assemblée générale l'avis que le rôle de l'assemblée soit remboursé par l'abbé Louis Dufresne au 1<sup>er</sup> Janvier 1912, jusqu'à l'ouverture des tressors.

Il est proposé par l'abbé Louis Dufresne qu'il soit adopté par l'assemblée générale l'avis que l'abbé Louis Dufresne soit nommé à la place de l'abbé Joseph Gagnon, il le 1<sup>er</sup> Janvier 1912, et que une demande soit faite à la commission municipale de Québec pour autoriser l'ajout d'un point. Adopté.

Et la réunion est levée

Signature  
Abbé Louis Dufresne

Signature  
Maurice Raymond

Le 9 décembre 1911

Le comité après l'assemblée régulière du conseil municipal les membres du conseil ayant été nommés  
tout pouvoir de l'abbé Louis Dufresne à l'assemblée régulière pour la présidence de l'abbé Louis Dufresne.  
soient suppléants.

Le comité recommande l'installation d'une lampo de 100 watts sur la rue du Moulin près du Block  
Mécanique et de 2 autres lampes de 100 watts sur la rue  
Journeur.

Le comité recommande que des réunions soient accordées à la fraude de nombreux étrangers belges ou autre longtemps qu'il sera impossible de travailler.

Le comité recommande aussi que les réunions soient accordées à madame Ernest Despres et que des procédures pour empêcher de pourvoir soient prises contre le dit Ernest à l'opposé.

Le comité recommande aussi qu'il soit accordé à Hubert Bourassa, également.

Le comité recommande de placer à l'opposé de l'abbé Roy les enfants d'Aug. Gilbert Bégin, et dernière suggestion à Hubert Bourassa à la ville #2 ce par ailleurs.

Le comité recommande qu'il soit accordé à Hubert Bourassa un supplément de scolaires de \$2.00 par mois jusqu'à nouvel ordre.

Le greffier est chargé de publier dans la paroisse au moins à l'effet que le loi concernant le rôle d'assurement et le règlement des tressors soient appliqués dans le rôle de trésorier dans les limites de la cité. L'avis sera remis au maire avec que les sources de budget sont autorisées par la loi et que le rôle sera respecté le 1<sup>er</sup> de Janvier.

Le rôle est donné d'une partie de l'engagement concernant les travaux de la rue du Moulin. Aucun le renouvellement de l'engagement de trésorier est autorisé. Le transfert au montant de \$700.00 au compte des règlements n° 227 et une autre somme de \$1150.00 au compte des règlements n° 228, renouvellement.

Le transfert suivant opérera il restera sur le compte de \$8000.00 obtenu par le règlement n° 221, une balance disponible suffisante pour terminer le compte de la rue du Moulin jusqu'en Janvier 1912. Adopté.

Le comité recommande que la cité verse au payeur le salaire de nombreux employés municipaux à partir du 15 décembre si nécessaire au peut reprendre son travail.

Le comité recommande que nombreux étrangers soient nommés comme secrétaires au bureau des tressors et que leur salaire soit porté à la somme de \$30.00 par semestre à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Le comité recommande que le salaire du chef de police soit porté à \$40.00 par semaine à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Le comité recommande l'installation d'une lampo de 100 watts sur la rue du Moulin près du Block Mécanique et que l'autre soit transporté par le ramon à M. B. pour que les réparations nécessaires soient faites sur le tracteur et sa ramon.

Le greffier est chargé d'écire au président de la  
Ligue des propriétaires pour demander que le question  
soit posé à l'assiette, soit réservé sous le tableau des questions  
de autres municipalités éies de recevoir le droit que  
peut exercer.

Et le séance est close.

Alfred Poulin  
Maire adjoint

John Guérin.  
Greffier

— Le 15 decembre 1841. —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Beau-  
marché: Ligue des propriétaires, Claude de Lévis-Dorion, M.  
Boutefeu, M. de l'espine, David D'Amours,  
Joseph Goulet, Édouard Guérin, Le Luncy (H.),  
Émile Langlois, Robert Landry, Félix Lalonde et Alfred  
Tardieu, conseiller le greffier de la Couronne, le docteur Dr.  
Arthur Layette, M.P.P.

M. Oscar Tardieu se plaint devant le comité  
que M. Ernest Bégin n'a pas les conditions des personnes  
qui lui a été confié, lorsque il a remis une  
tâche aux deux bureaux du G.Y.R. Le président du  
comité de la police promet de faire faire une enquête  
à ce sujet.

L'ordre Émile Journeay ainsi le général que  
le Colonel et les Directeurs de la Ligue des Propriétaires  
bienent et remettent le tout à leur bon plaisir. Le greffier  
est chargé de faire à ces personnes pour leur dire  
qui leur seront grevés avec plaisir.

Le comité étudie le compte chargé à M.  
Oscar Tardieu, pour nettoyage d'assiette. Il apprend  
l'obligation que les bureaux ont été faites faire la  
plus grande partie dans la rue mal que l'assiette était  
bouillie par l'assiette les rues flottées sur le terrain  
de M. Koenig. Le comité recommande que le compte soit  
fermé, et que ces bureaux soient chargé à M.  
Koenig. Le rôle payant le différend.

Le comité étudie le compte de cette  
consommation qui a été demandé au Conseil, par M.  
J. Edouard Corbin pour à l'assiette d'une annexe  
dans l'assiette de la Fédération de la Chambre  
de Commerce des Jeunes. Le comité regarde de re-

poncer régler la proposition faite.

Le comité autorise le conseiller Boucicau à acheter  
pour M. Philippe Parent les tables et chaises nécessaires  
pour le mobilier en état de fonctionner.

Le comité autorise le chef de police à porter une  
plainte pour répudie de gendarmerie contre M. Marguerite Blouin  
Le comité juge les sommes versées pour appa-  
rition et paiement des consignes sont énormes et le bilan  
en est très au basculement; cette somme démontre les dépenses de  
4,824,47 au compte du budget et de 3,057,64 au compte  
du capital. La somme appartenant cette liste est exactement  
la somme des sommes que j'aurai indiquées, et le reste  
est assez raisonnable pour le Maire et pour le Greffier.

Le comité recommande au chef de police  
des conseils suivants:

Arthur Dussault séparation de logement

épouse. 76,37

Taxes le decembre pour familles indigentes. 18,00

Albert Miot familles indigentes. 23,00

De Lalonde. 11,50

De Lévis-L'Assomption. 7,00

De Thériault, ex Dame Blouin. 20,00

Le comité autorise le greffier à rembourser  
à M. Édouard Bégin, la somme que il a payée au  
maire du comité, pour la vente de produits de poche  
en poche.

Le comité autorise l'écire au Ministre  
de la Justice, pour déclarer que le rôle de l'assiette  
n'est pas chargé à madame Elzéar Blouin les  
frais d'entretien de sa fille à l'âge d'adulte.

Le greffier fait lecture de l'opinion légale  
sonnée par M. J. Couture & Bourassa, avocats de Québec,  
concernant la légalité des procédures faites devant le  
Juge de Paix de la Ville.

Et la séance est bise.

Arthur Koenig  
Rôle

John Guérin.  
Greffier.

Decrétal du Conseil municipal de la Ville de Lorient  
elle tenu et levé et heure ordinaire des séances de ce Conseil  
le 22 decembre 1761, cette voix étant une preuve qu'elles  
évoquent les dispositions des règlements nos 2<sup>e</sup> et 2<sup>6</sup>.  
Est signé à l'ordre David Diderot  
Secrétaire

Sont presents: M. le colonel David Lachapelle,  
Comte Guérin, Adolphe Grard, De Lucca Félix, Comte  
Danguy, Oscar Lebasque et Hippolyte Jouffre, sous le presidente  
de Son Altesse le Prince De Talleyrand, & à P.

Le bureau est de l'avis, concordant le présent  
assemblée, avec que le certificat constatant sa vérification  
a fait les membres du Conseil.

Selina est avec dorénavant la veuve de le  
dernier acquisi<sup>on</sup> signifiée pour le 7 decembre 1873, anno  
que du rapport des ventes des 1er & 2 decembre 1874.  
Elle reçoit par l'agence de Louis Hebe, secondé par  
L'acheteur Willard, toutes que ce rapport pourra approuver  
et signer. Boston Nov 21 1874

Il est proposé par l'abbé Henri Héliez, secondé par l'abbé Georges Léveillé, que demandent sont faire à la Cie Southern Canada Power, pour l'assèchement de ces 3 nouvelles lanières de 100 mètres, que le Trésor offre.

Il est proposé par l'abbé Louis Deschéneaux, secondé par l'abbé Emile Bourassa, que les contributions de quelques curandes soient faites au rôle d'assèchement.

Single Source Information	Source Code	Category	Evaluation
529 Big Blue	LS-SP-Centurion	coaster	\$ 5,500.00
535 James Dean	James Dean	1/12	\$ 700.00
1150 Jerome Langay	J. E. Haase	2-221	\$ 1,000.00
1151 Everett Franklin	Street Rover	2-168	\$ 500.00
1152 Hayes Shain	Smashie Goldstein	2-12	\$ 1,000.00
1153 George Purvis	George Purvis	3-12	\$ 1,000.00
1154 Josephine	George Purvis	30-240	\$ 1,500.00
1155 Babylon Belles	Emmett Blackshear	3-77	\$ 700.00
704 A. Negron	Earl Pleasure	31	\$ 500.00
1156 Edna Farnam	Edna & Dickie	30-10-111	\$ 2,000.00
2127 J. G. Lansdowne	Che Parade	2000	\$ 500.00
321 Kite Horse	Josephine Chase	3-110-52	\$ 200.00
3157 Maxine Louisa	Maxine Louisa	168-8-35	\$ 3,000.00
3158 Nellie Guillot	Grand & Famous 3-Horse	168-8-10	\$ 1,000.00
3162 Joe Poucher	Albert Poucher	168-8-48	\$ 500.00
550	parade de ville de Albert Poucher	parade de ville de Albert Poucher	\$ 1,000.00
6100	Leavenworth	Leavenworth	\$ 1,000.00

1873 L. G. Sonder, *Acetosella leu. loli* nov sp. 50-37% \$60.00  
sp. nov. *Geotomus* 50-37% \$60.00  
*Scard. loli* 50-37% 60.00 Dodec.

Il demande et fait aux Etats-Unis pour une somme de 10 millions de francs pour la ligne de Hochu qui est à élargir; lequel est à l'usage pour plusieurs années.

Les membres du Comité promettent toute la coopération de la Fédération pour la réalisation des réductions spéciales proposées par le Comité Directeur.

Le grefier est chargé d'assurer au ministre de la Défense pour son service une aide au sujet de l'opportunité de

constitue le conseil de l'ordre des Comptes.

Le Conseil central Dabat, représentant de la Chambre de Commerce, qui demande la combinaison de la Ville à une compagnie organisée pour former des égouttiers et divers autres écluses au sud de l'avenue de l'Opéra et aux environs de la Gare, le mercredi 30 octobre, le Conseil décide une réunion d'enquête publique.

pour une autre à laquelle j'aurai plus  
de 3 à 4 ans.  
Le 5 de Septembre, l'Assemblée de la Ligue des  
Propriétaires émit la question de la perte d'Abéché. Le  
Conseil décida que si nous avions faire la proposition  
faire par la Ligue, pour que les actes des propriétaires qui  
devraient être rendus à Abéché sont y venir absolument  
dans un court délai, toutefois au moins dans le délai  
de la fin de l'assemblée annuelle d'Abéché. Alfred  
Poulin devait en faire partie. Le Conseil envoya la  
question de la Ligue pour qu'une copie des actes  
soit envoyé à la clôture des Conseils pour faire connue à la  
Ligue des Propriétaires.

Le Conseil entend les explications de M. Es Tortes, au sujet de la correspondance demandée pour l'ommance de la Chambre de Commerce des fermes et la question est referée au comité de la commission permanente. La séance est levée.

Acme Regal.

June 1911  
Gaffey

— Lemidi —

Immediatement après la séance régulière annuelle le 22 décembre 1881, Anna des membres du Comité qui ont assisté à la dernière réunion, a été nommée au conseil pour la recherche de l'ordre d'admission de Dame.

Le chef de police est étonné de faire une telle chose

de cas de Dave Lovel Desfosses qui demande des armes directe.  
Le comité recommande que une carte de l'abordable soit accordée à Alphonse Seguin qui a apporté 16 g. à la guérison mère, une Delle Lebelien, qui avait été vaincu par une carte de l'abordable. Adolphe Seguin devra remettre sa carte d'abordable, et une carte fausse alors être envoyée au nom de son maître.

Le comité recommande que toute personne dans point chargé de planter à l'exception de l'arbre planté par J. H. Plessis.

Le comité recommande que la sécession soit autorisée à aboyer les bois fournis pour les montées de \$ 2,000 en seulement à l'arbre pour 1842 et 1843.

Trois arbres ont été donnés à une partie de l'opposition ayant le droit que les deux nécessaires soient faites pour faire les armes d'argent et d'azur sur l'arbre du feu de C.D.R. Le comité recommande de que le poteau de ces port charges à 350° par paire et le poteau d'argent au moins par 45° par paire.

Le comité recommande d'approuver  
d'un certain nombre de coupes pour l'entretien des allées en 1842 et en 1843, comme suit: 45, 27 & 11, 45, 27 & 11, 45, 305, et 45, 527 m. et le comité recommande que des charges supplémentaires à Mr. Robert Laroche, Alphonse Berger, George Poulin, Mortier, Soucy, Triffé, Dionne, Thérien, Lepine, Rob. Latier, et J. L. Lévesque, pour les malabat que sont chargés pour l'entretien des personnes sur le terrains pourront être versées aux deux derniers.

Le comité intend désempêcher les personnes au rang d'une paire de coups, soit pour l'opposition soit pour deux malabats personnels, et recommande que ces coups se pensent être penchés. Le comité recommande donc le rejet des deux premières coupes recommandées.

Coupe de l'argent au poteau de 45, 66, 30, comme suit:  
President Dufresne 752...  
Dame Walfred Guichard, 145...  
Joe Lavoie 145...  
Mr. Bellegarde, 145...  
Mrs. Bourassa 48, 30...  
Coupe recommandée au poteau de 42, 45, 66, 30, comme suit:  
Ely Beaubien 45, 99, 60...  
Anthony Bourassa 3, 05...  
Gauthier 155...  
Gauthier, Mme L. E. 15, 00...  
Père, Mme Bourassa 10, 00...  
Mme. M. L. Gauthier 27, 50...  
Lyonard, Mme A. 15, 00...  
Fellen, Daniel 15, 00...

Mr. Delore	4,200...
D'Heille Boutillet	1,207,52...
Joh. Gauthier	25...
J. G. Gauthier	1,21...
J. G. Gauthier	4,45...
Leonard Laloyque	22,17...
Luc. Murray	11,36...
Louis Nault	3,42...
Mme. M. L. Gauthier	11,20...
Mr. Desautel	7,11...
Pierre-L. Laroche	25, 11...
James Gauthier	3,00...
Mr. Dionne	7,76...
Mme. L. Bourassa	25, 50...
Mr. Lemire	5, 66...
Théodore Flonchard	36, 04...

Le comité étudie aussi une liste de certains montants chargés pour licences commerciales dont le plaignant sont chargés par lui-même, et dont les autres ne peuvent être payés. Le comité recommande de payer les taxes les coupes suivantes chargées pour licences:-

Béchette, Emery	4, 15...
Béchette, Etéché	50...
Béchette, Mme L.	10...
Béchette, Gauthier	10, 00...
Emile Copeland de Kness	225...
Gauthier, Mme L.	5...
Gauthier, Gauthier, Gauthier	75...
Les Sœurs Courteau	50...
Lorraine, J.	57...
S. Gauthier	25...
Vandureau, Mme	50...
Dionne, Ely	50...
Dionne, Gauthier, Mme	75...
Dubois, Rémy	5...
Dufresne, Albert	75...
Desautel, Mme K.	10...
Eustache, Pierre, Père	50...
Gauthier, M. Guillaud	20...
Héroux, Mme L. E.	15, 00...
Père, Mme Bourassa	10, 00...
Mme. M. L. Gauthier	27, 50...
Lyonard, Mme A.	15, 00...
Fellen, Daniel	15, 00...

Sinflore, Jules	472.21
Legendre, Louis	2.50
Ludong, J. M. Léon	37.00
Breault, Mme R.	10.00
Tanguay, P.	25.00
Poirier, René & Th.	30.00
Télégraphe, Gouvernement	14.00
Leclair, Antoine	14.00
Thivierge, Leo	25.00
Pigot, Alfred A.	25.00
Bryant, Charles D.	13.00
St. Pierre, Léonard	50.00
Vaugeois, Alphonse	35.00
Le Bourgault, Mme Paul	20.00
Chassé, J. E.	30.00
Total	463.70

Le Trésorier déclare que l'eau chaude au localité de monsieur J. L. Guérinot le trésorier chauffe une pomme de fer pour le bûcher. Le comité recommande de donner pour cette raison une réduction annuelle de 4.15 \$ à monsieur Guérinot.

Le comité décide tout court du compte comme pour approbation et le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes annuels par la poste lorsque ces derniers sont payés par le Trésorier et par le Secrétaire au montant de 43.42.73 au compte du budget, et de 7.57.24 au compte des postes.

Et le conseil est levé.

Archives, Reporte  
Mme

Jeanne Davis  
Laffey

### Le Samedi 17/2 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenu le 17/2, ville connue sous le nom de Drummondville, depuis le 5 juillet 1742, cette ville connue étant une ancienne seigneurie recevant ses dispositions des règlements sous 247 et 266.

Les présents : M. le maire, Dr. Georges Thibault, Dr. Hélie Thibault, Dr. Jean Belanger, Adelard Guindon et Émile Lévesque, tous le presidente de la Chambre le Maire, Dr. Arthur Laporte & f. T.

Le conseil est donné de l'ordre concernant la piante assemblée avec que du cérémonial constatant sa signification à toute les membres du Conseil.

Le conseil est donné des procédures de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1741, avec que des rapports du comité du 22 décembre 1741 aient proposés par l'échevin Oscar Belanger, secondé par l'échevin André Lévesque, que ces proposés étaient approuvés par le conseil.

Le conseil fait l'usage de faire faire pour le Pie J. P. Gosselin, un tableau des séparations à faire au point de la rivière le Clément, séparation nécessaire pour l'accès des routes par le cours de la rivière l'Espresso.

Le conseil approuve le sondage de 766' à l'ouest des granges de Félix Martel à Kénogami dans la cause de l'abattage de la forêt de Drummondville et au recommande le paiement.

Le chef de police est chargé de faire une enquête pour le cas de la fabrique de Falbifouille, qui demande de l'aide.

Et la piante est levée.

Archives, Reporte  
Mme

Jeanne Davis,  
Laffey.

### - Comité -

Assemblée tenu après la piante régulière tenue le 5 Janvier 1742, lors la moitié du Conseil qui ont assisté à la 46e piante régulière égale au comité, avec le président de la Chambre J. P. Raut.

Les membres du comité entendent les informations données par le délégué de la Chambre de Commerce de Jonquière, et après ces explications, le comité recommande qu'une somme de 100\$ soit versée par le Conseil, pour une page